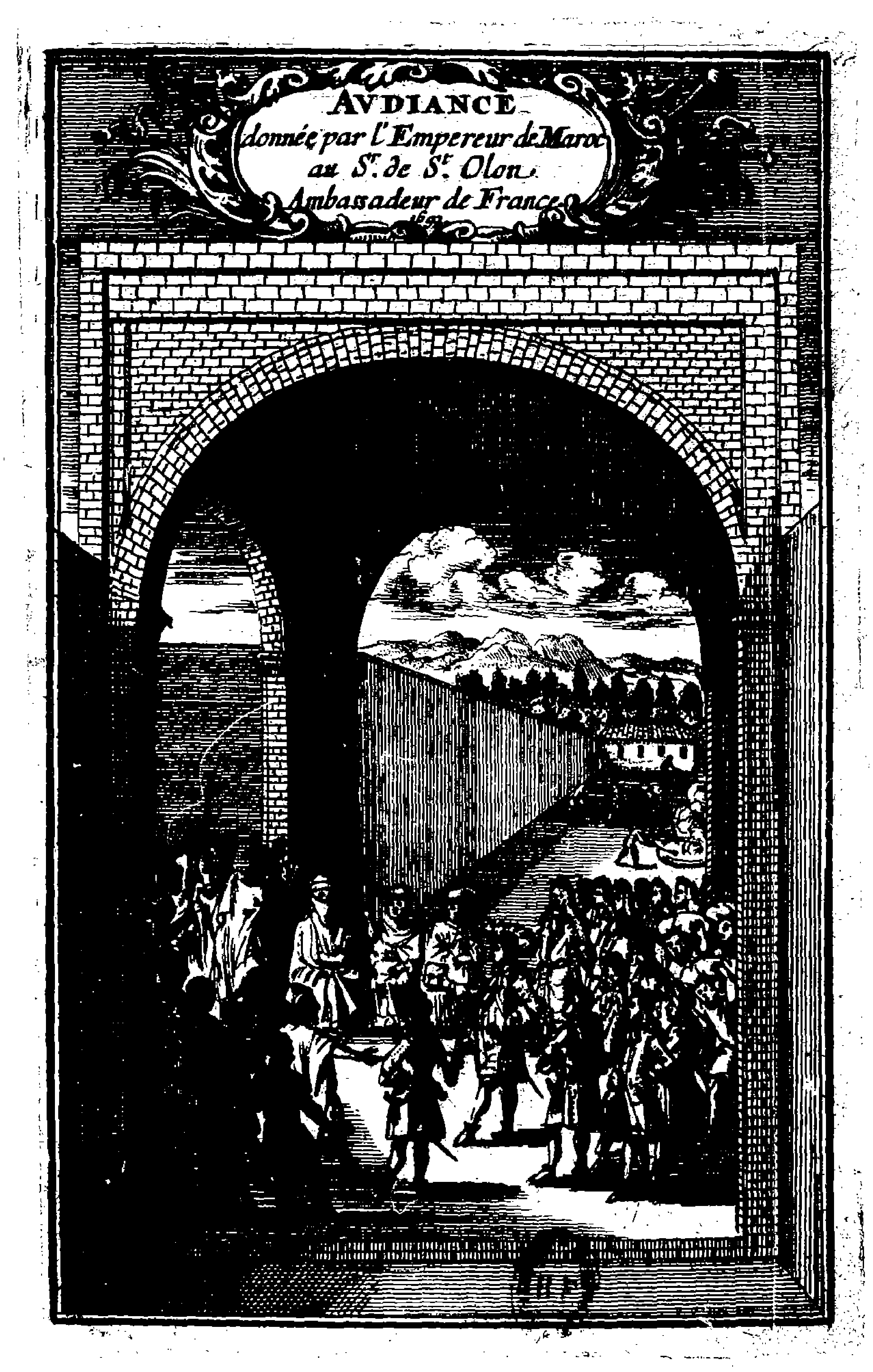
Relation de l'empire de Maroc où l'on voit la situation du pays, les moeurs, coutumes, gouvernement, religion et [...]


572.


AVDIANCE
donnée par l'Empereur de Maroc
au S^r. de S^t. Olon
Ambassadeur de France

RELATION DE L'EMPIRE DE MAROC.

OU L'ON VOIT LA SITUATION DU PAYS,

Les mœurs, Coûtumes, gouvernement, Religion & Politique des Habitans.

Par Mr. DE S. OLON Ambassadeur du Roy à la Cour de Maroc.

LE TOUT ENRICHI DE FIGURES.

Pidou de Sr Olon François



A PARIS,

Chez la Veuve MABRE CRAMOISY.

M. DC. XCV.



AU ROY.

SIRE,

Quoique je ne doute pas que VÔTRE MAJESTÉ *n'ait eu de temps en temps de fideles Informations de ce qui regarde l'Etat, les Forces, les Coûtumes & la Religion des Maures, & bien que ce que j'en ay vû dans quelques Relations publi-*

ques se soit trouvé assez conforme à l'examen que j'en ay fait sur les Lieux-mêmes, toutefois, SIRE, *l'obeissance & l'attention que je dois à l'execution des Ordres de* VÔTRE MAJESTÉ, *& à ce qu'Elle m'en a fait prescrire dans mes instructions, m'ayant engagé pendant mon sejour dans les Etats de l'Empereur de Maroc à des remarques plus nouvelles & moins connuës, j'ose esperer qu'Elle aura la bonté d'agréer, que sans affecter de grossir le Memoire que j'ay l'honneur de luy en presenter par des repetitions superfluës, de ce que quelques Auteurs en ont écrit, je me contente d'y joindre comme par maniere de supplément, les Obser-*

vations particulieres, dont il m'a paru qu'ils n'ont point fait mention, tant pour ce qui concerne le détail & la qualité du Commerce de cet Empire, que le Caractere, les Mœurs & le Genie de ceux qui ont le plus de part à son Gouvernement, & ce que les Conquêtes du Roy qui le possede aujourdhuy, peuvent avoir contribué à l'agrandissement de ses Etats, à l'augmentation de ses Forces, & à l'elevation de cette Vanité, qui ne regne pas moins en luy, que les autres qualitez qui le distinguent si fort.

Quand VÔTRE MAJESTÉ *s'est resoluë de m'honorer de son choix pour aller conclure en son Nom avec cet Empereur le Traité*

de Paix qu'il avoit si fort témoigné desirer depuis quelques années, qu'il sembloit même avoir voulu par avance en applanir toutes les difficultez dans la Lettre qu'il en avoit écrite & envoyée à VÔTRE MAJESTE' *par le Consul de Salé,* VÔTRE MAJESTE' *étoit déja si justement prévenuë par les frequentes épreuves qu'Elle en avoit faites, du peu de fondement qu'on doit asseoir sur ses Propositions & ses Promesses, que l'attention que je devois avoir à ne m'en pas laisser surprendre, étoit un des Articles plus essentiels & plus recommandez dans mon instruction; aussi est ce à quoy je me suis attaché par toutes les voyes & temperammens qui*

m'ont paru plus propres à concilier l'artifice de ſon Conſeil & de ſes Miniſtres, avec l'ardeur & la fidelité de mon zele pour le Service & pour la Gloire de VÔTRE MAJESTÉ.

Ce que je dis même à ce Prince en ma premiere Audiance, & que je repeteray encore à la fin de ce petit Ouvrage, aura pû faire connoître à VÔTRE MAJESTÉ, *que je n'ay point non plus ménagé les Eloges ni les Inſinuations que j'ay jugé les plus capables de flater ſon ambition, & de le rendre favorable au ſuccés de vos pieux & ſolides Projets pour la liberté de vos Sujets Eſclaves, & pour la ſeureté de vos Negotians.*

Cependant, SIRE, *ſi*

VÔTRE MAJESTÉ, *a eu le temps & la curiosité de se faire lire le Memoire ou Journal que je luy ay envoyé de mon sejour & de ma negociation dans les Etats de ce Prince & dans sa Cour, Elle aura vû que non-seulement Elle n'en avoit point pris de fausses idées, mais que bien loin que mes tentatives pour renverser cette foy Punique qui s'y professe aujourd'hui si generalement, & pour en arracher les rejettons devenus plus forts que leur ancienne tige? bien loin dis-je que mes soins & mes efforts ayant pû suffire à les déraciner, ils n'ont pas seulement été capables de les ébranler.*

J'aurois lieu, SIRE, à ce propos, de reprendre & rapporter ici la substance ou l'Extrait

de bien des choses que j'ay déduites assez au long dans ce Journal, si la crainte de me trop éloigner de mon entreprise, qui suivant les Ordres de VÔTRE MAJESTÉ, *ne doit regarder que l'Etenduë, le Gouvernement, les Forces & le Commerce de l'Empire de Maroc, ne m'obligeoit à supprimer tout ce qui n'a point de rélation directe à leur execution.*

Ce que neanmoins je ne croy pas devoir commencer sans faire auparavant à VÔTRE MAJESTÉ *cette remarque aussi necessaire que veritable, que tout ce que le maneige & les discours des Ministres du Roy de Maroc m'ont fait entrevoir de ses desseins & de ses resolutions au sujet des tenatives qu'il fait*

de temps en temps auprés de VÔTRE MAJESTÉ, *ne seront & n'ont jamais été autres, quelles qu'en soient les démonstrations, que de s'attirer des Presents, des Honneurs, & des secours pour la Conquête de ce que les Espagnols tiennent encore dans son Païs.*

Outre que comme ce Prince & ses Ministres connoissent parfaitement que Vos bontez & Vôtre compassion pour vos pauvres Sujets Esclaves, sont les seuls motifs qui vous portent à les écoûter, il faut compter qu'ils ne se déferont point de ces Esclaves, tant qu'ils se verront dans le besoin & dans l'espoir d'en tirer les avantages que je viens de remarquer; qu'ils ne traiteront jamais qu'à des conditions de cet-

te nature, & qu'ils tâcheront toûjours d'exiger ou de procurer par quelle voye que ce soit, que l'effet qu'ils croiront en devoir attendre precede l'execution de ce qu'ils en auront promis.

Il ne me reste plus, SIRE, aprés cela, qu'à representer à VÔTRE MAJESTÉ, *que je me suis attaché si particulierement à l'Examen de tout ce qui fait le sujet de ce Memoire, que je puis bien l'assûrer qu'il ne contient rien qui ne soit tres-conforme à l'effet & à la verité; j'ose esperer aussi des bontez de* VÔTRE MAJESTÉ, *qu'Elle en excusera d'autant plus facilement les omissions & les défauts, que par le compte que j'ay eu l'honneur de lui rendre de mon sejour & de ma negociation*

en ce Royaume, où j'ay presque toûjours été retenu & observé tres-exactement, & où l'on ne souffre pas volontiers qu'on s'informe des Affaires & du Pays, Elle aura connu le peu de Commerce & de Relations que j'ay pû avoir avec ce qui m'en auroit facilité une connoissance plus parfaite & plus capable de confirmer à VÔTRE MAJESTE' *la fidelité du zele ardent & respectueux avec lequel je suis inviolablement,*

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'.

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidele Sujet & Serviteur
PIDOU DE S. OLON.

AU LECTEUR.

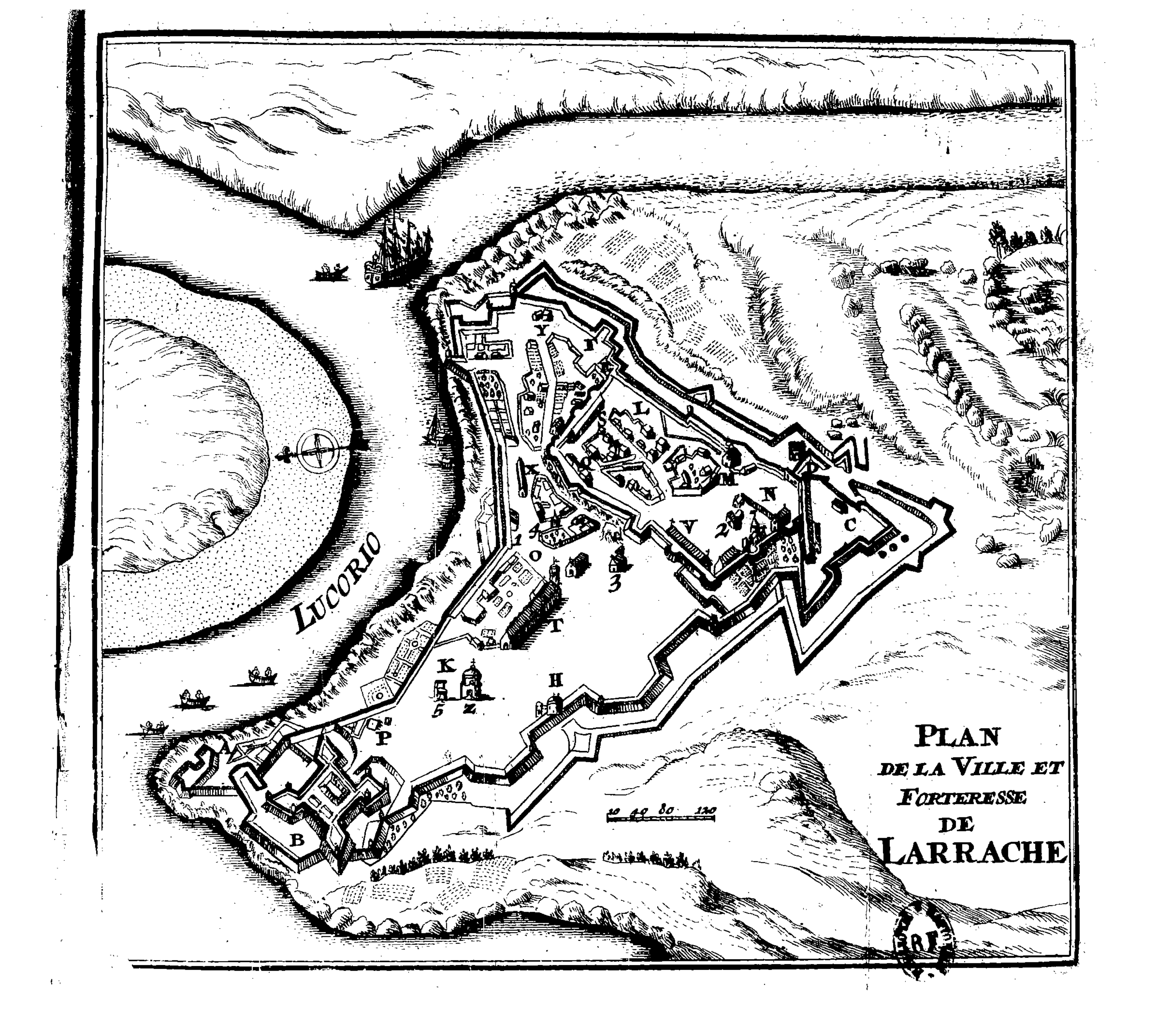
L'Epître que Vous venez de voir vous fait assez connoître que cet Ouvrage n'avoit point été fait pour être public, & ce que vous en verrez dans la suite vous persuadera encore mieux que je ne suis pas doüé des Talents necessaires pour m'ériger en Auteur. Ainsi ne vous attendez pas d'y trouver ni l'arrangement, ni les ornemens, ni l'éloquence de ceux de cette Profession, & lisez-le s'il vous plaît, avec toute la prévention d'indulgence que

vous ne ſçauriez équitablement refuſer à la priere & à l'aveu que je vous en faits.

Ce n'eſt ici qu'un Memoire tout ſimple & tout naturel, de ce que j'ay remarqué dans mon Voyage de plus propre à remplir l'obligation ordinaire de ceux que le Roy honore de ſes ordres chez les Princes Etrangers: J'ay tâché de le rendre le plus veritable & le plus court qu'il m'a été poſſible, & d'y éviter également l'exaggeration & la repetition des differens Auteurs qui font mention de ce Païs-là.

Je ne me ſuis auſſi déterminé à vous le preſenter, que ſur les preſſantes inſtances

qui m'en ont été faites par un grand nombre de Personnes, dont le rang & le merite ou l'amitié ne m'ont pas laissé la liberté de m'en excuser : ainsi pourvû que vous ayiez la même bonté qu'eux pour l'Auteur, & la même curiosité pour l'Ouvrage, nous serons également contents; vous de le lire, & moy de vous l'avoir donné.


LUCORIO
PLAN
DE LA VILLE ET
FORTERESSE
DE
LARRACHE
10 40 80 120



ESTAT PRESENT DE L'EMPIRE DE MAROC.

Dessein de l'Auteur.

MON dessein n'étant pas de suivre ici l'Histoire, & de rechercher l'origine de tout ce qui compose à present l'Empire de Maroc, mais de donner, comme je l'ay dit, une Relation exacte & précise de son étenduë, de ses limites, de ses forces, de son commerce & de son gouvernement. Je croi qu'il suffira d'en preparer l'idée par un extrait le plus abregé qu'il sera possible de la maniere que le fameux Mouley Archy Roy de Tafilet, & Moulla Ismaël

ſon frere & ſon ſucceſſeur immediat, ont réüni les Royaumes de Maroc, Fez, Tafilet, & Suz, & la vaſte Province de Dara ſous une même puiſſance, & en ont formé ce grand Eſtat où nous voyons regner aujourd'hui ce dernier ſi ſouverainement.

Hiſtoire du Roy de Tafilet.

Mouley Cherif Roy de Tafilet & Pere de Mouley Archy, qui remontent leur genealogie juſqu'à Mahometh duquel ils ſe font deſcendre par ſa Fille Fatine, eut en mourant pour ſucceſſeur de ſon Royaume Mouley Hameth aîné des 84. enfans mâles, & 124. filles qui lui ſurvécurent; mais Mouley Archy l'un de ſes freres, dont le cœur fier & ambitieux ne pouvoit ſe réſoudre à obeïr, ne l'en laiſſa pas joüir long-temps avec tranquillité; & ſoutenu par quelques-uns des principaux Alcaydes qu'il engagea dans ſes intereſts, il forma des deſſeins dont les com-

mencemens neanmoins ne répondirent pas aux projets de ſon ambition, car le Roy les ayant prévenus, fit prendre & mourir les Alcaydes, & le fit enfermer dans une priſon.

Cependant ce Prince ayant trouvé moyen de s'en ſauver, & plûtoſt aigri qu'attiré par la douceur de ce traitement, aſſembla des troupes, & tenta de nouvelles entrepriſes ; mais le ſuccez n'en fut encor que de ſe laiſſer prendre & renfermer une ſeconde fois.

Cette priſon quoi que plus longue & plus reſſerrée que la premiere, ne produiſit pas un meilleur effet : car le Noir à qui le Roy en avoit confié la garde, & qu'il avoit choiſi parmi les ſiens comme le plus fidele, ne le fut pas aſſez pour reſiſter aux careſſes & aux grandes eſperances dont Mouley Archy le flatta pour en obtenir

ſa liberté ; ils en concerterent enſemble les moyens & les executerent. Mais perſuadé qu'il n'eſtoit pas ſûr de ſe fier à celui qu'il voyoit capable de trahir ainſi ſon Maître, & craignant pour ſoy un ſemblable retour, il ne le paya d'un ſervice ſi important que par la mort qu'il lui donna d'un coup de ſabre en ſe ſauvant.

Il ſe retira à Zaoüias où commandoit le Morabite Benbucar, que les habitans de cette Province avoient éleu pour leur Prince à cauſe de ſa vertu.

Ceux qu'on appelle Morabites en Affrique ſont comme nos Hermites. Ils font profeſſion de ſcience & de ſainteté, & ils ſe retirent dans les déſerts, où le peuple qui les a en tres-grande veneration va quelquefois les chercher juſques au fonds de la ſolitude pour leur mettre la Couronne ſur la teſte, ainſi qu'il avoit fait à Benbucar.

Mouley Archy cachant ce qu'il estoit, alla luy offrir son service en qualité de simple soldat. Ce bon vieillard le receut favorablement, & l'ayant connu homme de merite, il lui donna dans la suite divers emplois, dont il s'acquitta si bien, qu'il acquit en peu de temps son estime & son amitié.

Cependant ayant esté reconnu par quelques Arabes de Tafilet qui avoient apporté des dattes à vendre, & qui furent aussi-tôt le saluër comme frere de leur Roy; les fils de Benbucar le soupçonnerent de n'estre pas venu ainsi déguisé dans leurs Etats sans quelque dessein, & resolurent de le faire mourir.

Ils luy dresserent à cet effet une Embuscade dont il s'échappa & se sauva à Quiviane, où ayant aussi offert ses services à celui qui en étoit le maître de la même maniere qu'il avoit fait à Benbucar,

il s'y fit encore si bien valoir, qu'il en devint en peu de temps le premier Ministre & le Favori.

Mais l'autorité de son poste, la confiance & l'amitié de son Maître & celle qu'il avoit eu l'adresse de s'acquerir parmi ses peuples, ne servirent que de nouveaux aiguillons à son ambition. Il se persuada que la conqueste de cet Etat, où il étoit déja si absolu, ne lui seroit pas moins facile que lui avoit esté l'élevation où il se voyoit; il se servit des tresors mêmes de son bienfaicteur pour s'attirer ceux dont il ne se croyoit pas assez assuré: & y ayant réüssi selon ses souhaits, il s'empara en peu de temps & sans peine du Prince de Quiviane, de ses biens, & de tout son Païs; & jugeant que sa mort étoit le plus sûr moyen de s'en affermir la possession, il s'en défit, & ensuite il leva des troupes avec lesquelles il se mit en état

d'aller exercer contre ſon Frere ſon reſſentiment & ſes premiers deſſeins.

Mouley Mehemet qui en eut avis travailla de ſon côté à le prevenir : & s'eſtant mis en campagne pour cet effet, ils ſe donnerent l'un à l'autre divers combats, dans leſquels Mouley Archy ayant preſque toûjours eu l'avantage, il réduiſit ſon Frere à ſe renfermer dans Tafilet, où le chagrin de ſes diſgraces, & la crainte de l'inhumanité de ſon vainqueur le firent mourir. Ainſi cette mort l'ayant délivré de ſon principal competiteur, & mis en chemin de ſuivre ſes conquêtes, il les pouſſa avec tant de courage, de conduite & de bonheur, qu'il ſe ſoumit encor en aſſez peu de temps Salé, qui étoit une ville libre, & les Royaumes de Fez, de Maroc & de Suz, dont les uns ſe rendirent à la force de ſes armes, & les autres à la terreur

qu'elles y répandoient.

Il n'en joüit pas cependant aussi long-temps que son âge & sa fortune sembloient le luy promettre ; & il ne put éviter dans son propre Palais, & à quarante ans la mort qu'il avoit tant de fois affrontée dans les combats. Ce fut dans une Feste, où ayant assemblé sa Noblesse & fait excés de vin avec ses plus particuliers amis, ce qui lui arrivoit assez frequemment, il s'avisa en cet état de vouloir caracoller dans ses Jardins, où en passant sous une allée d'orangers son cheval l'emporta si violemment, qu'une grosse branche d'un des orangers lui fracassa le crâne, & le mit en trois jours dans le tombeau.

L'ordre & la paix que ce Conquerant commençoit à établir dans ses Etats furent bien-tôt troublez par l'accident impréveu de cette mort, arrivée en l'année

1672. Car ceux de ſa famille auſquels il avoit confié le gouvernement de ſes Royaumes, voulurent ſe rendre maîtres du Païs où chacun d'eux commandoit; mais Moulla Iſmaël qui ſe trouva le plus brave, le plus entreprenant, & le plus eſtimé, fut auſſi celui qui ſçut le mieux en profiter.

Il ſe fit d'abord reconnoître Roy de Tafilet, il s'empara des treſors de ſon Frere, il ſe mit en campagne avec le plus de troupes qu'il put ramaſſer; & aprés en avoir gagné quelques-uns par promeſſes ou par preſens, il vainquit les autres par les armes, & ſe rendit le maître de tout.

Celui d'entre ſes concurrens qui lui fit plus de peine fut Mouley Hameth ſon Neveu, lequel s'étant auſſi fait reconnoître Roy de Maroc & de Suz, & s'étant oppoſé à lui avec des forces conſiderables, l'a obligé pendant deux ou trois ans à divers

ſieges ou combats, dont les deſ-avantages qu'il y a ſouffert, l'ont enfin réduit à ſe ſoumettre comme les autres, & n'ont ſervi qu'à faire d'autant mieux éclater la conduite & la valeur intrepide de ce Prince, qui ne doit qu'à ces deux qualitez la libre & ſouveraine poſſeſſion où il ſe trouve aujourd'hui de tout cet Empire, dont l'étenduë n'eſt pas moins conſiderable, que ſa ſituation.

Etenduë de l'Empire de Maroc.

Il a bien 250. lieuës de diſtance du Nord au Sud, & 140. de l'Eſt à l'Oüeſt; ſes limites ſont du côté d'Orient le Royaume d'Alger qui le confine à Tremeçen, l'Ocean Athlantique à l'Occident, le Fleuve Dara au Midy, & la Mer Mediterranée au Septentrion, à l'exception neanmoins de trois Places que les Princes Chrétiens tiennent encore ſur ſes Côtes, à ſçavoir Mazagan, occupé par les Portugais ſur l'Ocean, & Ceüta & Melilla

par les Espagnols du côté de la Mediterranée, l'une à l'embouchure du Détroit, & l'autre plus en deçà.

Il n'y a que peu de temps que ces derniers avoient aussi deux autres tres-bonnes Places sur l'Ocean, qui sont la Rache & la Mamorre, qu'ils se sont laissé enlever par Moula Ismaël, la premiere en l'an 1681. & l'autre en 1689. Les Anglois y étoient aussi maîtres de Tanger dans le Détroit, mais ils l'ont abandonné depuis quelques années en ruïnant son Port & ses Fortifications.

De sorte que l'Empereur de Maroc a presentement pour Places considerables sur ses côtes de l'Ocean Sainte Croix, Safy, Salé, la Mamorre, la Rache, Argile & Tanger; & sur la mediterranée Zaffarine & Tetoüan, encore cette derniere est-elle située dans les terres à deux lieuës de la marine, & sans aucune

fortification, auſſi n'eſt-elle que comme un bourg aſſez bien bâti & fort peuplé.

Tetoüan.

Les Habitans de Tetoüan, qu'on fait monter à plus de quinze mille, ſe diſent Andalous, & parlent preſque tous Eſpagnol; car tout le monde ſçait que les Maures ont eſté maîtres de l'Eſpagne pendant ſix ou ſept cens ans, & qu'aprés bien des efforts que les originaires du païs avoient fait inutilement pour les en chaſſer, Ferdinand plus heureux les ſoumit entierement à ſon Empire, & les obligea à embraſſer exterieurement la Religion Romaine, pendant qu'ils travailloient ſecrettement à la ruïne de l'Etat. Mais Philippes III. ayant découvert leurs menées les en chaſſa en 1610. Ils en ſortirent au nombre de plus de cent mille de tout ſexe & de tout âge, & la plus grande partie ſe retira en Affrique, & s'établit à Salé & à Tetoüan.

Ils ſont blancs, aſſez polis & fort affables aux Etrangers & aux Chrétiens. Le Conſul François & tous les Marchands qui y ſont établis, quoi que de nation & de Religion differentes, y entretiennent à frais communs, outre le droit de trois écus qui ſe leve pour ce ſujet ſur chaque Vaiſſeau, Tartane ou Barque qui y abordent, un petit Hôpital avec deux Recollets Eſpagnols pour le ſervice de la Religion, & pour la conſolation des eſclaves: Il y en a autant à Salé, & de la même maniere.

Il n'y a aucun bon Port en pas une de ſes Places; les meilleurs ſeroient Tanger, la Mamorre & Salé, mais on n'y peut entrer que par une barre qui en rend l'abord impraticable à toute ſorte de gros Baſtimens, ce qui fait auſſi que le Roi ni ſes Corſaires ne ſçauroient y armer que des Brigantins ou Fregates legeres,

qui vont en course pour pirater.

Vaisseaux & forces de mer du Roy de Maroc.

Le nombre de ces Bastimens n'est jamais fixé, il se regle suivant ce qu'il s'en perd ou ce qu'il s'en construit : il y en a presentement douze ou treize, dont six sont au Roy, & le reste à des particuliers ; ils sont de dix-huit à vingt pieces de canon, les plus forts n'en passent pas vingt-quatre, mais ils ont jusqu'à deux cens hommes d'equipage, & sont la plusspart fort mal en ordre à cause de la disette du païs pour les munitions, voiles, cordes & autres aprets, en sorte que si les Maures n'en tiroient comme ils font de temps en temps des Anglois & Hollandois, ce nombre se réduiroit bien-tôt & bien facilement à un plus petit.

L'entretien des Vaisseaux du Roy de Maroc ne lui coûte rien ; c'est l'Alcayde ou Gouverneur du lieu où ils sont qui en paye les officiers & l'équipage ; s'ils

font des prises le Roy en a la moitié, & l'autre se partage entre l'Alcayde & les Officiers, qui en donnent aussi quelque portion à l'équipage; mais pour les esclaves, le Roy les prend tous, en payant cinqante écus pour chacun de ceux qui ne sont pas compris dans sa moitié.

Les vaisseaux des particuliers sont aux frais des Armateurs, dont ils se remboursent sur le produit des prises, sur lesquelles le Roy prend le cinquiéme avec tous les esclaves, moyennant aussi cinquante écus pour chacun.

Des quatre Royaumes specifiez cy-dessus, Maroc & Fez sont les plus grands & les plus considerables, leurs capitales portent leurs mêmes noms. Celle de Maroc étoit autrefois tres-peuplée & fort renommée pour sa beauté & sa richesse, mais elle en est à present beaucoup décheuë, &

ne contient pas plus de vingt-cinq mille habitans ; ses ruës paroissent presque desertes, & personne ne prend soin de reparer les ruïnes qui s'y accumulent tous les jours & qui la defigurent entierement ; son Palais & cette Mosquée si fameuse par sa grandeur & par ses ornemens, aussi bien que par ses portes de bronze & ses trois Pommes d'or, qu'on disoit enchantées ne sont plus rien, Moulla Ismaël n'a point apprehendé les vains pronostics de malediction contre ceux qui les osteroient, son avidité pour l'argent plus forte en cette occasion que la superstition assez ordinaire aux Maures, l'a déterminé à les faire enlever & enfoüir dans son invisible & inutile tresor ; j'expliquerai dans la suite ce qui me le fait qualifier ainsi.

On prétend que ces Pommes d'or dont je viens de parler ont esté

eſté miſes ſur cette Moſquée par la femme de ce grand Almanzor ſi celebre & ſi connu dans l'Hiſtoire par la conqueſte de l'Eſpagne. On dit donc que cette Reine voulant laiſſer à la poſterité un monument de ſa grandeur, employa à ſa conſtruction la plus grande partie de ſes joyaux & de ſa dot: Que ces Pommes avoient eſté poſées ſous une telle conſtellation du Ciel, qu'on ne pouvoit les en ôter; & que l'Architecte avoit obligé certains Eſprits par des conjurations à en être les gardiens. On aſſure mêmes que pluſieurs Rois qui les ont voulu prendre en ont toûjours eſté retenus par quelque accident: & les Maures tres credules ſur la magie, s'étoient imaginez juſqu'à preſent qu'en vertu de cette conjuration le Diable romproit le cou à celui qui entreprendroit de les enlever; mais ce Roy-ci moins credule & moins

ſcrupuleux les en a détrompez.

Safy & Magazin ſituées ſur les côtes de l'Ocean, & dont la derniere eſt une grande & belle ville poſſedée par les Portugais qui y tiennent une bonne garniſon, ſont aprés cette Capitale les ſeules villes de ce Royaume qui meritent qu'on en faſſe mention; car bien que ſon étenduë qui ſe diviſe en ſept Provinces, ſoit aſſez grande, il n'eſt pas neanmoins fort peuplé, à cauſe que ſon territoire ſablonneux, ſec & ingrat dans ſa plus grande partie, n'y permet pas l'abondance des grains ni des beſtiaux; il n'eſt fertile qu'en Chameaux; qui s'y trouvent en nombre & à bon marché, en mines de cuivre, cire, & amandes, dont il ſe fait un grand débit en Europe.

On eſtime qu'il peut y avoir dans ſes campagnes juſqu'à trente mille cabanes d'Adoüars, qui font prés de cent mille hommes

payans garamme, c'eſt-à-dire payans annuellement au Roy un tribut de la dixiéme partie de tout ce qu'ils poſſedent, à quoi ils commencent d'être ſujets dés qu'ils ont atteint l'âge de quinze ans.

Un Adoüar eſt une eſpece de Village ambulant (car il y en a tres-peu de bâtis & de ſtables en toute l'Affrique) composé de quelques familles Arabes qui campent ſous des tentes, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, ſelon que la bonté du terrain les y excite, & que la ſubſiſtance de leurs beſtiaux, en quoy conſiſte tout leur bien, le requiert: chaque Adoüar a ſon Marabon & ſe ſoumet à la conduite d'un Chef qu'ils s'éliſent entr'eux; chaque famille occupe une tente ou cabane, & y couche peſle-meſle, avec ſes bœufs, moutons, chameaux, poules, chiens, &c. Rien n'eſt comparable à leur mi- Adoüars.

ſere & à leur mal-propreté, cependant ce ſont eux qui font les revenus du Roy les plus reglez & les plus certains : c'eſt ordinairement un Noir de ſa garde qui va exiger leurs tributs, & qui bien que ſeul, fait joüer la bâtonnade comme il lui plaît contre le moindre defaillant, ſans qu'aucun oſe s'y oppoſer ni s'en plaindre.

Quand les Arabes tranſportent leurs Adoüars, ils mettent leurs femmes & leurs enfans ſur des chameaux dans des machines d'ozier couvertes de toile & faites en formes de niches, mais toutes rondes, qui les couvrent entierement de l'ardeur du ſoleil, & d'où neanmoins elles peuvent prendre l'air de tel côté qu'elles veulent : ſi les chameaux ne ſuffiſent pas pour leur bagage, ils le font porter par leurs taureaux & vaches, qui ont des Bats, ce que je n'avois point encore veu dans les autres païs.

Le Royaume de Fez, connu anciennement ſous le nom de Mauritanie Tingitane, n'eſt pas moins grand que celui de Maroc, & ſe diviſe comme lui en ſept Provinces; mais il eſt beaucoup plus fertile, mieux peuplé, & plus abondant en toutes ſortes de grains, beſtiaux, legumes, fruits, & cire; il le ſeroit encore davantage ſi l'on prenoit plus de ſoin de le cultiver, mais la bonté du terroir qui produit preſque de ſoi-même, la non-chalance des habitans qui ſe contentent de ce qui ſuffit à leur ſubſiſtance, & leur ſcrupuleux entêtement à ne vouloir point laiſſer ſortir leurs grains, ſont cauſe que plus de la moitié de ces terres demeurent en friche. Royaume de Fez.

Il y a quelques mines de fer, mais ils ne ſçavent pas le raffiner, & ils ne s'en ſervent qu'à faire des Clouds & d'autres ferremens groſſiers.

Ce Royaume a pour confins d'un côté celui de Maroc, & de l'autre celui d'Alger ; il est traversé par le rapide Fleuve du Sebou qui passe à demie lieuë de sa capitale, & va se décharger par la Mamorre dans l'Ocean. Ce Fleuve est le plus beau de tous ceux de l'Empire de Maroc, & a sur ses bords au dessus de la Mamorre une grande forest, qui peut fournir à la construction de quantité de vaisseaux : on dit aussi que peu loin de sa source il y a un fort beau Pont de pierres & de briques de cent cinquante toises de longueur, ce qui seroit remarquable & extraordinaire s'il n'estoit pas ancien ; car non-seulement on ne s'attache plus en ces pays aux édifices publics, mais on n'y prend pas même le moindre soin des reparations requises dans ses Chemins, pour la facilité de ce qu'on est obligé d'y faire passer ; il est vray aussi

que n'y ayant aucune autre alleure ni voiture que celle du Cheval ou du Chameau, ces reparations n'y ſont pas ſi abſolument neceſſaires, qu'elles le ſeroient ailleurs.

A propos de quoi je remarquerai qu'il n'y a ni poſtes ni voitures publiques établies en tous ces païs, & que les correſpondances qui n'y ſont pas frequentes, ne s'y entretiennent que par des exprés à pied ou à cheval, qui font cependant aſſez de diligence & ne coûtent pas beaucoup, tant parce que les hommes & les Chevaux ſont durs à la fatigue, qu'à cauſe qu'ils s'y nourriſſent de peu de choſe & à tres-bon marché.

On s'y ſert pour les affaires importantes & preſſées d'une maniere de monture qu'on nomme Dromadaire, qui eſt une eſpece de Chameau, & n'en differe que par ſa vîteſſe & ſa maigreur, qualitez qui lui ſont naturelles & tout-à-fait particulieres ; car on

Dromadaires.

obſerve, à ce que diſent ceux du païs, que cet animal fait par jour autant de lieuës qu'il eſt de jours à dormir, & ſans voir clair en naiſſant, de ſorte que s'il dort pendant ſix jours auſſi-tôt aprés qu'il eſt né, il fait par jour ſoixante lieuës, & plus ou moins à proportion.

J'en ay veu un de cette eſpece à Miquenez, ſur lequel on a voulu me faire croire que l'Oncle du Roy avoit fait juſqu'à cent lieuës en un jour, ce qui me paroît neanmoins tenir un peu de l'exageration; ceux qui l'aſſurent y ajoûtent que la fatigue de cette alleure qui n'eſt qu'un entrepas fort precipité, en égale la diligence, & qu'il ne feroit pas poſſible de la ſoûtenir, ſi l'on ne ſe faiſoit attacher ſur la ſelle, & couvrir la bouche de crainte de ſuffocation; en effet il ne faut pasdouter, ſi cela eſt veritable, qu'on ne ſe trouve harraſſé outre

mesure, au bout d'une course de cette haleine & de cette vîtesse-là.

On estime que les Adoüars des Arabes dans le Royaume de Fez y composent prés de trois cens mille hommes payans garammes. Sa Capitale qui porte son nom est sans contredit la plus belle, la plus riche, & la plus marchande qu'aucune autre Ville de l'Empire de Maroc : Elle se divise en vieille & nouvelle Ville, bien basties & peuplées de plus de trois cens mille ames; la vieille Ville est habitée par des Blancs, & la nouvelle par des Noirs: Elles contiennent toutes deux tant de Portes, de Ponts, de Fontaines, & Places publiques, de Gemmes ou Mosquées, de Colleges & de beaux Edifices, que l'ample description que Dapper en fait dans son Histoire de l'Affrique, n'est pas moins digne de la curiosité des Lec-

teurs, que toutes ces choſes le ſont elles-mêmes de celle des Voyageurs qui vont en ce païs-là. Pour moy à qui l'on n'a pas voulu permettre d'y aller, quoiqu'elle ne ſoit éloignée de Miquenez que d'une journée, je ſuis reduit comme les autres à m'en rapporter aux Relations.

Ce Royaume a encore pour Villes remarquables Theza, Miquenez, la Mamorre, Arzille, la Rache, Salé, Tanger, Ceüta, Alcaſſar & Tetoüan.

Miquenez eſt la demeure du Roy, & ſituée dans le milieu des Terres: elle eſt petite, mais ſi remplie d'habitans, dont on fait monter le nombre à plus de ſoixante mille; qu'on ne ſçauroit paſſer dans ſes ruës, d'ailleurs tres-étroites, qu'en s'y entrechoquant; j'en parleray plus amplement dans un autre endroit.

Theza eſt une petite Forte-

resse entre Fez & Miquenez.

Les autres Villes bordent la Mer, & sont toutes assez peuplées & fort marchandes ; elles le seroient encore davantage si elles avoient quelque bon Port ; mais la Barre que j'ay déja dit qui regne en toutes ces Costes, n'y en permet aucun.

Tetoüan & Salé sont celles où les bâtimens de Mer abordent plus facilement & plus frequemment, ce qui a donné lieu à plusieurs marchands de diverses Nations de s'y habituer, & au Roy de France d'y établir en chacune un Consul pour la commodité du Commerce, & pour sa seureté, c'en est au moins l'intention, mais que je puis dire estre sans effet par les manieres barbares & interessées de ces ennemis de la politesse & de l'honnesteté, qui les portent, ainsi que je l'ay vû, à une consideration bien plus grande pour

le moindre Marchand, par rapport au profit qu'ils en esperent, que pour les Consuls, dont le caractere qui leur est infructueux, est tous les jours exposé aux bizarreries de leurs caprices & aux indignitez de leurs mépris.

Salé. Salé est plus connuë & plus renommée que les autres à cause de ses Corsaires & de son Havre, qui n'est propre neanmoins que pour de petits Bâtimens. Elle est encore considerable par ses Forteresses, par ses deux Villes divisées comme à Fez en vieille & nouvelle, & par son grand Commerce; ses habitans qui ne sont pas plus de vingt mille, se qualifient d'Andalous, comme ceux de Tetoüan; elle avoit autrefois de beaux Edifices que les guerres & ses revoltes ont presque tous ruïnez. Elle a fait de la peine pendant quelque temps aux Rois de Maroc, dont elle vouloit secoüer la do-

mination ; mais Mouley Archy la reduisit en 1666. par le gain d'une grande bataille contre le fameux Gayland Seigneur de Tetoüan, d'Arzile & d'Alcassar, dont elle avoit recherché la protection ; ces ceux Villes sont separées par la riviere de Guerou, celle qui est du côté du Sud a deux Châteaux au haut d'une petite montagne qui est sur le bord de la Mer ; ils se communiquent par une grande muraille, & contiennent environ trente pieces d'Artillerie assez mal en ordre ; il y a un Fortin au dessus du vieil Château sur l'embouchure de la riviere, garni de trois Canons de fer & de deux de bronze de douze à quinze livres de balle, pour faciliter la retraite de ses Corsaires quand ils sont poursuivis.

Alcassar s'est aussi renduë fameuse par la grande bataille que Dom Sebastien Roy de Portugal Alcassar.

perdit avec la vie en l'année 1578. dans la plaine qui est entre cette Ville & la Riviere de Moukazem; elle est petite, peu remplie d'habitans & fort mal bâtie, mais dans une situation agreable par cette Riviere & par les beaux jardins qui l'environnent de tous côtez, Gayland y faisoit sa principale demeure dans un assez grand Palais, qui est presentement tout ruïné; je ne puis m'empêcher de dire en passant que je crois que cette Ville est le reduit de toutes les Cicognes de cette Barbarie, & qu'il y en a plus que d'habitans, je n'en ay jamais tant vû ensemble & dans un même endroit; aussi y sont-elles en seureté, car les Maures tiennent à peché d'en tuer, & le défendent tres-rigoureusement, à cause qu'ils croyent qu'à la priere de Mahometh Dieu a transformé en ces oiseaux une troupe d'Arabes qui

voloient les Pelerins de la Meque.

Ceüta eſt, comme j'ay déja dit, aux Eſpagnols, leſquels outre cette place conſiderable, en tiennent encore une autre en ce même Royaume, & ſur le bord de la Mer en tirant vers Alger qui eſt Melille, & le Pennon de los Velez, petite Fortereſſe bâtie ſur la pointe d'un Rocher entouré d'eau, & ſi bien ſituée qu'elle eſt preſqu'imprenable.

Le Royaume de Suz eſt contigu à celui de Maroc entre ſon Midi & ſon Couchant; il eſt petit & peu rempli d'habitans, y en ayant même une bonne partie preſque deſerte vers le côté des Negres; il peut y avoir dans ſes campagnes environ quinze mille Adoüars d'Arabes, tous gens braves, entreprenans, & impatiens de la domination; le Roy d'à-preſent a eu beaucoup de peine à les aſſujettir, Royaume de Suz.

encore y a-t-il deux montagnes dont il n'a pû venir à bout jusqu'à present, ceux qui les habitent ne le reconnoissant point, & se gouvernant par un Chef qu'ils se font eux-mêmes.

Ses deux Villes principales sont Illec & Tarudante, grandes & assez peuplées, eu égard au reste du Païs, y ayant bien en chacune cinquante mille habitans, le Roy n'y envoye point d'Alcaydes, comme dans celles de ses autres Royaumes, il n'y tient qu'un Capitaine, qu'on nomme Bascha, & qui a sous lui des Officiers, dont il se sert pour l'execution de ses Ordres dans tout le païs, mais avec ménagement; les Maures y sont traitez bien plus doucement qu'à Maroc & à Fez, ils n'y payent que leurs redevances annuelles, & ne sont sujets ni contraints à aucune Garamme extraordinaire, la politique du Roy l'engage à

en user ainsi pour ne point donner de prétexte à leur penchant tumultueux, & à la facilité que la situation du Païs feroit trouver à leur rebellion.

Le Païs habité est assez fertile en grains, legumes, fruits & olives, ses Montagnes sont abondantes en mines de cuivre, & l'on prétend qu'il y en a aussi quelques-unes d'or.

La ville de Sainte Croix située sur l'Ocean, est des dépendances de ce Royaume, & il s'y fait un commerce assez bon, tant des Marchandises qu'on y porte de Maroc, que de celles que le Païs même produit, qui sont comme à celui-là du Cuivre, de la Cire & des Amandes, & de plus de fort belles plumes d'Autruche.

Le Royaume de Tafilet est encore assez petit, & n'a de Ville remarquable que sa Capitale, qui porte son même nom; elle Royaume de Tafilet.

n'eſt fermée que de murailles, mais elle a un aſſez bon Château.

Ce Royaume ſitué au delà du Mont Atlas, & anciennement connu ſous le nom de Numidie, ne comprend qu'un terroir ſablonneux & ingrat entre les deſerts de Zaharra & la Province de Dara, ayant au Septentrion le Royaume de Maroc, dont il eſt ſeparé par le Mont Atlas: il eſt auſſi ſterile en bleds & autres grains, qu'abondant en Dattes; toutes celles qu'on tranſporte en Europe venans de là parce que le Roy de Maroc ne veut pas permettre qu'on en tranſporte d'ailleurs; c'eſt encore ce qui y ſert de nourriture ordinaire au lieu de pain, avec de la chair de Chameau, la ſéchereſſe du Païs n'y permettant pas la ſubſiſtance d'aucuns au res beſtiaux, ſi ce n'eſt d'une eſpece de Mouton ſans Cornes & ſans Laine, qu'on

dit y être toûjours gras & de fort bon goût, les Chevaux y ſont communs & beaux, & n'y ſont nourris que de Dattes.

Son peu d'étenduë n'empêche pas que le Roy ne le regarde, & ne le traite comme le plus noble de tous ces Royaumes, parce qu'il paſſe parmi les Maures pour le premier qui a ſuivi leur Prophete & ſon Alcoran; de ſorte que ſes habitans qui ne ſont pas en grand nombre, tiendroient à deshonneur pour eux & pour leur Loy, d'être gouvernez par d'autres que par des décendans de ce Prophete, ce qui engage le Roy à y tenir toûjours un de ſes Enfans pour Gouverneur; celui qui y eſt à preſent ſe nomme Moulla Benſar, & n'y eſt pas moins avide & abſolu pour les xactions & garammes, que les Alcaydes le ſont ailleurs; cette prétenduë Nobleſſe ne l'en mettant point à couvert.

Il croit de l'Indigo dans ce Païs, dont les Peuples joignent le trafic à celui des Dattes; ils fabriquent aussi de certaines Toiles rayées de soye à la Moresque, qu'ils nomment Haïques, & qui pour être fort en usage dans toute la Barbarie, s'y debitent facilement, & avec profit; ce qui leur est d'un grand secours pour le payement de leurs garammes.

Les anciens Rois de Tafilet se disoient aussi Seigneurs de Dara, grande Province contiguë & dépendante de ce Royaume; auquel son territoire aussi-bien que son produit, ses habitans & leur nourriture ont beaucoup de rapport.

Voilà ce qui se peut dire en peu de mots de plus juste & de plus précis, touchant l'étenduë, la situation, & la qualité de ces Royaumes, dont si l'on souhaite une plus ample information, il

n'y a qu'à consulter Dapper & Marmol dans leurs Histoires & Geographies d'Affrique, pour y satisfaire parfaitement sa curiosité : pour moy qui n'ay en veuë que de donner une idée de leur Etat & Gouvernement present; j'ay crû qu'il suffiroit d'en tirer ce simple extrait, pour en faire ensuite l'application necessaire à l'accomplissement de mes ordres & de mon sujet.

Caractere des Affriquains.

En consequence desquels aprés avoir remarqué que ces Affriquains en general sont peu braves & peu aguerris, adroits à cheval & à la lance, forts & infatigables, spirituels, mais point polis, jaloux, impudiques, menteurs, superstitieux, hypocrites, fourbes, cruels, & sans foy; que les moins barbares sont ceux qui habitent les Côtes de la Mauritanie Tingitane, & le Royaume de Fez, & que de tous les Chrêtiens, dont ils sont ennemis ir-

reconciliables, par la prévention de leur Loy, les François sont ceux qu'ils estiment & craignent davantage.

Aprés avoir encore observé que si ces Païs étoient en toute autre main que de ces Infideles, qui par la rusticité qui leur est naturelle, & par l'ignorance qu'ils affectent, ne s'appliquans pour la plûpart à d'autre étude qu'à celle de leur Alcoran, les negligent & ne sçavent pas en connoître l'utilité, il y auroit dequoy en faire un Estat délicieux & florissant, tant par sa propre situation, & par la beauté & pureté du climat, assez temperé dans tout ce qui est en deçà du Mont Atlas, que par la fecondité & qualité de ses habitans sains & robustes, par la quantité, la douceur & la fraischeur de ses Eauës, par l'abondance & la bonté de ses Pâturages, par celle des terres qui produisent pres-

que d'elles-mêmes, & qui ſeroient d'une fertilité merveilleuſe, ſi l'on prenoit ſoin de les cultiver; par le mélange utile & agréable de ſes Contrées, en Bois, Plaines, Côteaux, Montagnettes & Valons, par le bon goût de ſes Legumes, de ſes Fruits & de ſes Vins, & par la facilité du commerce & tranſport de toutes ſes Denrées.

Aprés avoir enfin déploré le malheur de voir un ſi riche treſor, enfoüi, pour ainſi dire, dans le centre de la pareſſe, de l'ignorance, & de l'inhumanité; Je commenceray par la deſcription particuliere des mœurs, inclinations & qualitez du Prince qui en a la poſſeſſion.

Il ſe nomme Roulla Iſmaël, & ſe qualifie de grand Cherif, c'eſt-à-dire le premier & le plus puiſſant des Succeſſeurs de Mahometh, dont il prétend deſcendre, comme j'ay dit; par Aly &

Fatyme, gendre & fille de ce Prophete, il se tient plus fier & plus honoré de cette parenté, que de l'antiquité de la Couronne dans sa Famille; ce qui prouve assez que ses Predecesseurs, qui se faisoient aussi appeller Miramolins, qui signifie Empereurs des Fideles, se sont servis du prétexte de Religion pour leur établissement.

Religion des Maures.

A propos dequoy je diray avant que de passer plus avant, que cette Religion étant fondée sur l'Alcoran, que les Maures & Arabes expliquent à leur maniere, & selon l'interpretation extravagante du Docteur Melich, l'un des quatre Chefs de la Secte de Mahometh, ils fondent leur croyance sur de certains points principaux, sans lesquels ils se persuadent qu'on ne peut-être sauvé.

Ils tiennent qu'il n'y a qu'un Dieu sans Trinité de Personnes,

que JESUS-CHRIST étoit un grand Prophete, né d'une Vierge appellée Marie, dont l'Incarnation a été telle que nous la croyons, & même annoncée par l'Archange Gabriël Ambassadeur de Dieu; qu'il étoit le plus Saint de tous les hommes, qu'il a fait plusieurs miracles, mais qu'il n'est point mort comme nous le croyons, ayant esté enlevé dans le Ciel, où il est en Corps & en Ame; lorsque Judas le voulut livrer aux Juifs; qu'un de ses Disciples à qui Dieu fist prendre sa ressemblance fut crucifié en sa place; & que c'est celui-ci que nous adorons.

Ils croyent encore que ce même JESUS-CHRIST doit revenir vivre quarante ans sur la terre, pour reünir toutes les Nations sous une même Loy; qu'il sera mis dans le Tombeau que Mahometh a fait faire au Côté

droit du sien ; que ceux qui ont suivi la doctrine de JESUS-CHRIST jusqu'à la venuë de Mahometh seront sauvez ; mais que celle que nous suivons aujourd'hui, n'étant pas la même qu'il nous a enseignée, & que la persecution des Juifs l'a empêché de perfectionner, ceux qui ne suivront point la Loy de ce dernier Prophete, qui n'a été envoyé de Dieu que pour la perfectionner, & lequel ils nomment son grand favori & l'interprete de ses volontez, souffriront les peines éternelles.

Ils estiment pour Ecritures Saintes, les Livres de Moïse, les Pseaumes de David, les Saints Evangiles, selon que Sergius les leur a interpretez, & l'Alcoran.

Ils croyent le Paradis, l'Enfer, la Resurrection & la Predestination ; ils font consister la récompense éternelle dans la vision beatifique de Dieu, de ses

Anges, & de Mahometh, & dans la joüissance de soixante-dix Vierges, avec lesquelles ils prendront incessamment leurs plaisirs, sans qu'elles perdent leur virginité ; qu'ils auront à souhait toute sorte de Mets délicieux, des Rivieres de Lait, de Miel, & d'Eau-rose pour se laver ; que les Excremens du Corps s'évaporeront en d'agréables sueurs, & qu'ils habiteront dans des Maisons de délices, construites de Perles, & de Pierres précieuses.

Ils ont un Carême, ou Ramadan, de trente jours qu'ils observent si religieusement, que non seulement ils ne mangent ni boivent depuis la petite pointe du jour, jusqu'aux premieres Etoiles de la nuit, mais ils ne prennent aucun Tabac, & ne flairent aucune odeur ; il faut dire aussi qu'ils s'en récompensent bien pendant les Nuits, qu'ils passent presque toutes en débauches.

La veille de ce Ramadan, ils s'y préparent par des réjoüiſſances accompagnées de décharges de Fuſils & de Mouſquets, & par des cris redoublez de *Allah*, qui reſſemblent plûtoſt à des hurlemens qu'à des cris de joye; ils ſont tous au guet à qui verra le premier paroître la Lune, & ils tirent des coups de Mouſquet vers elle, à meſure qu'ils l'apperçoivent, aprés quoy ils s'aſſemblent pour faire leurs Prieres, ayant leur Maraboug à leur teſte, s'agenoüillans, ſe levans & ſe proſternans la face en terre par repriſes, & toûjours tournez du côté de l'Orient.

Pâques des Maures.

Ils ont trois Pâques qu'ils ſanctifient pendant ſept jours, ſans s'abſtenir neanmoins de vendre & acheter, ainſi qu'ils font les Vendredis, qui ſont leurs Dimanches.

La premiere ſe celebre le premier jour de la Lune qui ſuit

leur Ramadan, & si elle échoit à un Samedy, qui est le Dimanche des Juifs, ceux-ci sont obligez de donner au Roy, en espece ou en valeur, une Poule & dix Poussins d'or. Dans les premiers jours de cette Pâque, le Roy a coûtume de faire venir devant lui tous les prisonniers de la Ville où il est, & de les absoudre ou faire mourir, selon la qualité de leurs crimes, & l'humeur où il se trouve, il en fit mourir vingt de cette maniere le troisiéme jour de la Pâque, qui estoit le quatriéme de mon arrivée à Miquenez.

La seconde Pâque, qu'ils nomment la grande, & septante jours aprés celle du Ramadan, leur maniere de la celebrer consiste à sacrifier à Mahometh autant de Moutons, qu'il y a d'enfans Mâles dans chaque famille, & ce en memoire du sacrifice d'Abraham pere d'Ismaël, premier Pere

des Arabes Sarrazins, d'où ils croyent que descend la Mere de leur Prophete; le Roy en fait une ceremonie publique à une Chapelle, ou selon leur maniere de parler, à un Saint, qui est à un quart de lieuë de Miquenez, mais avec cette circonstance superstitieuse, que dés que ce Mouton est égorgé (car ils observent fort de ne point faire mourir autrement tous les Animaux qu'ils tuent croyant qu'ils ne saigneroient pas assez d'une autre maniere, ce qui rendroit leur chair impure & deffenduë) aussi-tôt, dis-je, que ce Mouton est égorgé, un Maure le porte à toute bride, enveloppé dans un linge, à l'Alcassave ou Palais du Roy; que si en y arrivant le Mouton se trouve encore en vie, ils en tirent un bon augure & en font de grandes réjoüissances, mais s'il meurt en chemin, chacun s'en retourne fort triste,

& la feſte ſe termine là.

La troiſiéme Pâque [illegible] jours trois Lunes & deux jours aprés la ſeconde, & ſe celebre en l'honneur de la naiſſance de Mahometh ; & dans le premier jour les Maures mangent de la Boüillie, en memoire de celle qu'il mangea.

Ils allument dans leurs Moſquées pendant la Nuit qui la précede, quantité de Lampes & de Cierges, & tous leurs Talbes ou Prêtres y chantent ſes loüanges ſans diſcontinuer juſqu'au jour.

Ils ſolemniſent la Feſte de S. Jean par des feux qu'ils font dans leurs Jardins, où ils brûlent pendant la nuit quantité d'Encens autour des Arbres fruitiers, afin d'y attirer la benediction divine.

Ils admettent la Circonciſion; mais ils n'en fixent ni l'âge, ni le temps.

Ils font tous le Sala, ou la Priere, qu'ils nomment aussi la Messe, quatre fois le jour & une fois la nuit à certaines heures reglées, & qui leur sont marquées par les cris, ou pour mieux l'exprimer, par les hurlemens que font du haut de leurs Gemmes ou Mosquées ceux qui sont chargés de ce soin, car l'usage des Cloches n'est ni connû ni admis dans leur Religion.

Ils se lavent trés-souvent la Teste; les Mains & les Pieds, & ils prétendent se purifier par là de tous leurs pechez. Toutes les fois qu'un homme a connû sa femme, ou commis quelque crime, il est obligé avant d'entrer dans la Mosquée, de se laver generalement toutes les parties du Corps, ou de prononcer ces paroles les plus sacrées de leur Loy: *La illa illenla Mahameth Darazoulla*; qui signifient qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Maho-

meth eſt ſon Envoyé, ce qu'ils pretendent avoir la même vertu que le bain, & leur en tenir lieu.

Ils n'entrent jamais que pieds nuds dans les Moſquées, & ils obſervent la même choſe dans les viſites qu'ils ſe rendent les uns aux autres, laiſſant toûjours leurs Babouches ou Souliers à la porte de la Moſquée ou du logis où ils doivent entrer.

Ils croyent que tous les enfans qui meurent avant l'âge de quinze ans, ſoit Chrêtiens, Juifs ou Idolâtres, vont au Ciel, mais que s'ils paſſent cet âge ſans reconnoître Mahometh pour le favori de Dieu, ils ſont perdus éternellement, à l'exception neanmoins des filles qui meurent Vierges, leſquelles ſeront reſervées à ce qu'ils prétendent, pour accomplir le nombre de ſeptante, que chacun d'eux doit avoir à ſa diſpoſition dans le Ciel, ne pouvant pas s'en trouver un aſ-

ſez grand nombre pour y ſuffi-re parmi celles de la Loy Mahometane.

Ils diſent que l'Alcoran ordonne qu'on le faſſe recevoir par force de ceux qui ne s'y ſoûmettront pas de leur gré.

Ils ont ſi fort en horreur le Nom Chrêtien, qui dans leur Langue eſt ſinonime avec celui de Chien, qu'ils en font l'injure la plus commune & la plus mépriſante parmi eux : ils ne le prononcent jamais, qu'ils n'y ajoûtent, que Dieu le détruiſe, ou que Dieu brûle ſes Pere & Mere : c'eſt par où ils commencent à apprendre à parler à leurs enfans ; & quand il paroît quelques Chrêtiens dans Miquenez, il eſt toûjours expoſé à une huée generale du peuple & des Enfans, dont quelques-uns ne le ſuivent que pour avoir le plaiſir de l'injurier ou de lui jetter des Pierres.

Ils ſont auſſi perſuadez que ceux qui meurent en combattant les Chrêtiens vont droit en Paradis ; qu'il y a des récompenſes infinies attachées au merite de les tuer ; & que les Chevaux qui meurent dans ces combats les accompagnent dans le ciel.

Ils ont de plus une maxime auſſi bigearre qu'elle leur eſt particuliere, ſur ce qui regarde la fidelité de leurs paroles : car le menſonge & la liberté de ſe dédire quand bon leur ſemble, ſont ſi bien établis parmi eux, qu'ils s'en font bien moins un ſcrupule qu'une vertu. Juſques-là même qu'un Talbe, auquel un jour j'en témoignois mon étonnement, ne feignit pas de me dire qu'ils en faiſoient une des diſtinctions principales de leur Religion avec la nôtre, & qu'ils étoient perſuadez qu'ils ſeroient bien-tôt, comme nous, les eſclaves de la fauſſe croyan-

ce & de l'idolâtrie, s'ils l'étoient aussi, comme nous, de leurs paroles & de leurs engagemens.

Ils admettent la pluralité des Femmes, & peuvent en épouser jusqu'à quatre, ausquelles ils donnent dot, mais ils tiennent autant de Concubines qu'il leur plaît, & ils les repudient toutes quand bon leur semble; les premieres en payant leur dot, & les autres qui sont leurs Esclaves, en les chassant ou les vendant, & en gardant leurs Enfans.

Ils tiennent pour Saints, même dés leur vivant, tous les Innocens & pauvres d'esprit, aussi bien que ceux qui sçavent faire quelque sorcellerie, qu'ils disent avoir l'esprit de leur Prophete, ils font bâtir sur leurs Tombeaux, aprés leur mort, des Chapelles, où ils vont en pelerinage, où il se refugient, & dont

ils font des aziles inviolables pour l'impunité de leurs crimes & contre la colere de leurs Rois.

Ils ont quantité d'autres superstitions aussi extraordinaires & qu'on peut même qualifier de tres-extravagantes, comme de ne vouloir pas recevoir en témoignage ceux d'entr'eux qu'ils auroient veu faire leur eau debout, leur coûtume étant de la faire accroupis comme les femmes: mais parce que le détail en deviendroit trop long & peut-être hors de sujet, je ne m'y étendray pas davantage ici.

Je diray seulement que leurs femmes n'entrent point dans les Mosquées, parce qu'ils les croyent incapables d'être admises en Paradis; dautant, disent-ils, qu'elles n'ont esté créées que pour servir à la generation: mais elles font leurs prieres dans leurs maisons, & vont les Vendredis dans les Cimetieres prier

& pleurer ſur les Tombeaux de leurs parens; elles y vont vêtuës de bleu, qui eſt la marque du deüil en leur païs, comme chez nous le Noir.

Enterrement des Maures.

A l'occaſion dequoy je croi devoir obſerver que quand quelqu'un d'entr'eux vient à mourir, les parens & amis en font toûjours paroître beaucoup de douleur, juſques-là même que quand c'eſt quelque perſonne de qualité & de diſtinction, ils loüent des pleureuſes qui pouſſent des cris & des gemiſſemens ſans nombre, ſe battant la tête, & s'égratignant le viſage.

Avant que de mettre le Corps en terre, on le lave & enveloppe dans un Drap neuf, & on le fait porter dans un Biere ſuivie d'un grand nombre de perſonnes qui marchent fort vîte, & invoquent Dieu & Mahometh à haute voix. On l'enterre hors la Ville dans une foſſe étroi-

étroite par en haut & large par en bas, afin qu'elle ſoit plus aiſée à recouvrir, & que le corps y étant, diſent-ils, plus à l'aiſe, ſoit plus preſt au jour du Jugement, & ne perde pas le temps à chercher ſes Os, raiſons dont ils ſe ſervent encore pour ne pas enterrer deux perſonnes dans un même Tombeau. On porte auſſi des viandes ſur ces foſſes & l'on enterre de l'argent & des joyaux avec les morts, afin qu'ils puiſſent s'en ſervir pour avoir en l'autre monde les mêmes commoditez qu'en celui-ci.

L'entrée des Moſquées eſt encore deffenduë ſi expreſſement aux Juifs & aux Chrêtiens, qu'il n'y auroit poinr de milieu entre l'alternative de renier ou d'être brûlés pour ceux qu'on y trouveroit ; il en ſeroit de même ſi on les voyoit converſer on avoir quelque entretien particulier avec des Mahometanes.

Il y a aussi cette circonstance pour les Juifs à l'egard des Mosquées, qu'en quelque temps & saison que ce soit, il ne leur est pas permis de passer devant sans ôter leurs souliers, & ils sont même obligez d'aller Pieds nuds dans les Villes Royales, comme Fez, Maroc, Miquenez, &c. à peine de la bastonnade, ou de la prison, d'où ils ne sortent qu'en payant une grosse amende.

J'observeray encore avant que de finir ce Chapitre de la Religion des Maures; que l'Alcoran leur deffend de joüer à aucun jeu de hazard pour de l'argent, & que le Bâton, l'Amende, ou la Prison est la peine ordinaire des contrevenans; ainsi ils ne joüent qu'aux Eschets, aux Dames, & à une espece de Trictrac, tout-à-fait different des nôtres, mais ils ne font pas de tout cela un grand usage, & je ne me suis point

apperçu parmi ceux que j'ay pratiqué, qu'ils soient fort adonnez au jeu; ils ne le sont guere plus à la lecture, & l'on peut dire fort justement, que le dormir, le manger, le boire, les femmes, les Chevaux, & la priere font le partage, & presque tout l'employ de leur temps, dont ils abandonnent ce qui en reste à une grande & inutile oisiveté; aussi les voit-on souvent dans les Ruës assis sur leurs Talons le long des Murs, & tenans de grands Chapelets dont les grains deffilent dans leurs Doigts avec une vîtesse égale à la briéveté de la priere qu'ils font dessus, & qui ne consiste qu'en la prononciation des differens Attributs qu'ils donnent à Dieu: comme de dire sur chaque grain separément Dieu est grand, Dieu est bon, Dieu est infini, Dieu est misericordieux, &c.

Je ne dois pas non plus ob-

mettre la remarque de leur veneration particuliere pour ceux qui ont fait le voyage de la Meque, ils les nomment Hadgys ou Saints, & ils en outrent le culte à un tel point, qu'ils tiennent même pour Saints comme eux, les Chevaux qui y ont esté. Ils les font ensevelir & enterrer quand ils meurent comme ils feroient leurs principaux parens ou amis, & ils se font un plaisir & un exercice singulier de les visiter souvent, & de les voir manger.

Le Roy de Maroc en avoit un de cette nature. La premiere fois que je fus admis en sa présence, il le faisoit marcher immediatement devant lui; & outre la distinction que la richesse de sa selle & de son Harnois en faisoit paroître, sa Queuë étoit portée par un Esclave Chrêtien qui tenoit en ses Mains un Pot & un linge pour recevoir ses Excremens & pour l'essuyer.

On me dit que le Roy alloit de fois à autre baiser la Queuë & les Pieds de cet Animal.

Tous ces Chevaux ainsi sanctifiez sont ordinairement dispensez de tout service, & si leurs Maîtres n'ont pas le moyen de les nourrir, ils leur font assigner des Pensions pour leur subsistance sur les Mosquées du lieu où ils sont. On les remarque par les Chapelets ou Reliques dont leur col est toûjours entouré, & qui ne sont autre chose que des Ecrits enveloppez d'Etoffe d'Or ou de Soye, contenans les noms de leur Prophete, ou de quelques prétendus Saints de leur Loy. Ils servent aussi d'azile aux Criminels, comme les Tombeaux & les Chapelles des Saints dont j'ay déja parlé.

Ces Lieux qui sont dispersez en differens endroits sont destinez selon ce qu'ils contiennent pour la demeure d'un, ou

de plusieurs Marabous ou Talbes, qui sont les Prêtres des Maures, lesquels peuvent se marier, & sont parmi eux, & sur tout parmi les Arabes en grande veneration, ils y sont entretenus selon les facultez ou la devotion de ceux qui les fondent, & ils y vivent oisivement & grassement au dépens de ces miserables, qui tiennent à bonheur de pouvoir leur donner pendant leur vie, ou leur laisser aprés leur mort; Il me semble qu'on peut assez justement comparer ces lieux-là & leurs fondations à nos Abbayes, Prieurez & Chapelles.

Portrait du Roy de Maroc.

Mais pour reprendre l'idée du Portrait que j'ay commencé du Roy de Maroc, & pour le continuer, je diray qu'il est âgé de 49. à 50. ans, bazanné, maigre & d'un poil noir, qui commence à grisonner, que sa taille est medio-

cre, ſon Viſage ovale, ſes Joües enfoncées, auſſi-bien que ſes yeux qui ſont noirs & pleins de feu, que le Nez en eſt petit & aquilin, le Menton pointu, les Lévres groſſes, & la Bouche aſſez bien proportionnée; qu'il eſt avare & cruel juſqu'à l'excés, qu'il n'y a preſque rien dont l'intereſt & l'avidité d'argent ne le rendent capable, & qu'il aime ſi fort à répandre le ſang par lui-même, que l'opinion commune eſt; que depuis vingt ans qu'il regne, il faut qu'il ait fait mourir de ſa propre main plus de vingt mille perſonnes.

Ce que je pourrois d'autant mieux preſumer ou confirmer, qu'outre que j'en ay compté juſqu'à quarante-ſept qu'il a tuez pendant vingt-un jours que j'ay paſſé dans ſa Cour, il n'eut pas même honte de paroître devant moy dans la derniere Audiance qu'il me donna tout à Cheval à

la Porte de ses Ecuries, & ayant encore ses Habits & son bras droit tous teints du sang de deux de ses principaux Noirs, dont il venoit de faire l'execution à coups de Coûteau.

Toutes les Nations sont surprises de la soûmission & patience de ces Peuples à souffrir une cruauté si excessive; mais il faut qu'on sçache qu'outre leur impuissance generale & particuliere à s'y opposer, ils sont si fortement prévenus que la mort qui leur est ainsi donnée par les mains d'un Roy Cherif & décendant de leur Prophete, les meine droit en Paradis; que la plus grande partie d'entr'eux, tient à bonheur, ce que le nombre plus petit & mieux sensé deteste & ne peut empêcher; aussi ceux de ce nombre s'abstiennent-ils de s'en approcher le plus qu'ils peuvent, & s'estiment autant heureux de ne le

point voir, que les autres se le croyent d'en être tuez.

On dit cependant que ce Prince est assez traitable hors de ses emportemens, & dans ses entretiens familiers; mais il est sujet à des caprices violents, & d'autant plus dangereux, qu'ils sont toûjours voilez du manteau de la Religion, dont il affecte de paroître exact Observateur, & il est si persuadé qu'on le croit tel, qu'il se permet toutes choses sur ce fondement, & sur cette prévention.

Il ne s'attache qu'à se faire craindre de ses Sujets, & se soucie tres-peu de s'en faire aimer; aussi ne l'approchent-ils tous qu'en tremblant, & par devoir, mais jamais par inclination, & d'autant plus qu'on ne se presente point devant lui sans ordre, ou permission, ni sans presens.

Il a beaucoup d'esprit & de valeur, il est actif, infatigable,

& fort adroit à tous les Jeux & Courſes de Lances & de Cheval, en quoy je remarqueray en paſſant que tous les Maures ſont d'une adreſſe merveilleuſe, & qui ſemble n'avoir point degeneré de celle qu'on nous vante ſi fort, des anciens Grenadins dans leurs Tournois.

Il ne boit point de Vin, parce que ſa Religion le luy défend, mais quand il prend de l'Opium, ou d'un certain Hypocras qu'il compoſe lui-même avec de l'Eau de vie, Clouds de Girofle, Anis, Canelle, & Muſcade, ce qui lui arrive aſſez ſouvent, malheur à qui ſe trouve expoſé à quelqu'une de ſes fumées.

On ne craint pas moins ſa rencontre quand il porte un Habit jaune, c'eſt une remarque faite & éprouvée depuis long-temps, que cette couleur eſt en lui un preſage dangereux; &

presque toûjours funeste à quelques-uns de ceux qui l'approchent quand il en est revêtu, il avoit une Veste de cette couleur quand il me donna l'Audiance de Congé en la maniere ensanglantée que j'ai remarqué.

Il est fort adonné aux Femmes, & en tient prés de quatre cens dans son Alcassave pour son usage; car outre cela il y en a encore environ cinq cens autres pour les servir: Il en a cent dix-huit Enfans Mâles & vivans, sans les Filles qu'on ne compte point, & dont le nombre se monte bien à deux cens. Il ne prend de ses Concubines qu'il change souvent que les Garçons; & leur laisse les Filles sans leur donner même dequoi les nourrir.

De toutes ces Femmes, il n'en a épousé que quatre, sa Loy n'en permettant pas davantage, les autres sont ses Concu-

bines, & ſes Eſclaves, il eſt entierement gouverné par une de ſes Femmes qui eſt Noire, & n'a aucun trait de beauté; elle eſt Mere de celui de ſes Enfans qu'il ſemble ſe deſtiner pour ſucceſſeur, & qu'il fait appeller *Mouley Zidan*, il affecte de paroître modeſte & humble, & il rend toûjours Dieu l'Auteur du bien ou du mal qu'il fait, cependant il eſt tres-vain, & donne autant qu'il peut dans l'oſtentation.

Il eſt abſolu dans ſes Etats, & il ſe compare ſouvent à l'Empereur de France, qu'il dit être le ſeul qui ſçache regner comme lui, & faire une Loy de ſa volonté; il cite ſouvent une Lettre qu'il prétend que ſon Prophete a écrite à Heraclius, & il ajoûte que toutes les proſperitez des Rois de France ne proviennent que du ſoin religieux qu'ils ont toûjours eu de la con-

ſerver ; il traite tous les autres Princes Chrêtiens de dépendans, & il n'en parle jamais qu'avec mépris.

Ce fut dans ce ſens que voulant élever les grands Eloges qu'il fit du Roy dans la premiere Audiance qu'il me donna à la Porte de ſon Alcaſſave ou Palais, étant vêtu tres-mediocrement, ayant le viſage caché d'un mouchoir à Tabac aſſez ſale, les Bras & les Jambes nuës, aſſis ſans Natte ni Tapis ſur le Seüil de deux Poteaux de bois, qui ſervoient d'étaye à ce Portique, & ayant autour de lui quelques Alcaydes aſſis à terre, & les pieds nuds ; ce fut, dis-je, apparemment dans ce ſens, que voulant m'expliquer la juſte diſtinction qu'il fait du Roy avec les autres Princes de l'Europe; il me dit que l'Empereur dA'llemagne n'étoit que le Compagnon de ſes Electeurs : que le

Roy d'Espagne étoit moin s le Maître de ses Etats que ses Ministres: que le Roy d'Angleterre étoit dépendant & comme l'Esclave de son Parlement, & qu'il ne regardoit l'autorité de tous les autres que comme plus apparente que veritable.

Cependant malgré cette possession dont il se flatte d'une domination absoluë & personnelle, il n'y a gueres de Prince dont l'esprit soit plus facile à prévenir & à séduire que le sien; aussi ceux de ses Alcaydes qui l'approchent le plus, sçavent-ils si bien en profiter, qu'ils le tournent & conduisent comme il leur plaît, & où ils veulent, sur tout quand le pretexte de Religion, d'interest, ou de vanité leur en peut servir de guide.

Cette vanité n'est jamais mieux remplie que lorsque quelque Prince Chrétien lui envoye des Ambassadeurs, il est pour lors

au comble de sa joye, & il baisse toûjours la Terre à leur premiere vûë, & même en leur presence, pour marque des graces qu'il en rend à Dieu.

Il en usa ainsi à mon égard dés qu'il m'eut apperçû sur un Pan de muraille assez haute, & non encore achevée, où l'on m'avoit posté sans Sieges, sans Couvert & sans Tapis, pour y être Spectateur par son ordre d'une Revûë de dix mille Chevaux & de deux mille Hommes de pied qu'il faisoit exprés pour moy prés les dehors de la Ville, & qu'aprés quelques mouvemens sans ordre & toûjours accompagnez de grands cris, il fit défiler le long de ce mur, en me faisant chacun la décharge de son Arme au visage, pour me rendre, à ce qu'ils disoient, plus d'honneur, il est vrai que c'est là leur maniere de s'honorer entr'eux, & qu'ils en usent ainsi à

l'égard de leurs Princes & de leurs Chefs.

Le Roy de Maroc ne distingue les Ambassadeurs que suivant leurs qualitez & le rang qu'ils tiennent auprés de leurs Maîtres, mais sur tout quand ils lui portent de riches presens.

Ses Predecesseurs & lui ont si bien établi l'usage, ou pour mieux dire l'obligation de ces presens, qu'ils en ont fait comme une Loy pour tous ceux, tant leurs Sujets qu'Etrangers qui vont en leur Cour, & ausquels, comme je l'ai déja observé, il n'est pas permis d'y paroître sans y apporter, c'est même un article essentiel de leur Ceremonial à l'égard des Ambassadeurs, de commencer toûjours la reception qu'on leur fait par ces questions, adoucies neanmoins de quelque préliminaire d'excuse & d'honnêteté, qui étes vous? d'où venez-vous? que demandez-

vous ? qu'apportez-vous? & c'eſt ſur ce qu'ils répondent à la derniere de ces queſtions, que ſe regle la maniere de leur accüeil & de leurs traitemens.

C'eſt auſſi dans la vûë & le deſir de ces preſens que ce Prince fait tout ſon poſſible pour s'attirer des Ambaſſadeurs, ou pour engager à en recevoir de ſa part, & quand il les demande, ou les promet d'une élevation diſtinguée, il faut croire que c'eſt bien moins par le motif de l'honneur qu'il veut ou faire, ou recevoir, que par celui des preſens, qu'il compte devoir être proportionnez à leur qualité.

Cependant il s'imagine que ſa grandeur ne paroît & ne ſe soûtient jamais mieux que par leur abaiſſement, c'eſt ſur cette maxime qu'il n'y a point de chicacanes & de ſubtilitez dont ſes Miniſtres ne ſe ſervent pour y

réüſſir; & qu'ils ont auſſi tenté avec toute ſorte d'adreſſe & d'opiniatreté de me ſoûmettre à la regle qu'ils croyent en avoir établie par les violences qu'ils ont faites aux derniers que l'Angleterre & l'Eſpagne y ont envoyé. Mais pour ne pas expoſer le Roy dans l'engagement de s'en reſſentir, comme a fait ſi juſtement le Roy d'Angleterre, qui n'admit l'Ambaſſadeur de Maroc à ſon Audiance que nuds Pieds & ſans Turban, pour repreſailles de ce que ce Prince avoit forcé le ſien à ſe déchauſſer pour y être reçû; je n'ay rien obmis dans cette occaſion pour leur faire connoître la difference & la ſuperiorité de Sa Majeſté ſur tous les autres, & je me ſuis oppoſé à cette entrepriſe avec tant de raiſons, de fermeté & de patience que j'ay eu la ſatisfaction de voir par le ſuccés que Sa Majeſté même a

honoré de ſon approbation, que je leur avois inſpiré la juſte idée qu'ils doivent concevoir, de tout ce qui a rapport au merite, à la puiſſance & à la gloire de S. M.

On dit que ce Prince a fait un ſerment ſolemnel de ne donner jamais la liberté aux Eſclaves Chrêtiens, qu'on ne lui rende en échange au moins autant de ſes Sujets, & les derniers Traitez que les Eſpagnols en ont fait avec lui de dix, & plus nouvellement de quatre Maures contre un Eſpagnol, l'ont ſi fort enflé de gloire & de preſomption ſur ce point-là; qu'ils l'y ont rendu preſque intraitable à toutes les autres Nations.

Il fait ſon ſejour ordinaire à Miquenez, parce que c'eſt le lieu de ſa naiſſance, c'eſt une petite Ville ſituée dans les Terres à quarante lieuës de Salé, à ſoixante de Tetoüan, & à douze de Fez; elle eſt fort peuplée & Miquenez.

contient plus de ſoixante mille Habitans ; mais elle eſt ſi mal bâtie & ſi deſagreable par elle-même, qu'elle ne paſſeroit que pour un miſerable Bourg ſans ce grand nombre de Peuple, & ſans la preſence de ſon Prince, & l'ornement de ſon Alcaſſave, dont l'étenduë n'eſt gueres moins grande que la ſienne propre, & dont la ſtructure eſt au deſſus de ce que tous les autres Edifices que j'avois vû en ce Païs, pouvoient en faire imaginer.

Alcaſſave ou Palais du Roy de Maroc.

Comme ce Palais eſt plus élevé que la Ville, entouré de pluſieurs Murailles, fort hautes, fort épaiſſes, & fort blanches, & composé d'un grand nombre de Pavillons, outre les Minarets aſſez hauts de ſes deux Moſquées ; c'eſt ce qui s'offre d'abord à la vûë en y arrivant, & ce qui en donne une grande idée, mais elle ne ſe ſoûtient pas à ſes approches, car le tout

en eſt conſtruit avec ſi peu d'art & de regularité, qu'il ſeroit tres-difficile aux plus habiles Architectes d'en démêler l'œconomie & le deſſein, & je ſuis même perſuadé ſur ce que j'en ay vû par les Dehors; car il ne m'a pas été permis d'entrer dedans, que le Roy lui-même qui en eſt l'Auteur & le Conducteur ne le ſçauroit dire, & qu'il n'a d'autre vûë dans ce qu'il y détruit & rebâtit continuellement, que d'abaiſſer ſous le joug de la ſervitude & du travail le grand nombre de ſes Sujets qu'il y employe; il en fait auſſi l'occupation & le ſupplice ordinaire des Eſclaves Chrêtiens qu'il y fait travailler en tous temps & ſans relâche; on les y rend Maneuvres & Maſſons à force de coups de bâton & de miſere, à laquelle ils ſuccombent d'autant plus facilement, que leur nourriture journaliere ne con-

Des Eſclaves Chrêtiens.

ſiſte qu'en une tres-petite quantité de Pain d'Orge & fort noir, avec de l'eau, & qu'ils ne gîtent que dans des Matamorres, ou lieux ſoûterains, dans leſquels ils n'ont pour Lit que la Terre, & où ils ne reſpirent qu'un air fort mauvais, & mêlé de beaucoup de puanteur.

Matamorres.

Il ſe trouve pourtant parmi ce genre d'Eſclavage ſi rigoureux, & preſque inſupportable, une eſpece d'humanité qu'on ne ſembleroit pas devoir attendre de la cruauté de ce Prince, qui eſt que les Femmes & les Gens mariez ne travaillent point, les premieres à cauſe de leur foibleſſe, & les autres étant, à ce qu'il dit, aſſez chargez du poids d'une Femme, & de l'employ qu'ils en doivent faire, pour qu'on ne les accable pas ſous celui d'un autre travail; mais cette eſpece de compaſſion eſt bien défigurée par ſon avarice, qui

le porte à ne leur rien donner pour ſe nourrir.

Ceux qui ſe font Renegats ſont auſſi exempts de travail, mais ils n'en ſont pas moins Eſclaves, le Roy en fait les Gardes de ſes Portes, ou les envoye dans les Provinces à ſes Alcaydes qui leur donnent des Emplois proportionnez à leur force ou à leur capacité. Il les mene avec lui à la Guerre, & les fait toûjours marcher à la tête de ſes Troupes, & s'ils témoignent la moindre envie de reculer, il les met en pieces. Renegats.

Il n'y a de Bâtiment regulier dans l'Alcaſſave qui renferme environ quarante-cinq Pavillons avec chacun ſa Fontaine dans ſa Cour, & qui a pour principale Entrée une trés-belle Porte avec des Colomnes qui la font appeller la Porte de Marbre, que deux Moſquées & un Michoüart ou grande Cour, ornée

au dedans de Colomnes & bas reliefs de Marbre ſans Figures humaines ni d'Animaux, mais de Chiffres & Lettres Arabeſques, où ſont décrites les principales Actions militaires de ce Roy.

Rouës ou Ecuries du Roy de Maroc.

Les Ecuries qu'ils appellent Rouës, y ſont encore fort belles, elles forment deux longue Galleries à droit & à gauche, toutes voûtées & à grandes Arcades, ayant par eſpace dans le milieu d'une eſpece de Chemin pavé qui les ſepare de petits Pavillons fort propres, dans chacun deſquels il y a une Fontaine & un Abreuvoir pour les Chevaux, qui ſont en ce Païs-là, comme tout le monde ſçait, d'une extrême beauté, mais à l'égard deſquels, les Maures ont auſſi-bien que pour les Bleds cette maxime erronée dont ils font un point de Religion, de n'en laiſſer ſortir aucun, ſous quelque pretexte que ce ſoit, pour les

tres-

Chrétiens; ils ont encore ce même entêtement pour les Livres, qui y ſont d'autant plus curieux & rares, qu'il n'y a preſque plus d'Imprimeries dans leurs païs.

Jardins de Miquenez.

Les Jardins du Roy ſont plantez dans le milieu d'un grand Bois d'Oliviers, & ſont aſſez beaux : on y voit en tous temps des Fleurs, des Legumes, des Fruits, & des Arbres de toutes eſpeces, mais comme ils ſont un peu éloignez de l'Alcaſſave, cette diſtance qui en ôte la commodité, en diminuë auſſi beaucoup l'agrément : les allées en ſont fort étroites : on n'y voit ni Eauës jalliſſantes, ni Baſſins; mais il y paſſe quelques ruiſſeaux qui ſervent à les arroſer. C'eſt un eſclave Eſpagnol nommé Antonio Lopes, qui en a le ſoin, cet homme paroît avoir quelque naiſſance, & le Roi le traite aſſez bien, mais le ſervice utile & agreable qu'il en re-

tire, est cause qu'il ne lui permet ni promet de le laisser jamais retourner en son Païs.

Il y a quelques Palais assez beaux aux environs de celuy du Roy, que des Alcaydes y font bâtir pour lui plaire, mais sur la jouïssance desquels ils n'oseroient s'assûrer, persuadez qu'ils sont par l'épreuve que quelques uns d'entr'eux en ont déja faite, qu'ils ne leur demeureront qu'autant de temps qu'il ne prendra point envie à ce Prince de les leur ôter.

Hôpital de Miquenez.

Il y a dans Miquenez un Hôpital que le Roy d'Espagne y a établi depuis peu, pour la consolation & le soulagement des Esclaves, & qui leur est aussi d'un grand secours; il peut contenir jusqu'à cent malades, & a été bâti aux dépens de Sa Majesté Catholique, qui y entretient quatre Religieux Recollets, & un Medecin, pour la

ſubſiſtance deſquels il a aſſigné un revenu annuel de deux mille écus; il n'eſt ſouffert en ce lieu, & les Religieux qui en dépendent auſſi, ne le ſont encore à Fez, à Salé, & à Tetoüan, que moyennant quelque tribut.

Il y a dans cette Ville comme dans toutes les autres d'Afrique, pluſieurs Ecoles, où l'on montre aux Enfans à lire, à écrire, & à chiffrer, & rien de plus. Quand on les châtie, on ſe ſert d'une Verge de bois fort plate, avec laquelle on leur donne des coups ſous la plante des pieds. Toute leur Etude ne conſiſte qu'à lire l'Alcoran d'un bout à l'autre; & quand un Ecolier a parcouru ſon Livre, on le pare, & ſes Compagnons le menent à Cheval & comme en triomphe par la Ville, & publient ſes loüanges. Des Ecoles.

Les Juifs y ont auſſi un Quartier aſſez grand, mais qui n'eſt Juifs de l'Afrique.

pas plus propre que dans les autres Villes. C'eſt dans celui-là que le Chef de tous ceux du Royaume qui y ſont bien au nombre de ſeize mille, fait ſa principale demeure, c'eſt lui qui a ſoin d'impoſer & d'exiger toutes les Garammes ordinaires & extraordinaires qu'on leur fait payer: celui qui l'eſt à preſent ſe nomme Maymoran, il eſt borgne & ne paroît pas fort ſpirituel, mais le Roi le conſidere à cauſe des frequents dons qu'il lui fait, & de l'utilité qu'il en retire en toutes occaſions; c'eſt auſſi par lui & par ſes ſoins que ce Prince entretient un commerce pecunieux & politique avec toutes les Nations, tant ennemies qu'amies; lui & ſa Famille ſont tres-bien logez, mais tout le reſte l'eſt fort mal.

Les Juifs, quoiqu'en ſi grand nombre dans cet Empire, & d'un ſecours ſi avantageux, n'y

ſont pas neanmoins plus conſiderez qu'ailleurs, on les y choiſit toûjours pour les plus vils emplois; ils n'ont que la nourriture pour tout ſalaire des travaux qu'on leur impoſe ſouvent, & ils ſont ſi ſujets aux taxes, aux injures & aux baſtonnades, qu'on peut les regarder comme le but & le joüet perpetuel de l'avarice & injuſtice des Grands, & de l'averſion de tous.

Il ne leur eſt pas permis de ſe défendre contre le moindre enfant qui les maltraite de paroles, ou de coups de pierres, & ils ſont diſtinguez des Maures, dont les Bonnets ſont toûjours rouges, par les Bernous & Bonnets noirs qu'ils ſont obligez de porter.

Ils ont par tout des Quartiers ſeparez, & dont l'entrée eſt gardée par des gens établis par le Roi, afin qu'ils puiſſent y vaquer tranquillement à leur com-

merce & à leur Religion, mais ils n'osent aller seuls en Campagne & sans y être escortez de quelques Maures, parce que les Arabes & les Barbares les y égorgeroient sans remission.

Cependant avec ces apparences exterieures de misere & de mépris, ils ne laissent pas d'être à leur aise au dedans, & d'y avoir plus leurs commoditez que les Maures mêmes; la raison en est qu'ils travaillent & trafiquent ce que les Maures ne font pas; aussi les Femmes des Juifs sont-elles pour la plûpart assez bien vétuës, & comme elles ne se cachent point le visage à la maniere des Maures-ques, elles prennent plus de soins qu'elles de leurs coëffures & ajustemens.

Pour moy qui n'ay vû que des Juifves, j'avoüeray que j'ay trouvé dans quelques-unes tant de bonne mine & de beauté, que

je ne doute pas qu'on ne ſoit bien fondé à ſe former une idée ſemblable de celles (je veux dire des Affriquaines) que la jalouſie des Hommes & l'uſage du Païs obligent bien plus à ſe cacher, que leur propre inclination; car il eſt conſtant que la contrainte dans laquelle les Maures tiennent leurs Femmes, ſert plûtôt à réveiller en elles le deſir qui leur eſt aſſez naturel au libertinage, qu'à l'étouffer; & qu'étant plus ſpirituelles & plus vives que les Européennes, elles ne leur cedent en rien ſur l'adreſſe & l'induſtrie neceſſaires pour leur ſatisfaction.

Elles aiment particulierement les Chrétiens, à cauſe qu'ils ne ſont pas circoncis, & il n'y a point de ſtratagême dont quelques-unes ne ſe ſervent pour gagner les Eſclaves qui ſont chez elles, & qui ont la liberté d'entrer dans leur Logis.

Mariages des Maures.

Mais il s'obſerve dans leurs mariages une certaine ceremonie, qui ne contribuë pas peu à les retenir juſqu'à ce temps-là, à moins qu'elles n'y prennent bien leurs précautions ; c'eſt que quand les parens de part & d'autre ſont convenus, on fait porter l'Epouſe publiquement, & toute voilée au ſon des Tambours & des Haut-bois au Logis de l'Epoux, auquel il n'eſt pas permis de lui découvrir le Viſage, ni de la voir en aucune partie du corps qu'il ne l'ait reconnuë pucelle ; ce qui étant fait, il lui ôte ſon Bandeau, & défait ſon calçon teint du combat, qu'il jette dans la Cour, & que les femmes qui l'ont conduite ramaſſent, en chantant & danſant en ſigne de joye de ce qu'elle eſt acceptée pour Epouſe ; que s'il ne la trouve pas Vierge ; il lui fait dépoüiller ſes Habits nuptiaux, la fait ſortir

de sa chambre sans la voir, & la renvoye chez son pere, auquel il est permis par la Loy de l'étrangler, s'il veut en faire justice.

Quand les Maures se marient ils font venir un Cadis & un Notaire, le dernier écrit dans une cedule la dot que le mari donne à sa femme, car les peres ne donnen rien à leurs filles, & lorsque le mari repudie la femme, il est obligé de lui donner la dot promise, & ne peut se remarier de quatre mois aprés; mais quand c'est la femme qui se retire, elle n'a pas droit de lui rien demander.

Comme les femmes les plus grasses & les plus grosses sont les plus estimées, elles ne mettent jamais d'Habits qui les serrent, afin de devenir telles, ce qui leur rend aussi les mammelles abbatuës & pendantes jusqu'à l'excés; elles portent toutes des

Echarpes dont elles ſe ceignent le Ventre, elles ſe tiennent le Corps fort propre, quoiqu'elles ayent toûjours les Jambes nuës; elles mettent beaucoup de Vermillon aux Jouës & aux Lévres, elles ſe noirciſſent les Sourcils avec de la fumée de Noix de galle, elles ſe jauniſſent le deſſous des pieds & le dedans des mains, elles ſe rougiſſent les Ongles, elles ſe parent la Gorge, les Oreilles, les Bras, & les Jambes de Colliers, de Braſſelets, de pendants, & de quantité de Babioles, & ne ſe croyent pas belles, quand il leur manque quelqu'un de ces ornemens empruntez.

Lorſqu'elles ſortent par la Ville, elles ſe couvrent d'un grand Voile blanc fort délié, & ſe bandent le milieu du Viſage, afin de n'être point vûës, n'ayant que les Yeux découverts pour voir à ſe conduire, elles ne par-

Femme Maure allant par la Ville.

D. Penningen Sch:

lent jamais aux Hommes dans leur Chemin, pas même à leurs Maris, qui ne ſçauroient les reconnoître d'autant qu'elles ſont couvertes toutes de la même maniere; elles ôtent tout cela quand elles entrent dans la Chambre de leurs Amies, & ont grand ſoin de laiſſer leurs Souliers à la porte, afin que le Maître de la maiſon n'y entre pas, ce que le mari de celle qui rend viſite prendroit en fort mauvaiſe part.

Quoy qu'elles n'ayent qu'un mari à pluſieurs, & que la plûpart vivent enſemble, elles ne ſont point jalouſes les unes des autres.

Aucun Homme ne les voit jamais dans leurs maiſons, & quand le mari veut regaler quelques Amis, ce qui eſt aſſez rare entr'eux, les Femmes montent ſur le Toit fait en Terraſſe, ou dans quelque Chambre haute,

&y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient sortis, ce qui fait aussi que les repas sont courts, ne s'arrétans point à discourir ou à se divertir entr'eux, comme on fait en Europe.

Repas des Afriquains.

Je dirai à propos de ces repas, que la maniere de manger parmi les Maures, est de s'asseoir en rond Maître & Valets à terre & sans Souliers, autour d'une peau de cuir toûjours fort grasse, qui leur sert de table & de nappe, sur laquelle le mets le plus ordinaire qu'on leur sert dans une espece de terrine large par le haut, & fort étroite en bas, est du Couscoussous, qui est une pâte faite de fine fleur de farine, & semblable à de l'anis un peu couvert, laquelle on a fait cuire avec quelques poules & des pigeonneaux, ou du mouton; ils mangent ce Couscoussous à poignées, & en font une maniere de petites pe-

lotes, qu'ils lancent dans leur bouche, & rejettent dans la Terrine ce qui en reste sur leur barbe ou dans leur main, & quand ils prennent la Viande, & qu'ils veulent la rompre, comme ils ne mettent jamais que la Main droite au Plat, chacun tire son morceau, comme font les Chiens acharnez à une Carcasse, sans dire une seule parole pendant tout le Repas.

Ceux qui font un peu meilleure chere, sont servis aprés ce Mets (qu'une Salade accompagne presque toûjours) de quelque Bassin de cuivre, ou Ecuelle de Terre (car ni eux ni le Roy méme ne se servent point de Vaisselle d'argent, ils prétendent que leur Loy le défend, remplies de Viandes fricassées avec du Miel & des Amandes, ou roties sur la flâme, ou frites dans de l'huile, & de quelques Confitures à leur mode, sans au-

cun Deſſert, & aprés que leur Repas eſt achevé, ils s'eſſuyent les Doigts ſur le bord du Plat, ou avec la langue: Ils ne boivent que de l'Eau, & tous dans un même Vaſe, parce que l'Alcoran leur défend le Vin, mais non pas l'Eau de Vie, dont ils s'enyvrent tres-ſouvent: Ils ſont auſſi grands amateurs de toutes nos Liqueurs de Provence, comme Eau de Cette, de Canelle, Ratafia, Roſſolis, &c. mais l'uſage du Sorbec & du Café n'eſt point établi parmi eux, comme dans le Levant.

L'Ecurie eſt le lieu qu'ils choiſiſſent plus ſouvent & plus volontiers pour manger, & ils n'ont d'autre plaiſir aprés leur Repas que de viſiter leurs Femmes ou leurs Chevaux.

Je crois qu'aprés avoir parlé de la maniere de manger des Maures, je puis bien auſſi dire un mot de celle de leurs habillemens.




3
2
Maraboug ou Talbe.

Les Hommes portent une Chemiſe aſſez courte, & dont les Manches ſont larges & quelquefois pendantes, mais le plus ſouvent retrouſſées ſur les Epaules, & ſur tout dans l'Eté qu'ils ont les Bras nuds : ſous cette Chemiſe eſt un Caleçon de toile qui ne décend que juſqu'aux Genoüils, & leur laiſſe les Jambes nuës juſqu'aux Pieds, qu'ils chauſſent dans une maniere de Souliers ou Pantoufles qu'ils appellent Babouches, & qui n'ont ni Oreilles ni Talons; les Marabous ou Talbes ont au haut de leur Babouches de certaines pieces découpées par le bord en maniere de Fleur de Lys, & ce n'eſt qu'à cette marque qu'on les connoît & diſtingue d'avec les autres.

Habillemens des Maures.

Ils portent tous par deſſus leur Chemiſe un Cafetan ou Veſte de Drap ſans Manches, & de telle couleur qu'il leu

plaît, cette Veste est ceinte d'une Echarpe de Soye, dans le devant de laquelle ils mettent une Guaine avec un ou deux Coûteaux, dont ils affectent que le manche & le bout de la Guaine soit toûjours de quelque métal riche ou de quelque Ouvrage singulier; ils portent par dessus ce Cafetan, qui n'est boutonné que jusqu'à la ceinture, un Hayque, qui est une piece d'Etoffe de Laine blanche tres fine, contenant environ cinq aunes de long sur une aune & demie de large, dont ils se couvrent la Tête & tout le Corps à plusieurs tours & retours, par dessous & par dessus les Bras de la même maniere qu'on le voit aux Drapperies des Figures antiques des Apôtres & des Israëlites.

Ils mettent par dessus tout cela & principalement en Hyver un Bernous ou espece de Man-





teau de Laine ou de Drap bordé d'une Frange, & d'où pend par derriere un Capuchon avec une Houpe au bout.

Ils portent un Chapeau de paille quand ils vont en Campagne; mais par tout ailleurs ils ne mettent ſur leur Tête qu'ils ont toûjours raſe, qu'un ſimple Bonnet de Laine rouge, qu'ils entourent quelquefois de Mouſſeline pour en faire un Turban, pourvû que ce ne ſoit pas en preſence de leur Roy, devant lequel aucun d'eux, de telle qualité qu'il ſoit, n'oſe paroître qu'en Bonnet, il n'eſt permis qu'aux Cherifs ou Décendans de Mahometh de le porter verd, & ceux des Juifs ne ſçauroient être que noirs: les jeunes gens n'en portent point du tout, & vont Tête nuë juſqu'à l'âge de vingt ans, à moins qu'ils ne ſoient mariez, ou qu'eux ou leur Pere n'ayent été à la Me-

que, auquel cas il leur est permis de porter un Bonnet dés l'âge de quatorze ans.

Cette maniere d'habillement est commune à tous les Maures, qui ne se distinguent entre-eux que par la richesse de leurs Casetans, & par la finesse de leurs Hayques; il n'y a que les Alcaydes qui se font remarquer par des Ceinturons de cuir brodez d'or, où pend un Sabre, & qu'ils portent en Baudrier, & par dessus des especes de Bernous de Drap écarlate ou noir, lesquels n'ont point de Capuchon, le Roy même ne s'habille pas autrement, mais il porte toûjours sous sa Chemise une Cotte de Mailles, pour se garentir des entreprises secrettes qu'il sçait bien que sa cruauté ne sçauroit manquer d'inspirer.

Les Noirs du Roy qui sont destinez pour sa garde, sont aussi vêtus de la même maniere, &

Noir de la Garde du Roy de Maroc.

tres-proprement, on les voit rarement avec des Bernous, mais presque tous avec des Bas de Soye, dont ils sont fort curieux, ils portent des Sabres, & quand ils sont à Cheval, ils ont toûjours des Lances ou des Fusils.

L'habillement des Femmes est assez semblable à celui des Hommes, il n'en differe que par les Manches de leurs Chemises qui leur couvrent les Bras & qui sont serrées jusqu'au Poignet, & par la longueur des Caleçons qui leurs décendent jusqu'au gras des Jambes ; le Col de leurs Chemises est plissé, & presque toûjours orné de quelque Broderie, leur Veste est ouverte par devant jusqu'à la Ceinture, elles attachent aux Manches de ces Vestes de grands morceaux de Mousseline, qui font le même effet que nos Engageantes, mais qui pendent beaucoup plus bas : elles por-

tent dans leurs Maisons un Juppon fort court, & quand elles sortent par la Ville, elles s'entourent d'un Hayque qui les couvre entierement depuis le Col jusqu'aux Pieds, elles se cachent aussi le Visage, en sorte qu'on ne leur voit que les Yeux: quant à leur Coëffure elle n'est gueres differente de celle des Espagnoles; elles font deux Presses de Cheveux qu'elles jettent en arriere avec quelques Plaques de Tubans, & ne se couvrent la Tête que d'un simple Voile ou d'un Bandeau; elles ne portent ni Souliers ni Babouches; mais seulement des Chaussons de Maroquin rouge ou jaune sans Semelle & sans Talon.

Je ne puis finir cet article sans y remarquer une circonstance assez plaisante touchant la précaution des Maures pour se parer de la Pluye, quand ils s'en trouvent surpris en Campagne, &




98

qu'ils n'ont point de Bernous, c'eſt que pour lors ils ſe deshabillent tous nuds, & font un Paquet de leur Hayque, Veſte & Chemiſe, ſur lequel ils s'aſſeyent, & eſſuyent ainſi la Pluye juſqu'à ce qu'elle ſoit paſſée, aprés quoy ils remettent leurs Habits qui ſe trouvent ſecs, & continuent leur chemin.

J'ay dit en faiſant l'énumeration des Enfans du Roy, dont le nombre & l'éducation font préſumer qu'il eſt difficile que pluſieurs ne reſtent ſans biens & ſans employ, que ce Prince ſembloit en avoir choiſi un pour lui ſucceder, dont il aime beaucoup la Mere, il ſe nomme *Mouley Zidan*, & peut avoir vingt-un à vingt-deux-ans, il eſt moulatre & d'aſſez belle taille; il paroît moins attaché à l'argent que ſon pere, mais il n'a pas moins de panchant que lui aux executions ſanglantes; il eſt fort

addonné à la débauche, & ſur tout à celle du Vin & des Eaux de Vie, qu'il boit ſouvent juſqu'à l'excés, & avec danger pour ceux qui ſe trouvent ſous ſa main dans ces temps-là.

Il n'eſt point logé dans l'Alcaſſave, mais dans un beau Palais y attenant, que l'Alcayde Aly ben Abdalla, dont je parleray ci-aprés, s'y étoit fait bâtir, & que le Roy s'eſt aproprié, ainſi qu'il fait ordinairement de tout ce qu'ont ſes Sujets qui l'accommode ou qui lui plaît.

Il a déja épouſé trois Femmes dont il a huit Enfans, & on lui deſtine une Fille de l'Alcayde Aly pour ſa quatriéme.

Il affecte de paroître plus familier & plus genereux que ſon Pere, & pour s'en attirer l'opinion, & ſe faire aimer, il ne feint pas avec ſes Amis d'en deſaprouver la conduite aux occaſions; Il s'en expliqua même

en ce ſens aſſez ouvertement, à ce qu'on m'a aſſûré, aprés ce déni que j'ay remarqué que ce Roy fit de ſa Parole & de ſon Ecrit, au ſujet de la Paix qu'il avoit ſi fort témoigné deſirer avec Sa Majeſté.

La plûpart des autres Enfans du Roy ſont élevez, je ne diray pas ſeulement avec ſi peu de marques de Nobleſſe & de Grandeur, mais j'y ajoûteray avec tant de negligence & ſi peu d'éducation, qu'il n'y a gueres de baſſeſſes, dont ils ne ſoient capables, ſur tout pour ce qui regarde la débauche & l'argent; ils vont ſouvent viſiter les Juifs pour y trouver à boire, ou à prendre; car ils ſont Larrons comme des Choüetes, & ne cedent en rien dans cet Art aux plus habiles Lacedemoniens du temps paſſé: & quand ils rencontrent quelque Eſclave, ils le foüillent & lui prennent tout ce

qu'il a, auſſi leur approche & leurs viſites ne ſont-elles pas moins évitées dans les Maiſons des Particuliers, que celles des Bohemiens dans nos Villages.

Je n'ay pas été exempt de cette épreuve dans une viſite que j'ay eſſuyée d'un d'entr'eux âgé de douze à treize ans, dans laquelle il ne me fit d'autre ſalut ni compliment, que de ſe jetter d'abord ſur tout ce qui lui parut dans ma Chambre digne de ſa tentation; je ne ſçaurois mieux comparer ſon entrée & ſa ſortie qu'à celle d'un Singe qui ſauteroit tout d'un coup ſur quelque Panier de Fruits qu'il auroit apperçû, & s'enfuiroit avec ce qu'il auroit pû y attraper; j'en fus quitte neanmoins pour une paire de Piſtolets, & quelques Boëtes de Confitures, mais je m'en fis une leçon pour me parer des Mains auſſi habiles de ſes autres Freres, que je me

donnai bien de garde de recevoir ailleurs que dans la Cour, ou à la porte du Palais où on m'avoit logé.

Il est à remarquer qu'à mesure que ces enfans croissent en âge, le Roi les établit Alcaydes ou Gouverneurs de divers païs, Provinces, & Cantons de ses Etats; & qu'aprés la mort du pere, celui qui se trouve le plus en credit & le plus fort surmonte & tuë les autres pour regner seul, & établit en leur place ses Favoris ou ses propres enfans. C'est pourtant celui qui se trouve prés du Roi lors de sa mort qui est ordinairement le plus en état de terrasser les autres, parce qu'il est Maître des Armes, & quelquefois des tresors quand il peut les découvrir. L'Empereur d'aujourd'hui aprouve fort, à ce qu'on dit, cette maxime, & tient que cela rend tous leurs enfans Guerriers pour parvenir

à la domination de leurs Freres; mais c'est ce qui produit toûjours des Guerres entr'eux, & ce qui divise aussi facilement les Etats, que les Vainqueurs ont eu de peine à les réünir.

Au reste on void ces enfans dés neuf à dix ans sur des Chevaux fougueux sans selle & sans bottes ni éperons, s'abandonner à toute leur vîtesse, & s'y tenir cependant parfaitement bien : c'est l'usage Mauresque de monter ainsi les Chevaux à poil & de fort bonne heure, tant pour le Cheval que pour le Cavalier, car on y fait monter & travailler les Chevaux dés qu'ils ont un an.

Revenus du Roy de Maroc.

J'ay tenté inutilement l'information & le calcul des revenus de l'Empereur de Maroc, qui n'a presque point de Domaine, j'ay trouvé qu'il étoit autant impossible de les déterminer que de fixer ses caprices pour les Im-

posts, & son avidité insatiable pour l'or & l'argent; la Disme de tous les biens de ses Sujets en est la regle generale, aussi-bien que la Taxe Annuelle sur tous les Juifs de six écus par chaque mâle depuis l'âge de quinze ans & au dessus; mais il fait si frequemment sur eux & sur ses autres Sujets des Imposts, ou selon leurs termes des Garammes extraordinaires, en cottisant tantôt une Ville, & tantôt une autre, sans aucun pretexte ni sujet que sa volonté, qu'il est tres-difficile d'en penetrer & d'en regler le produit, qui ne laisse pas neanmoins d'être considr able.

Ce qu'il y a de certain est, qu'il fait fondre & enterrer tout l'or & l'argent qu'il en retire, (car les Taxes ne se font ordinairement que par Quintaux d'or ou d'argent) & qu'il tuë toûjours les Ministres & les Confi-

1. Quinal d'argent vaut 2500. livres.

dens de ces Tresors, afin d'y être autant le Maître de son secret, que de leur possession, ce qui est cause aussi que souvent il le fait fondre lui-même, & le cache sans témoins, & c'est ce qui m'a donné lieu de qualifier ce Tresor d'invisible & d'inutile, à l'occasion que j'ay eu d'en parler dans l'article de la Ville de Maroc.

On estime qu'il peut bien avoir de cette maniere jusqu'à cinquante millions effectifs : ce seroit un riche tresor à envahir, & une belle mine à foüiller, si elle étoit aussi facile à découvrir & à approcher.

Alcaydes.

Il tire beaucoup de ses Alcaydes, ausquels il abandonne tout le revenu de leurs Gouvernemens, mais il les oblige à luy faire en recompense des Presens annuels à la grande Pâque, qui est celle du Sacrifice du mouton, lesquels montent

ſouvent plus haut que ce revenu, ce qui fait auſſi qu'ils n'y ſont pas moins abſolus que le Roi même, & qu'ils y exercent leur domination en veritables Tyrans.

On peut dire que ce ſont ces Alcaydes qui gouvernent tout le Royaume ſous l'autorité de leur Prince; car il n'a ni Parlement, ni Cour de Juſtice, ni Conſeil particulier, ni Miniſtre : il eſt lui ſeul l'Auteur, l'Interprete, & le Juge Souverain de ſes Lois, leſquelles à l'exception de celles de ſon Prophete, n'ont d'autre fondement ni d'autres bornes que ſa volonté; auſſi n'ont-elles de poids & d'effet que par l'extréme cruauté qu'il s'eſt mis en poſſeſſion d'exercer lui-même à droit ou à tort, contre ceux qu'on peut plûtôt appeller les Victimes de ſa fureur & de ſa cruauté, que de ſa Juſtice, qui ne merite ce nom, qu'à l'égard

des Volleurs & des Assassins, dont il s'est rendu l'équitable persecuteur ; il est vrai qu'il s'y est attaché avec tant de soin & de succés, qu'il en a nettoyé les grands chemins & les Campagnes, qui en étoient toutes remplies, ce qui doit être remarqué comme une chose des plus memorables & plus utiles qu'il ait faites pendant son Regne : l'ordre qu'il y a mis presentement est si bon & si regulierement observé, en faisant punir capitalement ou pecuniairement tous les Voisins des lieux du délit, qu'on traverse aujourd'hui tous ses Etats avec autant de confiance & de seureté, qu'on faisoit auparavant avec crainte & danger.

Cette autorité qui paroît & qui est effectivement si Despotique, ne laisse pas d'en reconnoître une superieure, & d'y être subordonnée, c'est celle du

Mouphty & de ses Officiers, que le Roy n'a pas le pouvoir de déposer, quoiqu'il ait celui de les établir ; il est soûmis comme tous les autres aux Decrets de cette Justice, & ne pourroit la décliner, ni s'en soustraire, s'il plaisoit au moindre de ses Sujets de l'y appeller ; mais il faut avoüer en même temps que la vengeance seure & mortelle qui s'en ensuivroit, les en garde bien ; aussi n'a-t-elle lieu pour l'ordinaire à son égard, que lorsqu'il la consulte ; ou qu'elle trouve à propos de lui faire quelque remontrance utile & necessaire à son service & au bien de son Etat.

Du Mouphty & des Cadis.

Ce Mouphty est Juge Naturel & Souverain des Adulteres qu'il condamne ordinairement à la mort ; il est de plus si absolu pour ce qui concerne les particuliers de tous les differends desquels il peut connoître, que ses Sentences

ne souffrent jamais ni appel ni délay, le Bâton est toûjours le prémier mobile qui en entraine l'execution, & malheur à celui qui cite à son tribunal, ou qui y est traduit par une partie plus riche ou plus liberalle qu'il ne l'est: car outre que les Cadis qui sont comme les Subdeleguez du Mouphty dans toutes les Villes & Bourgades, vendent toûjours leurs suffrages au plus donnant, les faux témoins, qu'on n'y punit point, y sont si communs & à si bon marché, qu'on ne peut jamais s'y assûrer sur son innocence, ni sur son bon droit.

Les Alcaydes commettent un Cadis dans chaque Ville ou Village de leurs Gouvernemens sous l'autorité neanmoins du grand Mouphty, & y mettent encore deux autres Officiers qui sont fixes comme celui-là, mais qu'ils peuvent déposer quand il leur

plaît, à la difference du Cadis, sur lequel ils n'ont pas le même droit.

Le premier de ces deux Officiers se nomme Galife ou Lieutenant du Gouverneur, il a soin de tout ce qui regarde le détail & l'autorité du Gouvernement, & il connoît & decide de tous les délits & querelles des Maures & des Juifs, ce qui ne se fait jamais qu'au profit de l'Alcayde, parceque les delinquans ou querelleurs sont toûjours punis ou accommodez aux dépens de leur bourse, & que le Galife tient compte de cette Amande à son Gouverneur, mais ils ne sont en droit ni l'un ni l'autre de condamner personne à mort, à moins que le Roy ne l'ait ordonné; c'est encore cet Officier qui fait l'imposition des Garammes ordinaires & extraordinaires dont la recolte ne se fait, que par quelque Noir que le Roi envoye Galife.

ſur les lieux pour cela.

Amokadem.

L'autre Officier eſt l'Amokadem ou Juge de Police; ſa fonction eſt de mettre tous les jours la Taxe & le prix aux Denrées comeſtibles & combuſtibles, qui ſe vendent toutes au poids, & de tenir la main à leur execution : le Droit qu'il s'établit & approprie ſur toutes ces choſes rendroit cette Charge tres-lucrative, s''il étoit ſeul à en profiter, mais ſi les preſents annuels qu'il eſt obligé de faire à ſon Alcayde, & quelquefois méme au Roy, ne lui en enlevent pas tout le profit, ils le diminuent au moins de la plus grande partie.

Voilà donc à quoy ſe reduit le Gouvernement interieur de tout ce grand Royaume, dont il ne reſte plus qu'à examiner les Forces de Terre & de Mer, & le Commerce pour connoître parfaitement tout ce qui le compoſe.

J'ay déja fait voir que ses Forces de Mer sont peu de chose, & j'en ay fait le détail particulier; ce qu'il y a maintenant à dire de celles de Terre, est qu'elles pourroient être considerables, si ce Prince sçavoit discipliner ses Sujets, & s'il avoit dequoy les armer; mais on peut juger de leur qualité sur deux deffauts si essentiels, aussi-bien que sur celui de n'entretenir aucunes Troupes; quand ce Roy a projetté quelque expedition, il ordonne à ses Alcaydes de luy lever le nombre de Troupes qu'il y destine, sur quoy ils conviennent entr'eux de ce que chacun doit en fournir, à proportion de l'étenduë de son Gouvernement, où la repartition s'en fait suivant les Rolles de ceux qui payent les Garammes; on fait ensuite marcher de force ceux d'entre les Gens mariez qui ne s'y portent pas de leur gré, ou

Forces de Terre du Roy de Maroc.

du moins on les oblige d'en mettre d'autres en leur place; on peut de trois Freres en prendre deux, mais il faut qu'ils soient mariez, car pour les jeunes & non établis on ne sçauroit les y forcer.

Ces gens ainsi levez, soit Officiers, Soldats, ou Cavaliers, sont obligez de se nourrir, monter, armer, & entretenir à leurs dépens pendant toute la Campagne, & comme ils n'ont pour la plûpart ni armes à feu, ni poudre, ils n'y vont qu'avec des épées, des lances, ou des Bâtons.

Cependant il y en a dans chaque Ville ou Village un certain nombre proportionné à la grandeur du Lieu, qui doivent toûjours être armez, & prests à marcher au premier Commandement; on donne seulement des Chevaux à ceux qu'on y destine pour Cavaliers, qu'ils sont

obligez de nourrir, & tous ceux qui composent ce nombre, soit Fantassins ou Cavaliers, sont exempts de toutes Garammes : ainsi on peut les dire entretenus, non pas aux dépens du Roy, mais du Lieu d'où ils sont.

Lorsqu'ils sont prests à combattre, ils rangent leurs Armées de cette maniere : ils divisent la Cavalerie en deux, & la mettent sur les Aîles, l'Infanterie remplit le milieu, de sorte que le tout prend la forme d'un Croissant, ils ne mettent jamais que deux rangs de Soldats, quand le Combat se donne dans la Plaine, mais lorsque c'est entre des Montagnes, où ils n'ont pas de quoy s'étendre, ils en mettent davantage. Manieres des Maures pour combattre.

Ils font d'abord un grand cry qui est suivi de quelques courtes Prieres, pour demander à Dieu la Victoire. Les Armes de la Cavalerie, qui est toûjours

prés la perſonne du Roy, & toute composée de Noirs, ſont des Fuſils & des Cimeterres avec quelques Piſtolets à la Ceinture, celle qui eſt plus éloignée eſt mêlée de Lances & de Mouſquets; quant à l'Infanterie, une partie eſt armée de Fuſils, & l'autre d'Arbalêtes, de Frondes, de Maſſuës, de Demy Piques, ou Zagayes, & deSabres.

Quand il s'agit de ſe faire la Guerre les uns aux autres, ils n'y vont pas volontiers, mais quand c'eſt contre les Chrétiens, chacun s'empreſſe & fait gloire d'y aller gagner des Indulgences pour ſatisfaire à leurs pechez; & pour lors les Armées ſont fort nombreuſes.

Tous les Arabes & Barbares qui ſe trouvent ſur le paſſage de l'Armée, ſont obligez de faire trouver *gratis* par tout où elle doit camper des Proviſions de Bleds, d'Orges, de Farines,

de Beurre, d'Huiles, de Miel, & de Bestiaux pour sa subsistance, & cela sous peine de voir mis au pillage tout ce qu'ils ont, & d'être eux-mêmes taillez en pieces.

On prétend que dans une occasion pressante, & qui regarderoit la Religion, le Roy pourroit bien mettre sur pied jusqu'à cent mille Hommes, dont il y en auroit la moitié de Cavalerie, mais il ne sçauroit y en avoir vingt-cinq mille au plus de bien armez ; on tient que le Roy a pour cela dix mille Mousquets dans son Alcassave, desquels il reserve la possession, ainsi que du Tresor à celui de ses Enfans qu'il se destine pour Successeur, afin de le mettre en état de maintenir sa Couronne contre ceux de ses Freres ou autres qui voudroient la lui disputer ; car il est constant, comme je l'ay déja remarqué, que celui qui est

Maître des Armes & de l'Argent, le devient bientôt de tout le Royaume, qui n'est ni Hereditaire, ni Electif, mais toûjours à celui d'entre les Cherifs qui se trouve le plus en credit.

Il y a encore dans l'Alcassave, outre tous ces Mousquets, cent cinquante Pieces de Canon de Fonte, dont une partie vient du Vaisseau la Capitaine d'Espagne, qui se perdit il y a dix ans devant Ceüta, & l'autre de la Forteresse de Larache quand elle a été reprise sur les Espagnols.

Garde du Roy.

Quoique ce Prince n'ait aucunes Troupes reglées, il a neanmoins une Garde ordinaire de trois ou quatre cens Noirs armez de Mousquets tres-pesans; ils sont tous fort jeunes, & il les choisit ainsi, pour ne vouloir pas confier la garde de sa Personne à de plus âgez, de crainte de

quelques entreprises ; ils sont presque tous Enfans du Serrail, ausquels il ne donne que la nourriture & les vêtemens, mais ils sont mieux habillez, & plus proprement que les plus grands Seigneurs.

Outre cette Garde le Roy a toûjours prés de sa Personne sept ou huit Alcaydes, qui composent toute sa Cour, & qui ne l'approchent jamais que les Pieds nuds, & sans Turban, mais seulement avec un Bonnet de Laine rouge sur la Tête.

Officiers Princi-paux du Roy de Maroc.

Il y a trois sortes d'Alcaydes, les Principaux sont les Gouverneurs de Provinces, où ils se disent & sont effectivement comme autant de Vice-Rois, les autres sont ou Gouverneurs Particuliers des grandes Villes, ou Commandans Generaux de ses Armées ; ils sont tous obligez d'être dans leurs Postes, & le Roy ne se retient prés de soy que

ceux qui lui ſont de quelque utilité particuliere, & aux Enfans deſquels il permet d'exercer leurs Emplois; car il n'a ni pour ſa Maiſon, ni pour l'Adminiſtration generale ou particuliere de ſon Etat aucun autre Officier conſiderable que le Grand Mouphty pour la Religion & la Juſtice, le Grand Eunuque pour ſes Femmes & ſon Serrail, & un grand Treſorier pour ſes Finances, mais qui n'a que des fonctions paſſives & onereuſes, ne faiſant jamais aucune diſtribution de l'argent qu'il reçoit, & qu'il eſt obligé de remettre auſſi-tôt entre les mains du Roy pour en faire l'uſage inutile & ſoûterrain que j'ay déja remarqué; & pour ce qui regarde la dépenſe ordinaire de ſa Maiſon & de ſes Femmes, ou l'occaſion de quelques frais extraordinaires en temps de Guerre, il faut que cet Al-

cayde en prenne le fonds sur soy-même & sur les Revenus de son Gouvernement ; ce Prince ne donnant d'ailleurs ni Gages, ni Pensions, ni Gratifications en argent à qui que ce soit.

Celui qui exerce à present cette Charge de Grand Tresorier, est l'Alcayde Abdalla Moussy, il est Gouverneur de tout le Royaume de Fez, dont il laisse l'administration à un de ses Enfans, & se tient toûjours à Miquenez, il est âgé d'environ cinquante-six ans, petit & maigre, ayant les yeux à fleur de tête & la Phisionomie assez belle, il passe pour Homme de bien & de parole, ce qui est tres-rare parmi les Maures, il n'a point de naissance, son Pere étoit Mulletier, il est assez aimé, parce qu'il est honnête Homme, & bien-faisant, mais cette même raison fait qu'il n'a pas un grand credit.

Il y a encore un autre Offi-

cier qui eſt comme le Sur-Intendant des Bâtimens, il s'appelle Aly ben Jehou : il a l'inſpection & le ſoin de tous ceux que le Roy fait faire à Miquenez, il en eſt ſi fort occupé, qu'il paſſe quelquefois des Semaines entieres ſans voir ſon Maître, & bien lui en prend d'être riche pour ſupporter l'extrême dépenſe de tous les Materiaux, tant du dehors que du dedans, qu'il eſt obligé de fournir pour ces Ouvrages ; il eſt vray auſſi que ſon Gouvernement qui contient tout le Païs, qui ſe trouve depuis Miquenez juſqu'à Tremecen, eſt d'une grande étenduë & d'un grand rapport ; je ſuis cependant perſuadé quelle que ſoit ſon œconomie, vû des dépenſes ſans bornes, auſquelles cet Employ le ſoumet, que ſa ſubſiſtance eſt tout le profit qu'il en retire au bout de l'an ; il peut avoir qua-

rante-huit ans; il est Moulatre, & d'une grande & belle taille; il a l'œil vif, l'esprit aisé, & les manieres assez douces, les Esclaves qui le voyent tous les jours, disent qu'il est bon Homme, & s'en loüent fort, mais comme il s'adonne entierement à son Employ, il ne se mêle aucunement des Affaires d'Etat.

Celui qui paroît y avoir plus de part, & auquel le Roy semble seul s'en rapporter est l'Alcayde Mehemeth Adou ben Atar; il tient rang auprés de ce Prince comme de son premier Ministre, & il y a effectivement les mémes accés & le même credit qu'un Favori, aussi est-il celui de tous ceux qui l'approchent qui sçait mieux flater ses passions, & entrer dans tout ce qu'il lui plaît; il a été Ambassadeur en Angleterre il y a douze ans, & c'est lui que j'ay remarqué cidessus qu'on y obligea d'aller à

l'Audiance ſans Souliers & ſans Turban ni Bonnet, en repreſailles de ce qu'on avoit forcé le dernier Ambaſſadeur d'Angleterre d'aller nuds pieds à celle du Roy de Maroc ; on pourroit croire, comme il le dit, que ce traitement l'auroit rendu grand Ennemi de cette Nation, ſi ſon naturel mal-faiſant ne le faiſoit pas connoître pour tel à l'égard de toutes les autres.

Comme il n'a point de Gouvernement ayant cedé à ſon Frere celui de Salé, pour ſe diſpenſer de l'obligation des Preſents, il eſt le moins riche ; mais le plus intereſſé de tous les Alcaydes ; il peut avoir cinquante-cinq ans ; il a l'Oeil vif, & la Phiſionomie fine, auſſi-bien que les manieres & le diſcours, mais il eſt fourbe & ſcelerat au dernier point ; il ſe dit Ami des François, & leur publie toû-

jours que sa Mere étoit Marseilloise; cependant il n'est Ami que de l'argent, & ne se plaît qu'à faire mal; il est craint & point du tout aimé parmi les Maures dont il n'y a pas un qui ne deteste son Ministere, & ne lui donne en secret toute sorte de maledictions; il est aussi l'intime du Mouley Zydan Fils du Roy, & le Compagnon de tous ses plaisirs.

L'Alcayde Aly ben Abdalla & lui sont Rivaux & Jaloux du credit l'un de l'autre, ce qui rend les affaires difficiles; l'Alcayde Aly toûjours absent ne soûtient le sien que par la richesse de ses Presents, mais celui de Mehemeth Adou, semble mieux établi par son sejour continuel à la Cour, & par ses ruses & son adresse à manier l'esprit du Roy, & à le reduire à ne pouvoir se passer de lui.

Cet Alcayde Aly ben Abdalla,

eſt celui de tous ceux qui ſont éloignez de la Cour, qui a plus de marque de grandeur & d'autorité ; il eſt Vice-Roy des Algarbes, & Gouverneur de la Province du Riffe, & de toutes les Places Maritimes depuis Zaffarine juſqu'à Salé qui a ſes Gouverneurs particuliers ; ce qui fait que le Roy ſe repoſe entierement ſur lui pour tout ce qui regarde la Marine, & que comme il eſt fort vain, il ſe qualifie chez les Etrangers d'Amiral des Côtes d'Afrique ; autrefois il ſe tenoit toujours à Tetoüan, mais à preſent ſa demeure la plus ordinaire eſt à Tanger, il peut avoir cinquante ans, & eſt Homme de fortune, & ſans naiſſance, étant Fils de Pêcheur ; mais c'eſt un des plus riches de tout cet Empire, & duquel le Roy tire tous les ans de plus grands Preſents, les moindres étant de valeur de plus

de quatre cens mille livres, ce qui joint à l'étenduë de son Gouvernement que le commerce & la Mer rendent un des meilleurs, & lui procure encore un grand credit auprés de son Maitre; il ne sçait rien, pas même lire, mais il a un bon sens, & une grande pratique des affaires qui suppléent à tout; il est fier, hautain, plein de soy-même & fort enflé de sa Fortune & de son Elevation; il est violent, capricieux, & sujet à des emportemens dans lesquels il n'épargne pas ses meilleurs amis; cependant quand il en est revenu, il est doux, humain, traitable, & a des manieres tout-à-fait nobles & honnêtes; il ne hait pas les Chrétiens; il se dit Ami des François, & grand Ennemi des Espagnols; mais il y a lieu de croire que la politique & l'interest ont plus de part à ces sentimens apparens, que la ve-

rité ; car il est constant qu'outre que le Roy le persecute à outrance pour la Conquête de Ceüta, dont il lui impose l'execution sur le prix même de sa Tête propre, c'est que plus le Commerce abonde dans les Villes de son Gouvernement, & plus ses Revenus & les Presents qu'il est obligé de faire en sont considerables ; c'est ce qui fait aussi qu'il souhaiteroit avec passion que son Maître fût en Paix avec ceux des Princes Chrétiens qui lui paroissent les plus Puissans sur la Mer, & que de temps en temps il en tente l'entreprise envers le Roy ; mais il faut qu'effectivement ce credit qu'il a toûjours grand soin d'étaller, ne soit pas assez fort pour l'emporter sur les contrarietez continuelles de son Competiteur ; ou qu'il presume un peu trop de ces artifices pour l'engagement & le succés de ses

desseins, puisque Sa Majesté vient d'être informée par le rapport que je luy en ay fait, qu'il n'avoit pas moins témoigné de surprise & de chagrin d'y avoir échoüé, que de resolution à toute sorte de nouveaux efforts pour le reparer.

Son grand Favori, & auquel il a recours & confiance pour le Conseil & l'execution de toutes ses affaires, est *Mehemeth Hadgy Lucas*, qu'il a fait son Lieutenant General pour la Marine, & qui se tient toûjours à Tetoüan : cet Homme a accampagné Mehemeth Adou dans son Ambassade d'Angleterre, ce qui le rend un peu plus poli ou moins barbare que les autres; il a beaucoup d'esprit & de connoissance des Affaires; il parle assez bien Espagnol, il est vif, adroit, laborieux, violent, dissimulé, fourbe, & toûjours si enclin à mal faire, qu'il est en horreur non-

ſeulement aux Chrétiens & aux Juifs, mais à tous les Maures en general; enfin pour en donner un Portrait juſte & plus en racourci, il n'y a qu'à dire, comme il eſt veritable, que ſon Temperament, ſes Mœurs, ſes Paroles, & ſes Actions ne démentent en rien les Attributs ordinaires au Poil Iſcariote de ſa Barbe & de ſes Cheveux; il n'a pas plus de cinquante ans, mais il eſt ſi accablé de maux dont il attribuë la cauſe à du Poiſon, qu'il prétend lui avoir été donné dans des Melons, par le Gouverneur de Ceüta, il y a plus d'un an, qu'il eſt à preſumer qu'il ne combattra pas long-temps l'effet des vœux mortels qu'on fait ſi univerſellement contre lui.

Puiſque le diſcours & l'occaſion m'ont inſenſiblement engagé à dépeindre le Caractere & ſes Qualitez perſonnelles de

ceux qui font quelque figure distinguée dans cet Etat, je croy que je ne dois pas oublier un Homme que l'honneur qu'il a eu d'être Ambassadeur en France, y a fait connoître, & des qualitez duquel il est bon qu'on y soit informé, afin que cela serve de regle à l'avenir envers ceux de son même caractere.

C'est *Mehemeth Themin* dont je prétens parler, qui y est venu en qualité d'Ambassadeur en 1681. & qui ne fait d'autre figure en son Païs que d'être Amokadem à Tetoüan, c'est-à-dire, Lieutenant de la Police, & où il a un de ses Freres Frippier, & l'autre vendant de la Corde; encore ce Themin n'y a-t-il obtenu cet Office que depuis son retour, & pour avoir lieu de soûtenir en quelque façon un honneur, auquel même il n'avoit pas été destiné, car il ne devoit êre que le Secretaire de Hadgy Ma-

nino Gouverneur de Salé, & le veritable Ambassadeur, mais son Nom fut inseré à l'insceu du Roy dans la Lettre de Creance, que l'Alcayde Omar Adou son Protecteur & Patron leur donna; aussi se garda-t-il bien de s'en vanter à son retour, non plus que des Honneurs & Presents qu'il avoit reçûs en France, & qu'il vendit à Marseille pour en ôter la connoissance à son Païs, & s'en reserver seul le profit, Hadgy Ranino n'osa non plus s'en plaindre, de peur d'encourir la disgrace dudit Alcayde Omar, qui étoit pour lors le Tout-puissant, & dont le Roy de Maroc s'est défait depuis cinq à six ans par cette raison.

Mais pour passer de ces Sujets particuliers de l'Empereur de Maroc à tous ceux qui composent son Etat, il est à remarquer qu'il y en a de deux sortes, dont les uns sont Noirs, & les autres Blancs.

Les premiers, quoique ses Esclaves sont tous ses Confidens, & les Executeurs ordinaires de ses Ordres, & ils le font avec une maniere si imperieuse & si absoluë, que les Alcaydes mêmes les plus Puissans tremblent à la vûë du moindre d'entr'eux.

Noirs du Roy de Maroc.

Quand il va à la Guerre, il en a toûjours dans son Armée sept à huit mille tant de Pied, que de Cheval; ce sont les meilleurs Soldats, & qui combattent toûjours prés de sa Personne avec des Armes à Feu, & il donne les Gouvernemens des Places ou les principales Charges de l'Armée à ceux qui s'y distinguent le plus.

Le Roy de Maroc fait de temps en temps un amas de ces Noirs, qu'il fait acheter ou enlever par force ou par ruse de leur Païs, & il les marie & les envoye avec quelques Bestiaux, dont il leur donne le soin & le

profit, dans divers lieux inhabitez, où il en fait comme une Pepiniere pour s'en servir au besoin.

Pour les Blancs, quoiqu'ils soient libres & en bien plus grand nombre, étans Originaires du Païs, ils n'en sont pas plus considerez ni plus heureux: & pour marque du peu d'affection, d'estime, & de confiance du Roy à leur égard, c'est qu'il commet la garde de sa Personne aux Noirs, ausquels il donne une autorité si entiere sur les Blancs, qu'ils les rançonnent & maltraitent impunément comme ils veulent, & quand il leur plaît; ce qui jette aussi ces derniers dans un desespoir, qui seroit capable de leur faire tout entreprendre, si l'occasion & le pouvoir leur en étoient aussi favorables & faciles, que la volonté.

Il est vray qu'ils sont presque

tous si naturellement portez aux troubles & à la revolte, que la connoissance qu'en a ce Prince, n'est pas le moindre de ses motifs à les vouloir toûjours tenir dans la crainte & dans la soûmission ; & qu'il n'a d'autre interest & d'autre soin pour maintenir son Autorité en Paix & en splendeur, que de prevenir & empêcher leurs mouvemens du dedans, la situation de ses Royaumes étant telle, qu'il n'a presque rien, ou du moins trespeu de chose à apprehender des entreprises du dehors.

En effet, ses Etats seroient comme inabordables du côté de la Mer, sans les Places que j'ay déja remarqué que les Espagnols & les Portugais y tiennent ; mais si les premiers ne se precautionnent pas mieux pour Ceüta qu'ils ont fait en dernier lieu pour la Rache, dont l'Assie-

te & les Fortifications ici marquées font assez voir que la perte doit bien moins s'en attribuer au défaut de courage & de valeur des Officiers & Soldats de sa Garnison, qu'à celui de leurs Vivres & Munitions; il est fort à craindre, qu'ils ne se la laissent encore enlever de la même maniere, & avec d'autant plus d'étonnement, que les Maures n'ont ni les Instrumens, ni l'Industrie, ni des Ingenieurs, ni l'Experience necessaires pour de semblables expeditions; il n'en est pas ainsi de Mazagan, où le Roy de Portugal a soin de tenir toûjours une bonne & forte Garnison.

plan de la Ville & Forteresse de la Rache 1688.

A Fort de Saint Jacques.
B Château de ſaint Antoine.
C Château de Nôtre Dâme d'Europe.
D Tour du Juif.
E Chemin couvert de ſaint Jean.
F Chemin couvert de Nôtre Seigneur.
G Boulevard de Diego de Vera.
H Porte du Camp.
Y Porte du Mole.
I Porte de la Marine.
K Fauſſe Porte de ſaint Antoine.
L Fauſſe Porte de ſaint François.
M Convent de ſaint François.
N Porte de la Tour.
O Noſtro Senor della Cabeza.
P Saint Antoine.
Q Hôpital.
S Caſernes vieilles.
T Caſernes neuves.
V Magaſins vieux à Bled de Vera.
X Magaſins neufs à Bled de Vera.
Z Magaſins à Poudre.
1 Maiſon & Jardin du Gouverneur.
2 Bureau du Commiſſaire.
3 Logement de Sergent Major.
4 La Fontaine Neuve.
5 Puits de ſaint Michel.
6 La Grande Fontaine.

Lucorio ou *Licus* Fleuve.

Les ſeuls Voiſins du Roy de Maroc du côté de Terre, ſont les Negres d'une part, & les Algeriens de l'autre ; il n'a rien à craindre de ces premiers, tant à cauſe du Grand Fleuve & des Montagnes qui les ſeparent & qui rendroient leurs entrepriſes, ſinon impoſſibles, du moins tres-difficiles, que pour les avantages que lui & eux retirent reciproquement de leur union, les Maures faiſant un Commerce conſiderable en Guinée, d'où pour du Sel, pour quelques Clinquailleries, petits Miroirs, & autres Babioles venans de Veniſe, ils rapportent bonne quantité de Poudre d'or, des Dents d'Elephans, & des Noirs en nombre, dont le Roy gagne d'ailleurs ſi fort l'affection par le bon traitement qu'il leur fait, & par la conſideration où j'ay déja remarqué qu'il les met dans ſon Païs, qu'ils s'en regardent

tous comme veritables Sujets.

Il n'eſt pas dans la même tranquillité du côté des Algeriens, dont la valeur & la facilité d'entrer dans ſon Païs, le tiennent dans une continuelle défiance ; mais il a l'adreſſe & le bonheur de s'en parer ſouvent par le pretexte de la Religion, & du Compte qu'il leur fait inſinuer aux occaſions par ſes Talbes & Marabous, qu'ils auroient tous deux à rendre à Dieu & à leur Prophete du ſang qui ſe répandroit entr'eux par des Guerres oppoſées à leur Loy ; ce n'eſt cependant que ſa propre foibleſſe, ſon experience en quelques rencontres, & la crainte qu'il a du Grand Seigneur, dont il apprehenderoit auſſi quelque invaſion vindicative par ce côté-là, qui l'entretiennent dans cette apparence de bons ſentimens ; car il eſt conſtant qu'il les hait du moins autant qu'il

fait les Chrétiens, ausquels même il les compare toûjours, à cause de la difference qui se trouve dans leurs croyances, sur laquelle il traite aussi tous les Turcs d'Heretiques, & que s'il voyoit le moindre jour à s'emparer de leurs Etats ou par la trahison, ou par la force, il n'en manqueroit pas l'occasion.

Commerce des Maures.

Quant au Commerce, celui qui se fait dans ces Royaumes est comme par tout ailleurs également avantageux aux Negocians, tant du dehors que du dedans ; & ce Prince encore plus attaché à ces propres interests qu'à ceux de ses Peuples, connoît si bien l'utilité particuliere qu'il en retire dans ses Doüannes, que quelle que soit son antipathie & sa prévention de religion contre les Chrétiens, & quelque Guerre qu'il ait avec eux, il ne laisse pas de tolerer le leur, & de mettre toute

adresse en usage pour se l'attirer; de maniere qu'en tout temps il y a dans ses Villes maritimes de toute sorte de Nations, & ses Alcaydes sçavent si bien par des emprunts qu'ils accumulent, & qu'ils n'achevent jamais d'acquitter y engager ceux que l'esperance du gain y attire, & que les premieres caresses & apparences de bon traitement portent à s'y établir, que quelque repentir que leur en cause les injustices, les dégoûts & les avarices frequentes qu'on leur y fait souffrir, il ne leur est jamais possible de s'en tirer, à moins qu'ils n'abandonnent leurs dettes & leur fortune, & qu'ils ne preferent à l'interest l'amour naturel de leur patrie & de leur liberté.

On a voulu m'assûrer que ceux qui demeurent à Salé, sont traitez plus doucement, dont je doute fort; mais ce que j'ay vû

pratiquer pendant mon séjour à l'égard de ceux de Tetoüan & de Tanger, & envers les Capitaines & Patrons des Bâtimens qui y abordent m'a tellement surpris, que toute l'induction que j'en puis tirer, est qu'il faut que les uns & les autres soient bien mal informez, ou qu'ils y trouvent de grands profits pour se resoudre à s'y exposer.

Le dixiéme de toutes les marchandises qui entrent dans ces Royaumes, & de toutes celles qui en sortent, est le Droit que ce Roi y a imposé, & qui lui procure un revenu tres-considerable; ce qui s'en retire à Salé n'entre point, comme aux autres Gouvernemens dans la joüissance que Sa Majesté abandonne à ses Alcaydes, ni dans les presents qu'elle en exige, & c'est peut-être ce qui produit aux Marchands ce meilleur traitement que j'ai remarqué, parce

que les Gouverneurs ne s'y attachent pas si fort à leur faire un mal dont ils ne pourroient profiter, puisqu'ils sont obligez de rendre au Roi un compte particulier de ce produit, & de le lui payer en especes au bout de l'an, en déduisant ce qu'ils peuvent en avoir dépensé selon ses Ordres, dont ils lui fournissent un Etat.

L'avantage que la France trouve en ce Commerce, est qu'elle y débite ses propres Denrées, qu'elle y fait valoir ses manufactures, que les Marchands n'y portent point d'argent, & qu'ils en rapportent toûjours des marchandises de plus de valeur que celles qu'ils y ont porté.

Le trafic de la Provence consiste en Tartre & Papier, dont la consommation est grande en Barbarie, aussi-bien que celle des Bonnets de Laine rouge, fins & communs, Draps de Langue-

doç, Cadiſſons de Niſmes, Bazins de Montpellier, Futaines, Peignes, Soyes, Toilleries de Lyon, Fil d'or, Brocards, Damas, Damaſquins, Velours, Cottons, Cottonines, & autres Denrées du Levant de peu de prix, mais d'un bon debit en ces Païs & d'un meilleur produit.

Celui de Roüen, ſaint Malo, & autres Villes du Ponant eſt preſque tout en toiles, dont on eſtime qu'il s'en transporte & debite tous les ans dans l'Affrique pour plus de deux cens mille livres.

L'échange qu'on y fait de toutes ces marchandiſes conſiſte en Cire, Cuirs, Laines, Plumes d'Autruche, Cuivre, Dattes, Amandes, Arquifou (Pierre dont on ſe ſert pour la Terraille) & des Ducats d'or, qui ſervent aux Provençaux pour leur Negoce du Levant.

Ce ſont comme je l'ay déja remarqué, les Juifs & les Chrétiens qui ſont tout le Commerce en ce païs, & principalement celui du dehors, auquel les Maures ne s'adonnent point.

Salé & Tetoüan ſont les Endroits du plus grand abord, & d'où les marchandiſes ſortent plus facilement; Safy & Sainte Croix ont auſſi leur negoce pour ce qui vient de Maroc, Tafilet & Suz, mais il n'y eſt pas ſi frequent.

La Ville de Fez eſt comme le Magazin general de toute la Barbarie, c'eſt là que ſe tiennent les meilleurs Negocians & le plus grand nombre de Juifs qui ſe monte à plus de cinq mille; ils achetent tout ce qui vient d'Europe & du Levant, & le repartiſſent dans les Provinces, d'où ils retirent auſſi ce qu'elles produiſent pour en negocier dans les Villes maritimes; c'eſt dans

celle-ci que se fabriquent les peaux de Maroquin rouge, & les plus belles de toute la Barbarie.

Le commerce d'Espagne consiste en Cochenille & Vermillon.

Celui d'Angleterre en Draps & en Cauris de Guinée, qui sont des Coquilles servans de monnoye en ce païs-là.

La Hollande y transporte des draps, toiles, épiceries de toute sorte, Fil de Fer, Leton, Acier, Benjoüin, Storax, Cinabre, petits miroirs, mousselines pour les Turbans, & de temps en temps des armes, & autres munitions de guerre.

L'Italie fournit de l'alun, du Souphre en Canon, & quantité de Babioles de Terre qui se font à Venise.

Il y vient du Levant de la Soye, du Cotton, de l'Orpiment, du Vif-argent, du Reagal & de l'Opium.

On ne rapporte en ces lieux-là

pour toutes ces sortes de marchandises & drogues, que les mêmes choses que j'ai notées dans l'article de France, à proportion de l'usage qu'on y en fait.

C'est Cadix qui sert presentement d'entrepost à toutes les marchandises d'Angleterre & d'Hollande, ausquelles sa proximité en facilite ensuite le transport commode & seur par le moyen des Bâtimens Portugais qui vont les y charger.

Le Roy de Maroc est si persuadé de l'utilité de son Commerce, & en est si jaloux, qu'il est constant qu'un des meilleurs moyens d'abaisser son orgueil & de le mettre à la raison, seroit d'empêcher celui des autres Nations, ou de le traverser d'une maniere à les en dégoûter: Et ce qui m'en paroît encore, est que celui de la Mer Mediterranée n'y est pas si absolument necessaire, qu'on ne puisse en re-

tirer & y debiter par la voye d'Alger la plûpart des mêmes choses qu'à Tetoüan & à Salé; ce qu'on pourroit seulement y opposer de veritable, est que cela ne se feroit pas à si bon compte.

Monnoye d'Affrique.

Les Monnoyes Etrangeres n'ont aucun cours en ce Païs, à l'exception des piastres d'Espagne, dont la valeur & le prix se reglent selon leur poids, qui se trouve toûjours entre soixante & soixante-dix sols; les pistoles d'Espagne & d'Italie, & les Loüis d'or de France ne s'y debitent qu'au prix de dix livres & dix livres dix sols; & encore ne les prend-on qu'en masse & au poids pour les fondre; Il n'y a que les Ecus blancs de France que les Juifs prennent tout communément pour soixante-cinq sols, & dont on y en portoit beaucoup avant leur reformation, à cause du gain qu'on y trouvoit.

La Monnoye courante du païs n'eſt que de trois ſortes, celle d'or qui ſe nomme Ducat, celle d'argent, Blanquille, celle de Cuivre, Felouz; elles ne ſont marquées que de quelques Lettres Arabes, on n'y met point la Figure du Prince, leur Loy n'en permettant aucune.

Le Ducat vaut depuis ſix francs juſqu'à ſept livres dix ſols de nôtre Monnoye, & ſon prix, qui n'eſt jamais fixe, augmente ou diminuë ſelon les diverſes occurrences; c'eſt-à-dire, ſelon l'affluence ou le repos du Commerce, & que les Embarquations ſont plus ou moins frequentes.

La Blanquille eſt la Monnoye la plus ordinaire & la plus reglée, elle vaut deux ſols ſix deniers de la nôtre, & c'eſt en cette eſpece que ſe font communément tous les payemens.

Le Feloux eſt comme un de

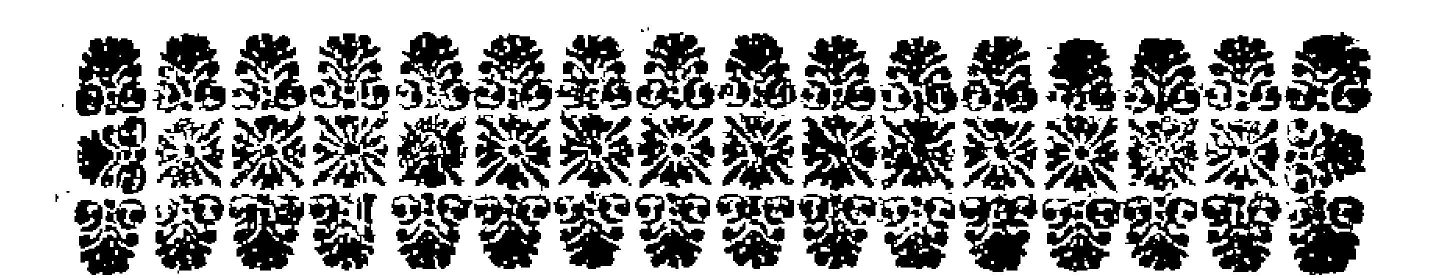
nos deniers, mais il vaut un peu davantage, il en faut vingt-quatre pour une Blanquille.

On compte par Onces ou par Meticalles, (qui est la même chose, en Arabe, que Ducat en François) l'Once est composée de quatre Blanquilles, ou dix sols de nôtre monnoye.

La Meticalle ou Ducat en general n'est rien de réel, ce n'est qu'une maniere de compter comme nos Francs ou Livres en France, mais la valeur en est fixée à quarante Blanquilles, ou cent sols de nôtre monnoye, en sorte que quand on dit simplement qu'une chose vaut tant de Meticalles, ou tant de Ducats, quand même on diroit Meticalles ou Ducats d'argent, cela s'entend toûjours pour autant de cent sols; il n'en est pas de même des Meticalles ou Ducats d'or, dont l'espece est réelle & la valeur ambulante, ainsi que je l'ai déja observé. AU-

AUDIANCES
DONNÉES
AU S^r DE St OLON,
A MIQUENEZ
PAR
MOULLA ISMAËL,
EMPEREUR DE MAROC.

En l'Année 1693.



PREMIERE AUDIANCE.

JE fus admis à cette Audiance, qui avoit été precedée six jours devant d'une Entrevûë du Roy de Maroc en pleine Campagne, & à la tête de dix ou douze mille Chevaux, le onziéme Juin 1693. à onze heures du matin, & neuf jours aprés mon arrivée à Miquenez, pendant lesquels outre qu'il ne me fut pas permis de faire ni de recevoir aucune visite, ni mêmes de sortir de mon Palais, non plus qu'au Consul ni à pas un de ma suite, il ne se passa point de jour, qu'on ne vinst m'avertir de grand matin de me tenir prest pour y aller, & qu'on ne me re-

mist chaque soir au lendemain.

L'usage établi parmi les Maures de ne laisser voir personne aux Ambassadeurs, jusqu'à ce qu'ils ayent eu leur Audiance, fut le pretexte dont ils se servirent pour autoriser cette maniere de détention.

Ce fut l'Alcayde Hacmeth Adou Riffy, Gouverneur de la Rache & d'Alcassar, qui vint me prendre pour m'y conduire, étant accompagné de quelques Maures de distinction, & de quelques Noirs de la Garde du Roy, qui nous garantirent de la foulle de la populace, mais non des huées & injures dont ils accablent tous les Chrétiens, sans que le Caractere d'Ambassadeur en soit à couvert.

Cet Alcayde est Frere du feu Alcayde Omar Adou, premier Ministre & Favori du Roy de Maroc, mais dont le merite, l'autorité, & le credit donne-

rent aſſez d'ombrage à ce Prince, pour le déterminer il y a cinq ou ſix ans à le faire tuer.

Nous allâmes tous à pied à l'Audiance, quoique le Chemin que nous avions à faire fuſt aſſez long, & le chaud fort grand, mais j'étois muni d'un Paraſol, qui ne laiſſoit pas de m'être de quelque ſecours contre la force des Rayons du Soleil, qui eſt exceſſive en ce Païs-là. Douze Eſclaves François marchoient aprés toute ma ſuite, chargez des Preſents que je devois faire en mon Nom au Roy de Maroc, & qui conſiſtoient en de tres-belles Armes, diverſes Montres de prix, pluſieurs Pieces de Draps Rouge & Bleu, & de Brocards Or & Argent tres-riches, & deux Tapis de la Savonnerie d'une grandeur & d'une beauté toute ſinguliere.

Nous entrâmes de cette maniere dans l'Alcaſſave, ou Palais

du Roy par une grande & belle porte, que deux Colomnes de marbre qui sont au devant font appeller la porte de marbre, & aprés avoir suivi une longue allée bordée à droit & à gauche de plusieurs des Noirs de la Garde du Roy, & fermées des deux côtez par des murailles assez hautes, fort blanches, & qui ne sont construites, ainsi que toutes celles de ce Palais, que de Chaux, de Plâtre, & de Ciment avec de l'eau, lesquels battus ensemble à mains d'hommes, composent une espece de mastic aussi dur que le Marbre, & trés-blanc, nous arrivâmes à un pavillon découvert, & non encore achevé, qui formoit quatre grands Portiques, dont chaque Face aboutissoit aussi à une pareille allée, qui servoit de Chemin aux differens Logemens de cet Alcassave.

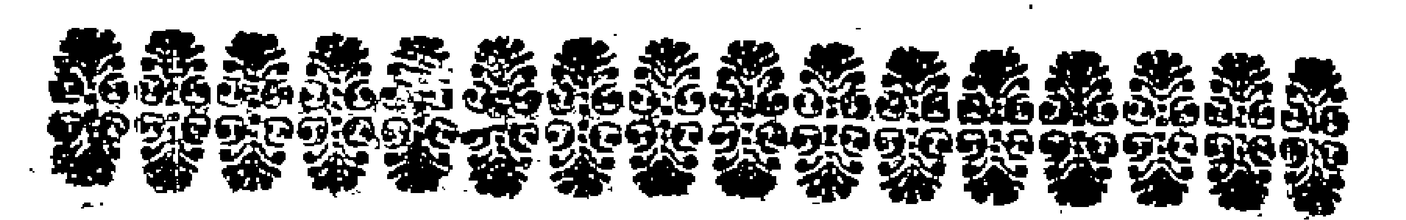
On me fit demeurer à l'En-

trée de ce pavillon, pour y attendre, à ce qu'on me dit, qu'on eût fait avertir le Roy que j'étois là. Il ne parut qu'un gros quart-d'heure aprés, venant par une de ces allées, laquelle étoit aussi bordée en Haye d'environ deux cens petits Noirs avec de fort gros mousquets, & qui s'inclinoient jusqu'à terre à mesure qu'il passoit devant eux.

Il étoit suivi de peu de gens, & monté sur un Cheval blanc, tres-different quant à sa beauté & à la richesse de son Harnois de celui sur lequel je l'avois vû le jour de sa revûë. Il tenoit en main une Lance ou longue pique, & outre qu'il étoit vêtu aussi simplement que le moindre de ses Sujets: Il avoit le Visage caché jusqu'aux Yeux d'un mouchoir couleur de Café, qui paroissoit assez sale, & qui faisoit à la vûë un fort mauvais effet.

Il mit Pied à terre à l'entrée de ce Portique, & aprés avoir donné sa Lance à un de ses Noirs, il vint s'asseoir sans Nate ni Tapis sur le Seüil d'un grand Poteau de Bois qui y servoit d'Etaye. Il avoit les Bras & les Jambes nuës, un Noir tenoit derriere lui un Evantail pour lui donner du frais, & pour écarter les Mouches qui sont trés-nombreuses & tres-incommodes en ce Païs-là. Quelques Alcaydes étoient assis à Terre & à sa gauche, sans Souliers ni Turban, & n'ayant qu'un simple Bonnet rouge sur la Tête: il y en avoit un à sa droite qui étoit debout; mais qui n'avoit comme les autres ni Souliers ni autre Coëffure que le Bonnet, c'étoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar, qui tient rang auprés de lui de premier Ministre, & y a le même credit qu'un Favori.

Dés que le Roy se fut ainsi assis, & que je l'eus salué, il commença le premier à me parler: il repeta deux ou trois fois *Tay buon*, terme qui signifie, soyez le bien venu, & dont il se sert toûjours pour marquer un bon accüeil à ceux qui l'abordent : & ensuite il me dit en sa Langue, Arabesque, que j'étois un bon Chrétien, qu'il me voyoit avec plaisir, & qu'il m'accorderoit de même tout ce que je lui demanderois. A quoi je répondis en François, aprés m'être couvert, par le Compliment que je lui avois preparé, & qu'il écoûta patiemment d'un bout à l'autre, quoiqu'il fût un peu long, & que ce ne soit pas sa coûtume d'être tant de temps sans interrompre ceux qui lui parlent, & sans les interroger.



COMPLIMENT DU S^r DE St OLON A L'EMPEREUR DE MAROC.

Tres-Haut, Tres-Excellent, Tres-Puissant, & Tres-invincible Prince, Moulla Ismael, Empereur de Maroc, Roy de Fez, de Tafilet, & de Suz.

SIRE,

L'étonnement & le respect qu'imprime à son abord l'Aspect Royal de VÔTRE MAJESTÉ, me retiendroit comme tous ceux qui y sont admis, dans l'admiration & le silence, si je n'avois l'honneur de paroître de-

vant Elle à l'abri du Nom ſacré de Tres-Haut, Tres-Excellent, Tres-Puiſſant, Tres-Magnifique, Tres-Invincible, & toûjours Victorieux LOÜIS LE GRAND, Tres-Chrétien, Empereur de France & de Navarre, le Fils Aîné de l'Egliſe, le Deffenſeur de la Foy, l'Azile & le Protecteur des Rois, l'Arbitre & le Grand Conquerant de l'Europe.

C'eſt auſſi ce qui m'autoriſe à témoigner à VÔTRE MAJESTÉ, que quand l'Empereur mon Maître m'a honoré du choix de ſon Ambaſſadeur en Vôtre Cour, il a mis mes vœux & ma joye à leur comble, en me procurant la gloire & le bonheur d'y voir un Prince, pour qui toutes les Merveilles que j'en ay lûës & oüy raconter, ne m'avoient pas moins inſpiré de curioſité que de veneration.

En effet, SIRE, il n'y a per-

sonne qui ne sçache parfaitement, que *Moulla Ismaël*, est le plus Fameux & le plus Belliqueux Prince qui ait occupé le Trône de l'Affrique depuis Almansor, & que ce sont vos incomparables Exploits, qui joints à toutes les qualitez de Vôtre Naissance Royale, vous ont frayé les sentiers pour y arriver plus vîte, & pour le remplir avec plus d'autorité & d'éclat.

Mais quoique la Renommée, qui a pris soin de les publier, n'ait rien obmis de ce qui doit en attirer par tout les applaudissemens; j'en trouve cependant un nouveau sujet dans ce qui fait celui de mon Ambassade ici, lequel me paroît si digne de la grandeur d'ame de Vôtre Majesté, & de l'attention de ses Peuples, que pour en mettre le prix dans tout son jour, je me fais également un devoir & un plaisir de le leur apprendre, & de les en feliciter.

Hé que pouvoient-ils souhaiter de plus, aprés tant de combats & de Victoires, qui ont affermi les uns, & assujetti les autres, sous Vôtre Domination triomphante, que d'en voir établir le repos & la douceur par les marques de tendresse & de bonté paternelle que vous leur donnez en cherchant tous les moyens possibles, pour qu'aucun d'eux ne reste au dehors dans l'esclavage & dans les fers.

Ce n'est sans doute qu'à cet amour de pere, dont vous voulez qu'ils ressentent que le titre ne vous flate pas moins que celui de leur Roy, qu'ils doivent les soins & le desir que vous avez fait paroître depuis quelque temps, de retirer tous vos esclaves qui sont en France, de procurer à vos Sujets la paix qui leur est si necessaire, avec ceux de l'Empereur mon Maî-

tre ; & de remettre par ce moyen dans leur commerce, la ſeureté, l'abondance, & la tranqu'illité : A quoy Sa Majeſté Imperiale voulant bien auſſi contribuer, elle m'a commandé de venir vous aſſûrer en ſon Nom, qu'elle a toûjours conſervé tant d'amitié, & une ſi haute eſtime pour VÔTRE MAJESTE', qu'il ne ſe peut rien ajoûter ni à ſon empreſſement à vous en continuer les témoignages, ni à la ſincerité de ſes intentions à vous en perſuader.

J'oſe en méme temps me promettre, que des diſpoſitions ſi uniformes ſeront ſuivies de tout le ſuccés que j'en deſire, & que le Traité de renouvellement d'Alliance & de Paix dont je ſuis chargé, ſe concluant avec tout l'agréement & la ſolidité convenable au bien & aux ſouhaits communs des deux Empires, la bonne correſpondance

s'y rétablira si parfaitement, que rien ne sera jamais capable de l'alterer.

Ce sont là, SIRE, les Intentions & les Resolutions de l'Empereur mon Maître, dont je ne doute pas que la Renommée toûjours occupée des Faits merveilleux de Sa Majesté, ne vous ait appris les Victoires & les Conquêtes presqu'incroyables de ses Campagnes dernieres, & comment malgré le prodigieux nombre d'ennemis liguez depuis tant de temps contre la puissance, la Sagesse, la Valeur, & la Fortune de LOÜIS LE GRAND, il a toûjours eu le bonheur d'en triompher ; c'est un effet visible de la protection du Dieu des Armées, & de la recompense qu'il accorde à sa pieté : fasse le Ciel que l'Union que je viens renouveller entre VOS MAJESTEZ IMPERIALES, soit toûjours favorisée & soûte-

nuë d'une ſemblable protection, & que vous ſoyez à jamais l'un & l'autre l'Amour, les Délices, & le Bouclier de vos peuples, l'Appui de vos Alliés, la Terreur de vos ennemis, & les Maîtres abſolus des vaſtes parties du monde, où vous regnez tous deux ſi glorieuſement.

Aprés un augure ſi juſte & ſi zelé, il ne me reſte, SIRE, qu'à ſupplier tres-humblement VÔTRE MAJESTE, de vouloir agréer en ces preſents, quoique marques tres-foibles de mes profonds reſpects, celles de mon intention pour ce que j'ai crû pouvoir lui plaire.

MON Interprete le lût enſuite en Moreſque, & ce Prince aprés y avoir répondu d'une maniere qui nous fit connoître qu'il l'avoit oüi avec agréement, y ajoûta des excuſes, de ce que l'occupation des Ceremonies de

ſa Pâque, dont il citoit pour témoins tous les Eſclaves Chrétiens, l'avoient empêché de me voir plûtôt.

Il paſſa aprés aux éloges du Roy qu'il étendit beaucoup ſur ſa puiſſance, ſa valeur, & ſa ſage conduite, & ſur la difference conſiderable qu'il en faiſoit d'avec tous les autres Potentats de l'Europe, parmi leſquels il diſoit ne connoître que l'Empereur de France pour veritable Souverain, & pour le ſeul qui ſçût comme lui (car il affecte toûjours de s'y comparer) regner par ſoy-même, & ſe faire l'Arbitre abſolu du ſort & des volontez de ſes peuples. Puis repetant ce qu'il m'avoit déja dit dans la premiere entrevûë touchant les avantages que le Grand Seigneur trouvoit dans l'Alliance qu'il entretenoit depuis ſi long-temps avec Sa Majeſté, il ajoûta que tous ces

motifs joints à l'estime qu'il concevoit pour les rares & grandes qualitez de ce premier Monarque des Chrétiens, l'avoient si fort excité à rechercher aussi son Amitié; & l'en avoient rendu si impatient, qu'outre ce qu'il lui en avoit fait témoigner par le Consul Estelle, il avoit été sur le point de la lui envoyer demander par des Ambassadeurs, si j'avois encore tardé quelques jours à arriver.

Je rêpondis que l'Empereur mon Maître bien informé de ses sentimens, m'avoit dépêché le plus promptement qu'il lui avoit été possible pour lui en marquer de sa part son agréement, l'assûrer de la sincerité de ses bonnes intentions pour tout ce qui seroit de sa satisfaction & de ses avantages, & renouveller avec lui par une Paix solide & durable, les nœuds d'une Amitié qui seroit d'autant plus con-

ſtante qu'elle étoit uniquement fondée ſur l'eſtime que deux ſi grands Princes ne pouvoient ſe refuſer l'un à l'autre, & que pour moy je me tenois tres-honoré & tres-heureux d'avoir été choiſi pour l'execution d'un ſi agreable Projet.

Il dit que ſon intention étoit auſſi de faire une bonne Paix; qu'il chargeoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar qui étoit là preſent, d'en regler les conditions avec moy; qu'il étoit ſon proche Parent; qu'il le regardoit comme un autre lui-même, & qu'étant Fils d'une Françoiſe (il eſt vray que la Mere de cet Alcayde étoit Marſeilloiſe) je ne devois pas douter de trouver en lui toute ſorte de bonnes diſpoſitions & de facilitez.

Je repartis que je le remercicois de vouloir bien me mettre entre les Mains d'un Miniſtre dont le merite & l'Eloge deve-

noient accomplis par le choix d'un Prince si éclairé,&que pourvû que l'effet répondît à de si agreables apparences, nous aurions bientôt une égale satisfaction de nos souhaits.

Il repliqua que rien n'étoit si capable de la procurer qu'une jonction prompte & reciproque des Armes de l'Empereur de France avec les siennes contre les Espagnols nos ennemis communs, & qu'il en regardoit la Conquête, non seulement comme tres-facile & tres-avantageuse au Roy, mais encore comme le moyen le plus assûré pour élever jusqu'au comble la puissance & la gloire de Sa Majesté. Il s'étendit ensuite avec chaleur & pendant prés d'un quart-d'heure sur tout ce qu'il crût pouvoir flatter sa passion & ses desseins sur ce sujet , & conclud enfin que ne croyant pas qu'en vertu de l'Alliance qu'il

vouloit contracter avec sa Majesté, elle pût luy refuser les secours qui lui étoient necessaires pour la reprise des places qu'ils possedent encore en son païs ; & qu'il étoit fâché de n'être pas plus son Voisin dans une conjoncture qui lui étoit si agreable, & qui pouvoit lui devenir si utile.

Je dis à cela, que quand le traité que j'apportois seroit conclu & ratifié de part & d'autre, il seroit temps alors de s'ouvrir & de s'expliquer sur les besoins & les secours qui pouvoient unanimement en resulter ; que c'étoit tout ce que j'avois à répondre pour l'heure à cet Article, mais que je pouvois bien l'assûrer que l'Empereur mon Maître, également puissant sur la terre & sur la mer, avoit des Flottes si formidables & si nombreuses dans la Mediterranée & dans l'Ocean, qu'elles

le feroient toûjours fort bien appercevoir de son voisinage quand les occasions le requereroient.

Cette réponse équivoque ne lui ayant donné lieu à aucune replique, il dit à l'Alcayde Mehemeth Adou qui étoit debout, de prendre la lettre du Roy que je tenois en mes mains; mais comme je ne voulois la remettre que dans les siennes propres; je m'approchay aussi-tôt, & la luy ayant presentée dans un Porte-Lettre de Toile d'or, il la prit, la retira de son enveloppe, la baisa, la mit sur sa tête, pour marque de l'honneur qu'il lui rendoit, & la donna ensuite à cet Alcayde.

Aprés quoy je lui presentay les Gentilshommes qui m'accompagnoient, ausquels il fit un fort bon accueil: puis je le priay de vouloir bien agréer quelques curiositez de mon Païs que je

prenois la liberté de lui offrir. Il contempla fort tous ces presents, qui lui plûrent beaucoup, & s'arrêta particulierement aux deux tapis qu'il croyoit venir des Indes, & qu'il témoigna estimer davantage, quand j'eus répondu à la question qu'il m'en fit, qu'ils avoient été faits à Paris.

Aprés avoir examiné le tout l'un aprés l'autre, & les avoir fait prendre par ses Noirs : il m'en fit ses remercimens, en protestant neanmoins qu'il ne les acceptoit, que parce que la Loy de son Prophete, lui permettoit de ne pas refuser ce qui lui étoit offert en témoignage de respect ou d'amitié, & aprés m'avoir dit que j'étois un bon Chrétien, & qu'il étoit fort content de moy, il ajoûta en soûriant, que la plus grande marque qu'il pût me donner de sa satisfaction & de l'estime qu'il

avoit pour moy, étoit de m'exhorter & de prier Dieu de me convertir & de me faire Maure. A quoi je répondis en riant aussi, qu'encore que je sçusse parfaitement & tres-resolument à quoy m'en tenir, je ne laissois pas de recevoir avec beaucoup de reconnoissance ce témoignage de sa bonne volonté.

Sur cela il fit signe aux esclaves François de s'approcher, & s'étant tous jettez le Ventre à Terre à ses pieds, il en choisit quatre des plus jeunes, & me dit, en leur faisant signe de s'éloigner, qu'il me les donnoit pour mon Dîner : à quoi je répondis qu'il ne pouvoit me regaler d'aucun mets qui me fût plus agreable ; mais que je le priois de considerer, que ce qui le composoit ne feroit que me mettre en appetit ; il se leva ensuite, remonta à Cheval, & ordonna qu'on me remenât, l'Al-

caydc

caydeMehemeth ben Adou Atar me reconduisit jusqu'à la Porte de marbre, & vint me visiter de la part du Roy aussi-tôt aprés mon Dîner.

J'allay voir sur le soir Mouley Zidan le Fils du Roy, lequel aprés quelques Complimens reciproques, me dit aussi en me presentant un esclave François qui étoit prés de lui, que pour reconnoissance de ce que je lui apportois (car je n'y allay pas sans de bons presents) il me le donnoit pour mon souper, à quoi je répondis en l'en remerciant, qu'ayant appris déja par le bruit de ses exploits, combien il imitoit le Roy son pere en valeur, j'avois beaucoup de joye de voir & d'éprouver qu'il sçût encore si bien l'imiter en generosité.

Les jours suivans ayant été employez à examiner avec le Ministre du Roy de Maroc nô-

tre Traité, & ce Prince déterminé à partir pour une Expedition qu'il méditoit contre quelques Maures revoltez dans le Voisinage d'Oran, n'ayant pris sa resolution de me congedier que la veille de son départ, on vint m'appeller precipitamment pour ce sujet à sept heures du soir, & sans m'en avoir fait avertir auparavant.



AUDIANCE.

DE CONGE.

Elle me fut donnée le dix-neuviéme Juin, le Ceremonial de la Conduite fut semblable à celui de la premiere, mais l'humeur & les vûës du Roy de Maroc & de ses Ministres l'en rendirent entierement differen-

tes quant à l'agréement de l'entretien & à sa conclusion.

Je fus averti en y allant que ce Prince étoit en fort mauvaise humeur, & presque hors de soy-même, à cause d'une execution qu'il venoit de faire à coups de Coûteau sur deux de ses principaux Noirs.

Cela m'ayant donné lieu à m'y preparer, arrêta en quelque façon l'horreur & la surprise de l'état où je le trouvai, laquelle auroit sans doute été beaucoup plus grande sans cette prévention.

On me fit entrer dans le Palais plus avant que je n'avois encore fait. On me mena jusqu'à l'entrée des Ecuries qui me parurent fort belles & tenuës tres-proprement.

Elles sont composées de plusieurs grandes Arcades à droit & à gauche, dont chaque Cheval à la sienne separé, & n'y

est attaché qu'à un Piquet & par des Entraves qu'on luy met aux pieds. On n'y voit ni auge, ni ratelier: les Chevaux y mangent à terre, & la coûtume en est établie, à ce qu'on m'a dit, sur ce que les Maures y mangeant ainsi, ils ne veulent pas que ces animaux ayent plus de privilege & de commodité qu'eux.

Aprés m'étre arrêté quelque temps en cet endroit, j'y vis paroître le Roi qui venoit à moi de loin monté sur un Cheval blanc, tres-beau, & tres-richement enharnaché, ayant une selle d'or avec tous les fournimens de même, & le Poitrail garni de pierreries en quelques endroits. Il tenoit une Lance de la forme & de la longueur de nos piques, sur laquelle il s'appuyoit de temps en temps. Pendant que je lui parlois, il avoit la Face découverte, & étoit

fort bien vêtu ; mais outre qu'il portoit une veste jaune (couleur remarquée parmi les siens, être presque toûjours fatale à quelqu'un d'eux) son Bras droit & ses Habits étoient encore tous couverts du sang de ces malheureux qu'il venoit de tuer : aussi faisoit-il voir sur son visage & dans ses contenances un air égaré & furieux, qui representoit parfaitement le caractere de cette action.

Il n'étoit suivi que de quelques esclaves & de quelques Noirs, tous tremblans ; car sa colere & la frayeur avoient entierement écarté tous ses Alcaydes ; quelqus-uns neamoins se rapprocherent peu à peu pendant l'Audiance , que ce Prince ouvrit lui-même par son terme ordinaire de *Tay buon* , surquoy je pris occasion de lui dire.



COMPLIMENT DE L'AUDIANCE DE CONGE'.

SIRE,

J'apprens que VÔTRE MAJESTE' part pour quelque Expedition glorieuse, je viens lui en souhaiter un heureux succés, & selon sa coûtume, un retour glorieux & triomphant; *Ce Roy m'interrompit en cet endroit pour repeter deux ou trois fois en levant les Yeux au Ciel*, Exhallah, Exhallah, *qui signifie*, *Dieu le veüille*, *aprés quoi je continuai à dire*, j'assûre aussi VÔTRE MAJESTE', que j'en porteray la nouvelle à l'Empereur mon Maître

avec plaisir, si elle est acccompagnée, comme je l'espere, de l'execution de ce que vous lui avez écrit, & fait témoigner par le Consul de Salé touchant la paix.

Car les paroles & les écrits des Rois devant être invariables, je ferois tort à la gloire de VÔTRE MAJESTE', si j'étois capable de concevoir le moindre soupçon contre la fidelité de ses engagemens à cet égard. VÔTRE MAJESTE' sçait combien il est de son interest & de son honneur, d'en persuader & ses Sujets, & les differentes Nations qui sont en sa Cour, & c'est aussi sur ce fondement que je veux bien croire, de ne devoir attribuer le silence de Vôtre Ministre depuis la discution que nous avons fait ensemble & par vos Ordres du Traité que je lui ai fait voir & mis en main, qu'au plaisir que

VÔTRE MAJESTE' s'eſt voulu reſerver de m'en annoncer elle-même l'heureuſe & agreable concluſion ; & principalement ſur l'article de la Liberté reciproque des Eſclaves des deux Nations, ſur lequel ce Miniſtre n'a point voulu entrer en pourparler.

Toutefois, SIRE, je me crois en obligation de vous repreſenter, qu'une choſe que vous avez ſouhaitée ſi publiquement, & qu'il vous eſt ſi aiſé de terminer, ſembloit demander une deciſion plus prompte & dans un temps moins precipité, que celui qui paroît reſter juſqu'à vôtre départ: vous avez témoigné deſirer la paix, vous avez offert ou demandé un Ambaſſadeur pour la conclure, & vous en avez montré tant d'empreſſement, que vous m'avez fait l'honneur de me dire à mon abord, que vous étiez preſt d'en

envoyer un en France pour ce même ſujet, ſi je ne fuſſe arrivé.

Cependant je ſuis dans vos Etats depuis deux mois, & depuis trois ſemaines à vôtre Cour, vous m'y avez reçû avec des témoignages de ſatisfaction & de bonté toute particuliere, je vous ai preſenté mes Ordres, & quoique le Commiſſaire que vous avez nommé pour leur examen, m'ait fait des objections peu attenduës ſur des choſes déja reglées par Vôtre Majesté, je n'ai pas laiſſé de lui faire voir ſur trois Articles qui ne meritoient pas aſſûrement ces difficultez, que je voulois apporter de ma part tous les temperamens poſſibles pour conclure agreablement ledit Traité.

Depuis ce temps neanmoins il ſemble qu'il ait voulu reduire cette affaire à l'impoſſible par

une difficulté nouvelle & inouie qui feroit douter que VÔTRE MAJESTE' fut veritablement portée à la paix, & qui la rendroit entierement insubsistable, si VÔTRE MAJESTE' y persistoit; je l'en ay convaincuë par de fortes raisons, que je serois prest encore de repeter à VÔTRE MAJESTE', si je n'étois pas persuadé qu'il l'en a informé.

De maniere, SIRE, qu'il ne me reste qu'à vous demander avant vôtre départ l'approbation & la signature de ce Traité, que je vous presente, & à vous protester que je partirai content, si apprenant la continuation & le progrez de vos Conquêtes ordinaires, je puis rapporter encore à l'Empereur mon Maître, l'effet & l'accomplissement de Vôtre parole Royale, sur ce qui m'a procuré l'honneur & le plaisir de satisfaire la grande idée que je m'é-

tois formé de VÔTRE MAJESTE'.

Les réponses du Roy de Maroc à ce compliment, & tout l'entretien de cette Audiance, roullerent sur des propositions si extraordinaires, si peu conformes aux motifs qu'il avoit fait paroître pour engager cette negociation, & si opposées à la Lettre qu'il en avoit écrite au Roy, & qu'il dénia si autentiquement, que j'ai jugé plus honnête & plus à propos pour la reputation de ce Prince, de les consacrer au silence, que de le trop exposer au blâme du public en les rapportant.



OBSERVATION
A FAIRE
SUR
LE SUJET DE L'ENVOY
DU S^r DE St OLON,
A MAROC.

COmme la Lettre du Roy de Maroc dont j'ay parlé dans quelques endroits de cette Relation, & dont j'ay fait voir que le déni avoit servi de pretexte à l'inexecution de ce qu'elle contient: Comme cette Lettre, dis-je, a été la cause & le fondement de la resolution que le Roy a prise de m'envoyer vers lui, je croi que pour l'intelligence de l'entreprise & du dé-

nouëment de cette affaire, il ne ſera pas hors de propos d'inſerer non-ſeulement ici la copie de cette Lettre; mais auſſi d'y ajoûter celles que ce Prince m'a fait remettre lors de mon départ, tant pour Sa Majeſté que pour moy-même, & ce que j'y ay répondu, afin que la confrontation de l'une aux autres faſſe encore mieux juger de ſon caractere, de ſes intentions & des meſures qu'il y a à prendre ſur ſes propoſitions, ſur ſes Paroles, & ſur ſes Ecrits.

LETTRE DU ROY DE MAROC. 1699

AU ROY.

AU plus grand des Rois & Princes Chrêtiens d'Europe le Monarque de la Nation Françoise, le Maître de ses Royaumes & Climats, & l'Arbitre Souverain des Actions & Volontez de ses Peuples LOUIS XIV. le Salut de Paix à ceux qui suivent les voyes de la verité.

Au nom de Dieu, clement & misericordieux, auquel nous demandons secours, n'y ayant point de force ni de puissance que dans sa haute Grandeur.

De la part du Serviteur de Dieu, Tres-Haut, Victorieux par

ordre de Dieu, & qui se confie en lui dans toutes ses entreprises, le Miralmoumounin ou Prince des vrays Croyans, qui combat dans la voye du Seigneur de ce Monde & de l'autre, le Prince de la Haute Tribu de Hachém, Ismaël Fils d'Elcherif de la Lignée de Hassan.

VOTRE MAJESTE' sçaura qu'un Marchand Chrétien, Fils du Consul Estelle, s'est rendu en Nôtre haute Cour, où il a dit avoir en main un Ordre & des Pouvoirs de VÔTRE MAJESTE'; puis il nous a fait voir une Lettre qu'il prétend être de Vôtre part, qui porte permission audit Estelle Fils, de conferer avec nous, comme il le jugera à propos, au sujet de vos Affaires & de vos Intentions, & méme qui lui donne pouvoir de gerer ce qui vous regarde auprés de Nôtre

Haute Majesté que Dieu conserve.

Nous n'avons point revoqué en doute que la Lettre fût de Vôtre part, non plus que les Pouvoirs; mais nous n'avons pas voulu donner Creance audit Estelle, & nous n'avons pas jugé à propos de conferer avec luy sur ces affaires, à cause que c'est un Marchand, & que ce n'est pas un des grands Seigneurs de Vôtre Cour, ni de vos principaux Officiers, n'étant pas le fait des Marchands de conferer avec les Rois, ni de gerer les affaires qui surviennent entre les Potentats: Un Marchand peut parler de ce qui concerne son trafic: il peut aussi contribuer de ses soins à faire sçavoir des Nouvelles de part & d'autre, & faire tenir un Papier, ou être le Porteur d'une Lettre, & faire la même chose des deux côtez, cela se peut;

mais c'eſt tout ce que peuvent profiter les Paroles d'un Marchand, & rien davantage.

C'eſt pourquoy, ſi VÔTRE MAJESTE' a une veritable intention de parler d'Affaires à fonds, & avec ſincerité, qu'elle nous envoye un des Grands Seigneurs de ſa Cour, ſur les parolles de qui l'on puiſſe faire fonds, y ajoûter Creance, & conferer avec lui, qui vienne nous trouver à ce deſſein & dans cette intention: ou bien ſi vous aimez mieux que nous vous envoyions un de nos meilleurs Serviteurs & des plus Grands Seigneurs de Nôtre Haute Cour, faites partir un de vos Navires pour le tranſporter de Nôtre Païs au Vôtre, & Nous l'enverrons auſſi-tôt avec bons Pouvoirs.

La principale Affaire dont Nous avons à traiter avec Vous, eſt au ſujet des Eſclaves de Vô-

tre Nation qui sont chez Nous, afin d'en faire l'échange d'un Chrétien pour un Maure, tête pour tête, Nous ne vous demandons que ceux de Salé & de sa Ville attenante nommée Rabat, de Metoüan, de Fez, d'Alcassar, & de Miquenez, qui ont été pris depuis dix ans, jusqu'à six & quatre, & encore moins que cela, car ceux qui sont d'autres Villes que les susdites, & ceux qui ont été pris avant dix ans, nous ne nous soucions pas d'en traiter.

Si douc vous le jugez à propos, envoyez quelqu'un de vos Officiers que vous consideriez, & ordonnez-lui d'emmener auec lui tous les Esclaves ci-dessus

ſpecifiez qui ſont en France, & de ſe rendre à l'embouchure d'un de nos Ports, nous traiterons avec lui dans la maniere la plus convenable qu'il ſera poſſible. Nous lui donnerons vos Eſclaves, & nous recevrons de lui les nôtres tête pour tête, en ſorte qu'il ne retournera point que ſon affaire ne ſoit terminée, s'il plait à Dieu; à l'égard d'envoyer une Perſonne de Qualité de Vôtre part, ou un de Vos Navires pour embarquer nôtre Ambaſſadeur, vous ferez celui des deux que vous jugerez le plus convenable, & Dieu eſt celui qui ſeconde les entrepriſes, & auquel il ſe faut confier, à lui ſeul ſont dûës loüange & gloire; & la Paix ſoit donnée à ceux qui ſuivent les voyes de la verité. Ecrit à la fin de Rabia, l'an de l'Hegire 1103. c'eſt à dire, au mois de Decembre 1691.

LETTRE DU ROY DE MAROC AU Sr DE St OLON.

A l'Ambaſſadeur du Grand Roy des François, SALUT, & à ceux qui ſuivent les inſpirations de la verité.

VOus ſçaurez que nous ſommes fâchez que vous retourniez comme vous étes venu; quand vous étes arrivé nous étions ſur le point de partir pour aller contre la Nation nommée Benjamer qui frequentoit parmi les Chrétiens contre nos Ordres & ſans raiſon, nous y avons fait marcher dix mille Chevaux, & taillé en pieces tous ceux qui ont voulu nous reſiſter, fait priſonniers une partie, & donné la 1693.

liberté aux autres; vous étes arrivé dans le temps que nous étions occupez à cela, & lorsque vous avez été en nôtre presence, nous avons crû que c'étoit pour nous proposer quelque affaire importante; & pour nous dire que vous étiez prest de vous joindre à nous contre les Espagnols, & de concerter ensemble la maniere de les attaquer & de les vaincre; moyennant quoy nous aurions fait tout ce que vous auriez souhaité de nous avec raison; nous vous avons même dit que nous ferions avec vous les mêmes Traitez que vous avez fait avec le Grand Seigneur qui est nôtre Frere dans la Loy; & dans cette pensée nous nous sommes réjoüis de vôtre venuë, & nous vous l'avons témoigné d'abord que vous avez paru à nôtre Haut Trône que Dieu protege, mais

comme vous n'étes venu que

pour parler des Esclaves François, & non pour autre chose, & que vous n'avez pas executé la commission que nous avions donnée au Fils d'Estelle marchand Chrétien, de nous choisir & apporter des Corps de Cuirasse, quelque Sabre riche & singulier, quelque precieux bijou du tresor de vôtre Empereur, & autres raretez magnifiques, & qui pussent être de nôtre goût, nous n'avons pas jugé à propos de vous écouter; nous sommes étonnez que vous preniez confiance en un marchand Chrétien tel qu'Estelle, qui n'a point de parole, & que vous l'ayez même amené avec vous jusqu'ici; car deviez-vous y venir pour le sujet d'environ deux cens Esclaves qui y sont? Nous n'avons pas jugé à propos de vous les accorder, parce que

nous ne ſommes pas comme les Algeriens & leurs ſemblables, avec qui vous avez coûtume d'en traiter, mais ſi vous aviez apporté de riches preſents, ou propoſé quelqu'affaire importante, comme celle que nous venons de vous expliquer, alors nous vous aurions écouté & quitté même nôtre armée pour vous ſatisfaire, & nous aurions échangé les eſclaves François, que nous avons contre ceux de nos ſujets qui ſont dans vôtre Royaume.

Cependant comme nôtre Fidelle Aly Fils d'Abdalla, a vû que vous étiez retourné de Miquenez ſans profit, il vous a retenu, & comme il ſçait toutes les affaires de la Marine & de ſes Ports, & ce qui eſt neceſſaire aux uns & aux autres, nous lui avons donné nos Ordres, & tout ce qu'il fera ſera bien fait, n'ayant pas voulu vous renvoyer que vous ne fuſſiez content, & c'eſt

c'est pour vous en informer que nous vous écrivons. SALUT à ceux qui suivent les voyes de la verité. Ecrit le dixiéme jour de Zil adge el Haran 1104. c'est le treiziéme Aoust 1693.

REPONSE
DU S^{r}. DE St OLON
AU ROY DE MAROC.

SIRE,

J'ay reçû hier par les mains 1693.
de l'Alcayde Aly ben Abdalla la Lettre dont il a plû à VÔTRE MAJESTÉ de m'honorer, & j'y ay vû sans surprise la confirmation de ce que la Renommée avoit déja pris soin de publier

ici du progrés des armes de Vôtre Majesté, que la valeur & la victoire accompagnent toûjours.

Quant à ce que cette Lettre contient des motifs de mon Ambassade en vôtre Cour, j'aurai l'honneur de vous dire pour y répondre en peu de mots, que personne ne pourra croire qu'il pût y en avoir un sujet plus important & plus convenable à l'état de Gloire & de Grandeur où Vôtre Majesté se trouve à present, que l'alliance & l'établissement d'une bonne paix avec l'Empereur mon Maître, dont Votre Majesté sçait si bien que la puissance & les Vertus font aujourd'hui l'envie, la terreur & l'admiration de toute l'Europe.

D'ailleurs, SIRE, vous ne sçauriez avoir oublié que vous avez fait témoigner & écrit vous-même à l'Empereur mon

Maître pa rle Consul Estelle, que vous avez fait passer deux fois en France pour ce sujet, que vous n'aviez rien de plus à cœur que la conclusion sincere & solide de cette paix. Vous en avez même fait paroître tant d'empressement que vous avez bien voulu me dire publiquement en ma premiere Audiance, que si mon arrivée eût encore tardé de quelques jours, vous étiez sur le point d'envoyer des Ambassadeurs à Sa Majesté Imperiale pour lui confirmer ces sentimens.

Si lors de l'envoy de ce Consul vous eussiez eu les desseins qui paroissent vous avoir été suggerez depuis, vous auriez apparemment chargé ledit Consul d'en ouvrir les propositions à l'Empereur mon Maître, & selon les mesures & les resolutions que sa Majesté Imperiale y auroit prises, j'aurois eu les mê-

mes Ordres & pouvoirs pour en traiter avec VOTRE MAJESTE' même, que ceux dont l'Empereur mon Maître m'a honoré sur ce que vous lui avez écrit.

Mais il y a lieu de croire qu'en ce temps-là VÔTRE MAJESTE' s'étoit laissée conduire par les Conseils également zelez & judicieux de l'Alcayde Aly qui connoît parfaitement ce qui convient aux avantages de VÔTRE MAJESTE', qui aime veritablement vôtre Personne & vôtre Gloire, & que je dois vous certifier d'avoir connu ici pour le plus fidele & le plus affectionné de tous vos Sujets; si VÔTRE MAJESTE', disje, n'en eût point consulté d'autre, elle auroit sans doute suivi & conduit à leur fin ses premiers projets, lesquels outre l'abondance & la seureté qu'ils auroient procuré au Commerce de vos Sujets, vous auroient

encore rendu formidable à vos Ennemis.

J'eſpere, SIRE, que quand Vous y aurez fait vos reflexions, & que Vous les aurez communiquées à ce fidele Alcayde, vous reprendrez des reſolutions plus convenables à vos intereſts, & que vous agréerez ce que l'eſtime & le reſpect que j'ay pour vous, m'engagent à vous repreſenter ; vous aſſûrant au ſurplus que ſi j'étois aſſez heureux pour que mon miniſtere pût contribuer à vous obtenir, de l'Empereur mon Maître ce que je connois Vous être ſi neceſſaire & ſi avantageux, je m'y employerois avec toute l'ardeur que Vous ſçauriez ſouhaiter de celui qui eſt parfaitement,

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'
Le Tres-humble, &c.

LETTRE

Que le Roy de Maroc a écrite & envoyée au Roy par le Sr de St Olon.

Au plus Grand Prince des Chrétiens, le Monarque du Royaume de France LOUIS XIV. Dieu donne sa Paix à ceux qui suivent les inspirations de la verité.

1693. VOSTRE MAJESTE', sçaura qu'aussi-tôt que Vôtre Serviteur l'Ambassadeur est arrivé sur les Terres bien-heureuses de Nôtre Obeïssance, nous en avons été informez par Nôtre Fidele Conseiller & Serviteur l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla, qui Nous a demandé la Permission & les Ordres necessaires

pour le faire conduire en nôtre Cour, nous les lui avons accordez agreablement dans l'opinion que nous avions qu'il ne venoit que pour traiter des affaires de la derniere consequence, & qui nous achemineroient à obtenir tout ce que nous desirerions de VÔTRE MAJESTÉ, & elle tout ce qu'elle pourroit desirer de nous.

Mais aprés qu'il est arrivé à nôtre Haut Trône, que nous lui avons parlé, & que nous l'avons interrogé amplement, nous avons connu qu'il n'étoit chargé que de propositions qui concernoient les esclaves ; & nous ne l'avons pas trouvé revêtu de pouvoirs necessaires pour traiter avec nous d'autres affaires ; ce qui ne nous ayant pas paru assez considerable nous n'avons pas jugé à propos d'en traiter avec luy, étant cer-

tain que le ſujet de ſon Ambaſſade auroit pû s'executer auſſi-bien par les mains d'un ſimple marchand, dont la Dignité ſeroit bien au deſſous de la ſienne.

Auſſitôt qu'il s'eſt retiré de nôtre preſence Royale, nous avons remis l'expedition de ſes affaires à nôtre fidele Serviteur l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla, en conſequence de l'autorité & du Commandement General dont il eſt revêtu par nôtre Ordre Souverain dans tous nos Ports, Villes, Bourgs, & Tributs de nos Côtes maritimes, nous lui avons permis de negocier avec vôtre Ambaſſadeur, & nous luy avons donné un pouvoir ſuffiſant pour tout ce qu'il traitera & contractera avec lui dans les affaires de la plus grande importance, en cas que cet Ambaſſadeur eût auſſi quelque plein pouvoir in-

conteſtable & indiſſoluble, tel que l'a ce Nôtre Serviteur; qui negociera avec lui ce qu'il jugera à propos, tant pour le preſent que pour l'avenir.

Au reſte, le Salut de Paix ſoit donné à ceux qui ſuivent les inſpirations de la verité. Ecrit le dixiéme jour du mois Zil hadge dernier de l'année 1104. c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme Aouſt de l'an de Grace 1693.



LETTRE

Que l'Alcayde Aly, Fils d'Abdalla, Ministre du Roy de Maroc pour la Marine, a écrite & envoyée au Roy par le Sieur de Saint Olon.

Au Nom de Dieu le misericordieux, le Miserateur n'y ayant point de force ni de puissance que par lui, étant le Tres-Haut, & le Tres-grand

A celui dont la Dignité & la Puissance l'ont élevé sur tous les Princes de sa Religion, & dont le desir de Gloire & la Valeur, l'ont rendu redoutable à toutes les Nations Chrétiennes, le Majestueux Empereur de

France LOUIS le GRAND Quatorziéme du Nom. Dieu donne la Paix à ceux qui suivent les inspirations de la Verité.

NOus dirons à VÔTRE MAJESTE' que Vôtre Fidele l'Ambassassadeur de Saint Olon 1693.
étant arrivé à Nous avec sa suite, Nous nous sommes entretenus avec lui assiduëment, & Nous avons demandé Permission à Nôtre Victorieux Monarque, pour qu'il se transportât de ce Lieu-ci à sa Cour, & ayant obtenu cette Permission, Nous lui avons donné les moyens d'arriver à ce Trône Glorieux; aprés qu'il a été de retour de la Cour de Nôtre Maître, il s'est rendu à la Ville de Tetoüan, & comme Nous étions alors de sejour dans la Ville de Tanger (que Dieu protege) Vôtre Ambassadeur Nous a écrit, & Nous a donné avis qu'il n'avoit pas

terminé ce qu'il desiroit de la Cour de mon Empereur ; c'est pourquoy nous avons en diligence renvoyé vers sa Majesté plusieurs Lettres reïterées pour luy demander l'éclaircissement de ses Volontez au sujet de cette affaire, ce que Nous avons fait par deux ou trois fois, & à toutes les fois il a répondu que toute son intention Royale étoit de negocier un Traité de Paix veritable en termes clairs & sinceres concernant des affaires de la plus grande consequence qui demeurât ferme & permanent, & par le moyen duquel on pût venir à bout des entreprises les plus importantes & les plus considerables, tel que VÔTRE MAJESTE' en a un avec les Gens de Constantinople.

Mais cet Ambassadeur étant

seulement venu au sujet des Esclaves ; il est certain que le nom-

bre en eſt ſi petit & de ſi peu de conſequence, que s'il les avoit demandé *gratis* à Nôtre Moullana, que Dieu faſſe triompher, il ne les luy auroit pas refuſez en conſideration de VÔTRE MAJESTÉ.

L'Empereur mon Maître m'a auſſi fait ſçavoir, que pour le Traité qui regarde la Marine, il n'y avoit aucune oppoſition de ſa part, mais qu'il ne s'en ſoucioit pas beaucoup, & qu'il n'étoit pas neceſſaire de faire un Traité pour un intereſt de ſi petite conſequence.

C'eſt ce que m'a répondu l'Empereur mon Maître que Dieu rende Victorieux; pour nous, Dieu nous eſt témoin que nous nous ſommes employez pour Vôtre Ambaſſadeur en tout ce qu'il a deſiré, comme nous aurions fait pour nous-mêmes, & peut-être davantage.

Et en dernier lieu, je me ſuis

attaché à conferer avec lui tête à tête, & Nous nous ſommes entretenus fort long-temps touchant divers Points qu'il a parfaitement compris, & qu'il a fort bien gravez dans ſon eſprit; il en rendra compte à VÔTRE MAJESTÉ, comme Nous lui en avons rendu compte.

Au reſte, le Salut de Paix ſoit donné à ceux qui ſuivent les inſpirations de la Verité.

Ecrit le quinziéme de Zil adge l'an 1104. c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme Aouſt 1693.

Par le Serviteur du Trône élevé par la grace de Dieu, Aly Fils d'Abdalla Hamamo que Dieu protege.



LETTRE

De l'Alcayde Aly ben Abdalla à Monsieur de Pontchartrain.

Dieu veüille que cette Lettre arrive au Grand Visir Pontchartrain, premier Ministre d'Etat du plus Grand Monarque de la Chrétienté. Le Salut de Paix soit donné à celui qui suit les Voyes de la Verité.

Au nom de Dieu le Misericordieux, le Miserateur n'y ayant point de force ni de puissance que par lui, étant le Tres-Haut, & le Tres-grand.

NOus avons reçû Vôtre Lettre, & nous avons compris la teneur de ce que Vous 1693.

nous y mandez. Vous nous priez d'avoir ſoin de l'Ambaſſadeur Saint Olon ; ſçachez qu'auſſitôt qu'il eſt arrivé à Nous, & qu'il a débarqué dans le Lieu où Nous étions, Nous en avons informé le Roy nôtre Maître toûjours Victorieux, & lui ayant demandé Permiſſion pour lui il nous a permis de le laiſſer aller vers lui, s'imaginant qu'il étoit venu avec un plein & ample Pouvoir de vôtre part ; mais étant arrivé à la Cour Royale, & ſa Majeſté s'étant informé de lui, elle ne l'a trouvé revêtu d'aucun Pouvoir que de celui de traiter touchant les Eſclaves ; c'eſt pourquoy il n'a pas pû avoir avec elle une plus grande conference, à cauſe qu'il n'avoit pas des Pouvoirs autentiques.

Depuis qu'il a été de retour de la Cour, j'ay écrit deux ou

trois fois à Nôtre Empereur touchant son Affaire, & il m'a répondu, qu'il m'avoit déja dit qu'il me donnoit tout pouvoir de conclure ce que je jugerois à propos avec 'Ambassadeur; s'il se trouvoit revêtu de pleins & amples Pouvoirs de traiter des Affaires de grande consequence, qui conduisent à l'accomplissement de tout ce que l'on peut desirer de Vôtre part, comme aussi de ne rien conclure s'il n'étoit pas revêtu de ces Pouvoirs.

Cependant l'Empereur Nôtre Maître toûjours Victorieux a écrit au Vôtre, & l'a pleinement informé de cette Affaire, Nous-mêmes aussi avons conferé avec Vôtre Ambassadeur de Saint Olon, tête à tête, Nous lui avons dit nos sentimens, Nous lui avons fait entendre ce que Nous desirions, & Nous lui avons declaré toutes choses amplement & entierement.

Lorſqu'il ſera arrivé en Vôtre Cour, & qu'il vous en aura rendu compte, écrivez-nous quel ſera vôtre ſentiment, & nous vous ferons réponſe ſur ce que vous deſirerez, continuant à avoir correſpondance de Lettres ſur tout ce qui ſera convenable au bien commun des deux Empires. Et le Salut ſoit donné à celui qui ſuit les Voyes de la Verité.

Ecrit le quinziéme de Zil adge l'an 1104. c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme Aouſt 1693.

Par le Serviteur du Trône Royal, Aly Fils d'Abdalla Hamamo, que Dieu protege.

AUTRE OBSERVATION POUR SERVIR DE MEMOIRE.

UN Meſtre de Camp Eſpagnol, eſclave à Miquenez, ayant traité de ſa liberté avec le Roy de Maroc, moyennant une épée de prix qui avoit été priſe autrefois ſur un Roy Maure, & que ce Prince ſouhaitoit fort de retirer d'Eſpagne où elle étoit: Cet Officier la fit non-ſeulement venir & preſenter à ce Roy ſur l'aſſûrance qu'il avoit crû devoir prendre en ſa parole, mais il y joignit encore un Bijou conſiderable, dans la

vûë de s'en procurer une plus prompte & plus agreable execution.

Il lui parut d'abord qu'il ne s'étoit pas trompé dans ce projet. Le Roy de Maroc prit l'épée & le Bijou avec des témoignages de joye & d'agréement qui lui attirerent outre la liberté qu'il lui avoit promiſe, celle de ſon Valet dont ils n'étoient point convenus. Il lui donna auſſi une Lettre portant Ordre à l'Alcayde Aly ben Abdalla, Gouverneur de Tetoüan, de les laiſſer ſortir ſans trouble ; mais cette Lettre ayant été dévancée par un ordre ſecret de les retenir, ce pauvre Officier ſe vit bien-tôt fruſtré de ſes eſperances, & du fruit qu'il avoit lieu d'attendre de ſon preſent.

Ses remontrances & ſes plaintes ne furent pas plus utiles que ſa Convention, & ne lui

attirerent d'autre réponſe de cet Alcayde, ſi ce n'eſt que le Roy ſon Maître ne s'étoit pas ſouvenu en le renvoyant du ſerment ſolemnel qu'il avoit fait de ne donner jamais la liberté aux Eſpagnols que par l'échange de dix Maures pour un, qu'ainſi il ne falloit pas qu'il eſperât la ſienne autrement qu'à ce prix-là.

L'accord fait avec le Roy de Maroc, l'épée & le preſent qui lui avoient été donnez en conſequence, & la Lettre qu'il en apportoit, furent des oppoſitions tres-juſtes, mais tres-inutiles contre l'injuſtice criante de ce procedé; & aprés bien des conteſtations & des delais, cet Officier qui d'ailleurs étoit Homme de qualité, ne ſe tira d'affaire que moyennant onze Maures qu'il eut encore le credit de faire venir d'Eſpagne, & qu'il donna ſçavoir

dix pour lui, & un pour son Valet, encore lui fit-on passer pour une grace singuliere le bon marché qu'on lui faisoit pour son Valet

Voilà un exemple recent & bien remarquable des mesures qu'on peut prendre sur les engagemens & les paroles de ce Prince-là & de ses Alcaydes.

En voici encore une autre du même caractere.

Un Maure nommé Hadgy Achmeth de Maroc ayant été pris & amené en France, trouva moyen aprés vingt-huit années d'esclavage sur les Galeres de se racheter & de s'y échanger pour le nommé Venelle de Provence, aussi esclave à Miquenez, sous la convention faite avec le Roy de Maroc, qui en donna sa parole à Venelle, & la confirma par écrit à Achmeth, que dés que ce Maure seroit

arrivé en Barbarie, le François feroit auſſi-tôt renvoyé en ſon païs.

Cet accord ainſi reſolu & executé de la part des parents de Venelle, Hadgy Achmeth part, arrive à Miquenez, ſe proſterne devant ſon Roy, le remercie de ſa liberté, & luy demande celle de l'eſclave François, qui en devoit être l'échange & le prix.

Ce Prince luy répond qu'il eſt un Chien; qu'il l'a trompé; qu'il peut tirer dix mille écus de Venelle; qu'il ne prétend point le rendre, & que pour lui puiſqu'il eſt libre, il n'a plus rien à demander ni à faire que de s'en retourner chez ſoy.

Le Maure étonné de ces refus & preſſé d'un ſentiment d'honneur d'autant plus eſtimable en luy qu'il eſt peu ordi-

naire à ceux de sa Nation, se plaint de cette infidelité, represente au Roy sa parole & son écrit, & le sollicite & presse de l'executer, ou de lui permettre de retourner à Marseille. Le Roy nie son Ecrit, luy refuse ses demandes, & joint à l'ordre qu'il luy fait donner, de se taire de se retirer, des menaces de mauvais traitemens, & de la mort même, s'il persiste à l'importuner.

Cependant il y a cinq ans que cela dure sans que ce Maure ait desemparé Miquenez, où il n'a pas de quoi vivre, criant hautement contre l'injustice qu'on lui fait, ne perdant aucune occasion de se presenter au Roy, de s'en plaindre à lui, & protestant à tous les Alcaydes avec une fermeté Romaine, qu'il se laissera plûtôt tailler par morceaux que de se retirer sans obtenir ou la liberté de

Venel-

Venelle, ou la permiſſion de s'aller remettre à Marſeille entre les mains des parens dudit Venelle, & y reprendre les fers, dont on ne l'a tiré qu'à cette condition.

Cet Homme qui a de la raiſon & du bon ſens, étoit tous les jours chez moy à Miquenez pour me ſolliciter d'interpoſer mes offres en ſa faveur, & pour m'aſſûrer qu'il perdroit plûtôt mille vies, s'il les avoit, que de conſentir à cette infidelité, il m'accompagnoit partout, & mêmes à mes audiances, & il m'a fait pluſieurs fois admirer autant ſa conſtance & ſa probité que la patience du Roy de Maroc à ſon égard, lui dont la politique & l'humeur le portent à tuer les ſiens ſi facilement, & pour des ſujets ſi legers.

Mais cela a aussi achevé de me convaincre sur le peu d'assûrance qu'on doit prendre en ses promesses soit en paroles ou par écrit.

FIN.





TABLE

Des Matieres contenuës dans ce Livre.

Fin de la Table.



CATALOGUE.

LE Grand Dictionaire Historique ou melange curieux de l'histoire sacrée & profane, par Moreri, fol. 4. vol. Nouvelle Edition augmentée.

Atlas nouveau par Sanson, contenant toutes les Cartes Geographiques du Monde pour l'usage de M. le Dauphin dans un grand Volume, fol. 1694.

Atlas de Cartes Marines ou le Neptune François, contenant toutes les Côtes de l'Ocean, levées & gravées par ordre exprés du Roy de France, fol. fig. 1694.

Atlas de Cartes Marines pour l'usage des Armées Navales du Roy d'Angleterre, par M. Romain de Hooge, fol. fig. 1694.

Architecture nouvelle des Anciens & des Modernes par Vignole & autres, avec un Dictionaire d'Architecture & des notes par Daviler, 4. 2. vol. fig. 1694.

Art de conserver la santé, 12.

——— — de vivre heureux selon les principes de Descartes, 12.

Ames des Bêtes, 12.

Architecture generale de Vitruve en abbregé par M. Perrault de l'Academie des Sciences à Paris, 12 fig.

Apophtegmes, ou bons mots des Anciens, par M. d'Ablancourt, 12. 2. vol. 1694.

Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, contenant l'histoire de leurs Vies, le Catalogue, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages, par M. Dupin Docteur de Sorbonne, 4. 6. vol. 1694.

Bentivoglio Lettres diverses Ital. Franç. 12.

Cours de Philosophie suivant le systeme & les principes de Descartes, par M. Regis, 4. 3. vol. fig.

Comedies de Terence traduites en François avec des Remarques, & le Latin à côté, par Me. Dacier, 12. 3. tom.

——— d'Aristophane par Me. Dacier, 12.

——— de Plaute Latin & François avec des notes par Me. Dacier, 12. 3. vol.

Chirurgie pratique, medicale & raisonnée par Etmuller, 12.

Cabinet des beaux Arts, ou Recueil curieux de diverses figures gravées sur de tres-rares tableaux, où les beaux Arts sont representés, avec leur explication & des figures en taille douce, par M. Perrault de l'Academie des Sciences, 4. fig.

Gemmæ & sculpturæ antiquæ ab Augustino 4. 2. tom. cum figur.

Cartes Nouvelles de Geographie à l'usage du Duc de Bourgogne. 1694.

Dictionaire des Mathematiques, ou I.

dée generale des Mathematiques par Ozanam, 4. avec fig.

Les vies de Plutarque, traduites en François avec des remarques sur chaque Vie, 12. fig.

Elemens de Geometrie du P. l'Amy, 8. fig.

Estampes du fameux M. le Brun, en 13. grandes Planches excellemment gravées, 1694.

Elemens des Mathematiques du P. Prestet, 4. 2. vol. fig. 1694.

Estat de la Puissance Ottomanne, 12.

Forces de l'Europe avec le Plan de toutes les Places fortes par M. de Vauban, 4. 5. vol.

——— id. vol. 3. 4. 5. sep. 4.

Fortifications de Vauban, 8. Franç. & Allem. avec fig.

Fausseté des Vertus humaines par M. Esprit de l'Academie Françoise, 12.

Grammaire Grecque de Port-Royal, 12.

Histoire de Louis XIV. Roy de France, par Medailles, lesquelles representent l'Histoire de sa Vie & de ses actions tant en paix qu'en guerre, fol. fig.

——— de Louis XIV. & de son Regne. jusqu'à present, 12. 2. vol. 1694

——— de Guillaume III. Roy d'Angleterre avec fig. & toutes les Medailles, fol. 1694.

——— du Comte Tekely, 12. fig. augmenté, 1694.

Promptuarium Medicinæ Celebriorum Angliæ Medicorum, collectore Peckey. 11. 1694.

Dictionaire de Veneroni Italien & François, Nouvelle Edition augmentée. 4. 1694. Paris.

Histoire du Triumvirat d'Auguste, Marc-Antoine & Lepidus, 12. 2. vol. 1694.

——— de Gustave Adolphe & de Charles Gustave, Rois de Suede, 12.

Histoire de l'Academie Françoise, 12.

——— de la Papesse Jeanne par M. de Spanheim, 12. 1694.

Imitation de Jesus Christ, ou Consolation interieure de l'ame, traduite sur un Manuscrit nouvellement découvert, 12. fig. 1693.

Kempis Imitation de Jesus Christ, nouvelle traduction, 12. fig.

La Bataille de Darius & d'Alexandre en Estampes par Mr. le Brun en plusieurs grandes feuilles excellemment gravées.

——— d'Alexandre & de Porus par le méme.

Le Passage du Granique, par le méme.

L'Entrée d'Alexandre dans Babylone, par le méme.

La Tente de Darius avec sa Famille, par le méme.

Medecin & Chirurgien des Pauvres. 12.

Menagiana ou bons mots, Rencontres agreables, & observations curieuses de

M. Menage, 12. nouv. edition augmentée.

Nouvelles Operations de Chirurgie par la Charriere, 12.

Sorberiana, ou bons mots & rencontres agreables de Mr. Sorbiere, 12. 1694.

Sermons du Pere Cheminais Predicateur ordinaire du Roi de France, 12. 2. vol. 1694.

Traité de l'Origine des Romans, par Mr. Huet Precepteur de M. le Dauphin.

Vie du Comte Tekely, 12. fig. 1694. augmentée.

——— de Descartes, reduite en abbregé, 12. fig.

Vie de Louïs de Bourbon, Prince de Condé, 12. 1694.

Valesiana ou bons mots & pensées agreables de M. de Valois, 12. fig. 1694.

Secretaire des Amans. 12. 1694.